

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

QUALITÉ DE L'HABITAT ET CONDITIONS
DE LOGEMENT EN HAÏTI

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Comme exigence partielle du programme de maîtrise en développement régional

PAR

BONY DON PIERRE

MARS 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier en tout premier lieu mon directeur de recherche Monsieur Oleg Stanek, directeur du programme de maîtrise en développement régional et professeur à l'Université du Québec à Rimouski pour sa grande disponibilité et son soutien tout au long de la rédaction du mémoire.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'Organisation des États Américains (OEA) qui m'a octroyé une bourse pour réaliser cette étude en développement régional. J'ai une pensée spéciale pour l'équipe de LASPAU, particulièrement Grisèle Caicedo et Margareth Gueuts.

Je suis également reconnaissant à Elsie Coté pour son soutien inconditionnel, ses marques d'encouragement et sa lecture du texte qui a permis son amélioration.

Ma gratitude va à l'endroit de Jean Daniel Ngatcha qui m'a fourni aussi un bon encadrement au long du travail. Une pensée spéciale pour Alex Siméon qui m'a fait parvenir les données d'enquête de l'IHSI.

Enfin, tous ceux qui m'ont aidé, de près ou de loin dans la réalisation de ce travail, je leur suis vivement reconnaissant.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vii
LISTE DES SIGLES UTILISÉS	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I.....	4
ANCRAGE PARADIGMATIQUE DE LA RECHERCHE.....	4
1.1 Développement humain	4
1.2 Développement durable : champ d'étude	5
1.3 Développement durable des établissements humains : cadre de réflexion.....	7
1.4 Habitat : champ de pratique	12
CHAPITRE II	13
PROBLÉMATIQUE ET CADRE D'ANALYSE DE LA RECHERCHE	13
2.1 Problématique	13
2.2 Cadre d'analyse.....	18
2.2.1 Pauvreté et habitat.....	18
CHAPITRE III.....	27
MÉTHODOLOGIE, OBJECTIFS ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE	27
3.1 Approche : Le paradigme interprétatif.....	27
3.2 Mode d'investigation	28
3.3 Techniques de cueillette de données.....	28
3.4 Échantillonnage et caractéristiques de l'échantillon.....	29
3.5 Techniques d'analyses de données	30
3.6 Aspects éthiques de la recherche	31
3.7 Objectif et hypothèse de recherche.....	31
3.7.1 Objectif de recherche	31
3.7.2 Hypothèse de recherche	31
3.8 Pertinence de la recherche	32
3.8.1 Pertinence sociale.....	32
3.8.2 Pertinence scientifique.....	36

CHAPITRE IV.....	40
VUE GLOBALE DE LA RÉPUBLIQUE D’HAÏTI.....	40
4.1 Contexte historique.....	40
4.2 Aspects géographiques d’Haïti.....	43
4.2.1 Situation géographique.....	43
4.2.2 Relief.....	44
4.2.3 Climat.....	45
4.2.4 Environnement.....	45
4.3 Aspects sociaux.....	47
4.3.1 Démographie.....	47
4.3.2 Éducation.....	48
4.3.3 Santé.....	49
4.4 Situation économique.....	51
4.4.1 Secteur agricole.....	51
4.4.2 Secteur des pêches.....	53
CHAPITRE V.....	55
CONDITIONS DE LOGEMENT EN MILIEUX URBAIN ET RURAL.....	55
5.1 Quelques caractéristiques socio-économiques des ménages.....	56
5.1.1 Statut matrimonial des chefs de ménage.....	57
5.1.2 Structure familiale des ménages.....	59
5.1.3 Sexe des chefs de ménage.....	61
5.1.4 Âge des chefs de ménage.....	66
5.1.5 Taille des ménages.....	67
5.1.6 Revenus des ménages.....	69
5.1.7 Chefs de ménage et marché de l’emploi.....	77
5.2 Caractéristiques des logements.....	78
5.2.1 Modèles d’implantation des logements.....	79
5.2.2 Mode d’occupation des logements.....	81
5.2.3 Types de construction.....	84
5.2.4 Structure des logements.....	87
5.2.5 Taille des logements.....	91
5.2.6 Logements et équipements.....	93
5.3 Logements et services.....	98
5.3.1 Logements et énergie électrique.....	99
5.3.2 Logements et services d’eau potable.....	103
5.3.3 Logements et insalubrité.....	106
CHAPITRE VI.....	111
PERSPECTIVES D’AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE LOGEMENT EN	
MILIEUX URBAIN ET RURAL.....	111

6.1	Quelques réalisations accomplies	113
6.2	Perspectives d'amélioration des bidonvilles.....	116
6.3	Stratégie de gestion des déchets.....	118
6.4	Perspectives d'amélioration de l'eau potable	119
6.5	Perspectives d'amélioration de l'énergie électrique	120
CONCLUSION ET SUGGESTIONS.....		122
BIBLIOGRAPHIE.....		126
SITES INTERNET VISITÉS		130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la population vivant avec moins d'un dollar par jour, 1998 (1,2 milliard)	21
Tableau 2 : Évolution de l'extrême pauvreté dans le monde de 1987 à 1998	22
Tableau 3 : Présentation de la topographie d'Haïti.....	44
Tableau 4 : Répartition de la population d'Haïti par département.....	48
Tableau 5 : Quelques indicateurs clés du secteur de l'éducation en Haïti de 1996 à 2002	49
Tableau 6 : Quelques indicateurs sur le secteur de la santé en Haïti	49
Tableau 7 : Distribution des ménages selon le département géographique.....	57
Tableau 8 : Structure familiale des ménages selon le milieu de résidence.	61
Tableau 9 : Taille des ménages selon le milieu de résidence (en %)	67
Tableau 10 : Revenus médians des ménages selon le milieu de résidence	69
Tableau 11 : Tranches de revenus des ménages selon le milieu de résidence (en %).....	70
Tableau 12 : Fréquence des réductions alimentaires de certains ménages selon les revenus gagnés (%)	72
Tableau 13 : Pouvoir d'achat de vêtements selon les revenus gagnés (en %)	73
Tableau 14 : Capacité de consulter un médecin selon les tranches de revenus (en %)	75

Tableau 15 : Mode d'occupation des logements par milieu de résidence (en %)	82
Tableau 16 : Modèles de construction des logements selon le milieu de résidence (en %)	85
Tableau 17 : Proportion de logements branchés au réseau électrique selon le milieu de résidence (en %)	100
Tableau 18 : Mode d'approvisionnement en eau potable des ménages haïtiens selon le milieu de résidence (en %)	104

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Statut matrimonial des chefs de ménage selon le milieu de résidence (en %)	59
Graphique 2 : Fréquence des difficultés alimentaires selon le sexe des chefs de ménage (en %)	63
Graphique 3 : Tranches de revenus gagnés selon le sexe des chefs de ménage (en %).....	64
Graphique 4 : L'âge des chefs de ménage selon le milieu de résidence (en %).	66
Graphique 5 : Distribution des revenus selon les branches d'activités des chefs de ménage (en %).....	71
Graphique 6 : Existence d'un compte d'épargne selon les tranches de revenus des chefs de ménage (en %)	74
Graphique 7 : Capacité des ménages d'envoyer les enfants à l'école selon les revenus gagnés (en %)	75
Graphique 8 : Structure des murs des logements selon le milieu de résidence (en %).....	88
Graphique 9 : Structure des toitures des logements selon le milieu de résidence (en %).....	89
Graphique 10 : Structure des planchers des logements selon le milieu de résidence (en %)	90
Graphique 11 : Nombre de pièces à coucher comprises dans les logements selon le milieu de résidence (en %)	92

Graphique 12 : Logements à cuisine indépendante selon le milieu de résidence (en %)	94
Graphique 13 : Existence de douches dans les logements selon le milieu de résidence (en %)	95
Graphique 14 : Existence de lieu d'aisance dans les logements selon le milieu de résidence (en %)	96
Graphique 15 : Types de toilettes disponibles dans les logements selon le milieu de résidence (en %)	97
Graphique 16 : Accès des ménages au réseau électrique selon le milieu de résidence (en %)	100
Graphique 17 : Quantité d'électricité disponible par jour au niveau des logements selon le milieu de résidence (en %)	101
Graphique 18 : Présence de l'eau du robinet dans les habitations selon le milieu de résidence (en %)	103
Graphique 19 : Régularité de l'approvisionnement d'eau potable dans les logements selon le milieu de résidence (en %)	105
Graphique 20 : Modes de stockage des ordures ménagères en fonction des milieux de résidence (en %)	107
Graphique 21 : Modalités d'évacuation des déchets ménagers selon le milieu de résidence (en %)	108

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

CAMEP	Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable
CCI	Cadre de Coopération Intérimaire
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ECVH	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti
ÉdH	Électricité d'Haïti
EPPLS	Entreprise Publique pour la Promotion de Logements Sociaux
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds monétaire international
HPHH	Habitat pour l'Humanité en Haïti
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
INAHRA	Institut National Haïtien pour la Réforme Agraire
MDE	Ministère De l'Environnement
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPS-OMS	Organisation Panaméricaine de la Santé – Organisation Mondiale de la Santé
PIB	Produit Intérieur Brut
PPA	Peste Porcine Africaine

PVD	Pays en Voie de Développement
RNB	Revenu National Brut
SIDA	Syndrome de l'immunodéficience acquise
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

INTRODUCTION

Première république noire indépendante du monde, Haïti est considérée depuis déjà un siècle comme le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental. Cette pauvreté structurelle dont les manifestations sont multiples se révèle surtout à partir de certains indicateurs économiques et sociaux. Des études conduites en Haïti ont montré de façon claire et sans équivoque l'état d'indigence dans lequel vivent de larges couches de populations rurale et urbaine. L'une des manifestations de la pauvreté sont les conditions d'habitat et de logement. En effet, l'accélération du processus d'urbanisation, découlant d'un exode rural massif (Bernardin, 1973) a engendré une grande concentration de la pauvreté dans les centres urbains et la formation de quartiers précaires marginaux, dénommés bidonvilles, caractérisés par la vulnérabilité et l'exclusion d'une majorité de la population privée de filets de sécurité sociaux et d'accès aux services de base les plus élémentaires. Tandis que la tendance démographique est à la hausse dans ces milieux défavorisés, le niveau de dotation en équipements et infrastructures reste très faible. Dans un contexte de distribution inégale des maigres ressources disponibles, la paupérisation prend de l'ampleur, la fragilité face aux désastres s'amplifie et les établissements humains se transforment au gré d'une population qui recherche sa survie.

En 2001, l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) a conduit une enquête qui a couvert diverses facettes de la vie de la population haïtienne. Au terme de notre étude de maîtrise en développement régional, nous avons jugé nécessaire de jeter un coup d'œil analytique sur la situation de l'habitat dans le pays, en particulier les conditions de logement en exploitant en profondeur une partie de ces données d'enquête

qui ont généreusement été mises à notre disposition. Nous cherchons à comprendre comment la pauvreté dans les milieux urbains et ruraux influence le domaine du logement et l'accessibilité aux services de base. Notre objectif est de lancer la réflexion sur la qualité de l'habitat, la façon de loger des ménages et d'inciter les décideurs à promouvoir des établissements humains durables en Haïti. L'étude va se distinguer trois milieux : le milieu rural, les villes départementales ou régionales et l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

Ce mémoire est organisé en six chapitres. Dans le 1^{er} chapitre, il sera question de l'ancrage paradigmatique de la recherche. Cette partie du travail établit le lien théorique entre l'habitat et les établissements humains. Elle montre l'intérêt qu'accorde la communauté internationale à la problématique de l'habitat. Au 2^{ème} chapitre, nous présenterons la problématique et le cadre d'analyse de la recherche. Dans cette partie, nous cherchons à démontrer les rapports entre le développement économique et social et les établissements humains en milieu urbain et rural. Nous présentons également quelques faits saillants sur la pauvreté dans le monde pour comprendre l'existence d'habitats de fortune.

Le chapitre 3 présente la méthodologie de l'enquête de l'IHSI ainsi que celle que nous avons adoptée pour conduire notre recherche. Nous en profitons pour établir la pertinence du travail.

Le 4^{ème} chapitre dresse un portrait global d'Haïti, comprenant une esquisse de son histoire politique et socio-économique.

Au chapitre 5, il est question des résultats de l'enquête liés aux conditions d'habitat et des conditions de logement dans le pays. La présentation de tableaux, de graphiques et leur analyse constituent l'essentiel de cette partie.

Enfin, nous dresserons au chapitre 6 les perspectives d'amélioration de l'habitat dans le pays en insistant sur les dispositions retenues dans le CCI du gouvernement de transition qui avait vu le jour après le départ précipité de l'ancien président Jean Bertrand Aristide. Nous concluons le travail en formulant quelques recommandations qui pourraient servir à la prise de décision sur la situation de l'habitat en Haïti.

CHAPITRE I

ANCRAGE PARADIGMATIQUE DE LA RECHERCHE

Notre recherche s'inscrit dans le cadre de la problématique du développement durable. Elle propose une analyse des établissements humains et de l'habitat comme dimension essentielle des processus de développement. Dans un premier temps, nous définissons le développement humain durable pour ensuite établir les rapports entre les établissements humains et l'habitat. Enfin, nous allons clarifier notre champ de recherche qui est l'analyse de l'habitat et particulièrement les conditions de logement des ménages en zones urbaines et rurales en Haïti.

1.1 Développement humain

Le terme «développement humain» a fait surface au début des années 1990. Il s'agit d'un concept mis en parallèle avec le développement économique qui, jusqu'alors, était prôné par les organismes internationaux pour éliminer la pauvreté dans le monde et favoriser la croissance. En effet, les experts ont finalement compris que la poursuite du développement économique à lui seul ne peut permettre l'atteinte du bien-être effectif de l'individu. Les enquêtes ont montré que croissance économique ne signifie pas nécessairement amélioration des conditions de vie de toute la population. L'augmentation de la production et la maximisation des profits ne peuvent à eux seuls engendrer un véritable développement. D'où la nécessité d'une approche qui tient compte de toutes les dimensions du bien-être de l'individu.

Le développement humain, comme on appelle cette vision plus globale, puise son origine dans l'article 22 de la Déclaration des droits de l'homme de 1948. Cet article proclame le droit de tout être humain à la sécurité sociale, à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité. Le développement humain met l'accent aussi bien sur l'économie que sur l'environnement social et culturel. L'individu est pris dans sa globalité et son développement devient un ensemble qui inclut tous ses droits y compris celui à la santé, à l'éducation et à un logement décent. L'homme n'est plus considéré comme un instrument au service de la production, mais bien comme une fin en soi. Le bien-être de l'individu et son épanouissement deviennent les finalités de ce type de développement.

1.2 Développement durable : champ d'étude

Selon le rapport de la Commission Brundtland publié en 1987, le développement durable se définit comme *un développement qui répond aux besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*. Deux concepts sont inhérents à cette notion : celui de '*besoins*' et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. En effet, le premier principe de la déclaration de Rio soutient que les hommes sont au cœur des préoccupations du développement durable et qu'ils ont droit à une vie saine et productive en accord avec la nature. Il convient de souligner que ce courant émergent

de développement autorise «*la maximisation du bien-être des générations présentes sans qu'il en résulte une diminution de celui des générations futures*»¹ (OCDE).

Les origines de cette réflexion sont relativement anciennes. Déjà, à la suite de la publication du rapport Meadows en 1972 qui prédisait un avenir catastrophique du monde d'ici 2100 si l'on poursuivait le mode de développement d'alors, la *Conférence de Stockholm* a approfondi le thème des relations entre l'environnement et le développement. Sous l'impulsion de Maurice Strong, qui a assuré la continuité de ces préoccupations au sein de l'ONU, des recherches sur l'«*écodéveloppement*» seront ensuite menées au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement sous la direction d'Ignacy Sachs entre 1973 et 1985. Cet ensemble de travaux a finalement abouti au concept du développement durable qui a été popularisé au niveau international par le rapport de la Commission Brundtland.

En réalité, ce concept repose sur quatre grands principes. Il s'agit de :

- La satisfaction des besoins de l'homme qui tient compte de l'importance de l'économie et du rôle crucial des dimensions non monétaires dans le développement, sans faire table rase des conditions matérielles d'existence;
- Le maintien de l'intégrité écologique qui exige l'assurance de la conservation des processus écologiques, la préservation des écosystèmes et de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles;
- Le souci d'équité et de justice sociale qui prône l'égalité dans la redistribution des ressources et une justice intra et intergénérationnelle;
- L'autodétermination sociale et la diversité culturelle qui appuient des formes

¹ http://www.oecd.org/glossary/0,2586,fr_2649_37425_196929311137425,00.html#1968697, visité le 7 octobre 2006.

endogènes de développement. On peut ainsi assister à la promotion des initiatives locales et communautaires ainsi que la nécessité d'impliquer les acteurs régionaux et locaux dans le processus décisionnel. Promouvoir la diversité culturelle peut se traduire par exemple en la réalisation d'évènements mettant en valeur les mœurs et les coutumes d'autres peuples vivant sur un territoire. Elle peut se traduire aussi par des mesures visant à intégrer les minorités visibles.

L'application des principes de développement durable connaît encore des problèmes d'harmonisation en raison des multiples interprétations qui lui sont données après des rencontres comme celle du sommet de la terre, la déclaration de Rio et de l'agenda 21. Mais, dans le cadre de notre travail de recherche, nous allons nous appuyer essentiellement sur le premier principe qui prône la satisfaction des besoins de l'homme, en considérant surtout le côté qualitatif. Nous allons analyser en quoi les conditions de logement en Haïti ne facilitent pas un développement durable. Ce principe va aussi guider notre appréciation des établissements humains en milieux urbain et rural dans le pays.

Qu'entendons-nous par développement durable des établissements humains?

1.3 Développement durable des établissements humains : cadre de réflexion

Le développement durable des établissements humains vise à fournir un logement convenable pour tous aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans la littérature spécialisée, parler des établissements humains c'est questionner les conditions de logement en général, sous l'angle des principes du développement durable. D'où le concept de *développement des établissements humains durables*.

Ce concept est défini comme un ensemble de stratégies visant à améliorer durablement les conditions de l'habitat en zones urbaine et rurale. Ainsi, ces stratégies intersectorielles et multidisciplinaires couvrent les champs d'intervention suivants : logement et services, gestion de l'environnement, gouvernance urbaine et élimination de la pauvreté. La participation, les partenariats et la coopération, l'égalité entre les sexes, l'intégration des groupes défavorisés, l'utilisation sur une plus grande échelle des pratiques locales et le partage des connaissances² sont aussi considérés dans ces stratégies comme des leviers d'action importants dans l'amélioration de la qualité de l'habitat. La compréhension, l'appropriation et l'application de ce concept est le fruit d'un long processus dont certains points saillants sont, selon ONU-HABITAT, respectivement :

1. La première Conférence des Nations Unies sur les Établissements Humains tenue au Canada du 31 mai au 11 juin 1976. Elle se termine avec l'officialisation de la Déclaration de Vancouver sur les Établissements Humains. Cette conférence a conduit à la formation de ce qui est aujourd'hui le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT). Ce centre est la principale agence des Nations Unies chargée par l'Assemblée Générale de l'ONU de travailler à la promotion de villes durables des points de vue social et environnemental, dans un objectif consistant à fournir un logement convenable pour tous. Il était alors projeté que dans le courant des cinquante prochaines années, deux tiers de la population mondiale vivraient dans les villes.

² United Nations, Commission on sustainable development, United Nations Centre for Human Settlements (Habitat) Task Manager, Human Settlements, March 1994.

2. HABITAT II : la deuxième Conférence sur l'habitat tenue à Istanbul (en Turquie) du 3 au 14 juin 1996 avec la participation de 171 gouvernements. L'un des objectifs fixés au cours de cette conférence était d'arrêter, à long terme, la détérioration des établissements humains dans le monde pour créer enfin les conditions permettant l'amélioration de l'environnement vital de toutes les populations sur une base durable. On propose de porter une attention particulière aux besoins et aux contributions des femmes et aux groupes sociaux vulnérables dont la qualité de vie et la participation sont encore entravées par l'exclusion et autres inégalités affectant les pauvres d'une manière générale. Les conclusions des rencontres contenues dans le *Rapport d'Habitat* et dans la *Déclaration d'Istanbul sur les Établissements Humains* font état de plus de 100 engagements et stratégies adoptés visant à traiter des questions de logement et des établissements humains durables, mettant en exergue les thèmes du partenariat et de l'action locale. L'ordre du jour d'Habitat établit le double objectif de réaliser un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains. Au terme d'un long débat, la Conférence a également réaffirmé l'engagement en faveur de la réalisation pleine et progressive du droit à un logement convenable.

3. ISTANBUL+5: la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU tenue à New York du 6 au 8 juin 2001 a porté sur le réexamen général et sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en application des résultats de Habitat II. Après la session, l'Assemblée Générale a adopté la «*Déclaration sur*

les Villes et Autres Établissements Humains dans le Nouveau Millénaire». On a ainsi fait des propositions de nouvelles mesures pour la réalisation des objectifs de logement convenable pour tous et du développement durable des établissements humains.

4. FUM1: du 29 avril au 3 mai 2002 a eu lieu la première session du Forum Urbain Mondial, avec l'urbanisation comme thème général. L'effet du VIH/SIDA sur les Établissements Humains, la violence à l'encontre des femmes, les services et l'infrastructure de base, y compris la fourniture de l'eau et de l'assainissement et la nécessité d'un régime foncier sûr ont été des préoccupations qui ont orienté les échanges.

5. SMDD: le Plan of Mise en Œuvre de Johannesburg (PMŒJ), issu du Sommet Mondial pour le Développement Durable tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). Ce plan a pour objectif d'améliorer substantiellement :
 - les « *conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis, d'ici 2020* » ;
 - L'accès des pauvres des milieux urbains et ruraux, à la terre et à la propriété, à un logement convenable et aux services de base;
 - L'accès des pauvres à des emplois décents, aux crédits et aux revenus;
 - Les réglementations afin de lever tous les obstacles posés à la micro entreprise et au secteur informel;

- Les politiques axées sur la réhabilitation des taudis dans le cadre des plans de développement urbain.
6. 19e SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ONU-HABITAT: ces assises ont eu lieu du 5 au 9 mai 2003 à Nairobi (Kenya). Le développement urbain et les stratégies de logement favorisant les pauvres, et la dimension rurale du développement urbain durable ont été les articulations de l'agenda. Il faut mentionner que la particularité de cette rencontre a été l'adoption de 18 résolutions couvrant des thèmes englobant le rôle et les droits des femmes dans le développement des Établissements Humains et la réhabilitation des taudis, l'eau et l'assainissement, la décentralisation et le renforcement des collectivités locales.
 7. FUM2: du 13 au 17 septembre 2004 s'est tenue à Barcelone (Espagne), la deuxième session du Forum Urbain Mondial. Cette session était consacrée à l'évaluation du 7^{ème} objectif du Millénaire pour le Développement (OMD), consacré à la durabilité environnementale, y compris l'objectif 10, portant sur l'eau et l'assainissement et l'objectif 11, portant sur les taudis. L'examen des questions liées à l'égalité des genres, à la culture urbaine, à la pauvreté, à la sécurité, à la préparation aux catastrophes et à la reconstruction a été aussi à l'ordre du jour.

Cette chronologie montre l'importance que la communauté internationale accorde aux établissements humains et la place capitale que l'habitat en général et les conditions de vie occupent dans les processus de développement des pays.

1.4 Habitat : champ de pratique

La définition du terme «habitat» peut varier en fonction des disciplines considérées. Sur le plan de l'écologie, *l'habitat est l'endroit dans lequel un organisme peut survivre, l'endroit qui lui fournit de quoi subvenir à ses besoins.*³ En biologie, c'est l'aire dans laquelle vit une espèce végétale ou animale particulière⁴. En botanique, c'est le lieu de croissance naturel d'une plante.⁵ En géographie humaine, l'habitat est considéré comme un « type particulier de milieu de vie qu'occupe un individu ou une population ». ⁶ Pour ONU-HABITAT :

*On entend par habitat, non seulement le bâtiment dans lequel l'homme s'abrite (habitation ou logement) mais aussi ce qui entoure ce bâtiment et notamment tous les services, installations et dispositifs dont l'existence est nécessaire à l'individu. Il existe, plusieurs types d'habitat (habitat économique, villas, immeubles, habitat traditionnel, habitat rural etc.)*⁷.

Cette dernière définition nous semble complète et clarifie aussi les liens entre les établissements humains et les conditions ou la qualité de vie en général. En effet, elle cible les personnes, précise les conditions de logement et informe sur les types d'habitat. C'est pourquoi nous la retenons pour la suite de notre travail.

³ [fr.wikipedia.org/wiki/Habitat_\(écologie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Habitat_(écologie)).

⁴ www.biotech.ca/FN/glossary_fr.html.

⁵ www.cactuspro.com/glossaire.html.

⁶ www.habitation.gouv.qc.ca/bibliotheque/references/lexique.html.

⁷ www.marocurba.gov.ma/tpc00008/itm0001a.htm.

CHAPITRE II

PROBLÉMATIQUE ET CADRE D'ANALYSE DE LA RECHERCHE

2.1 *Problématique*

Le rapport entre le développement économique d'un pays et l'urbanisation fait l'objet d'études depuis un certain temps. Déjà, dans la première moitié du XX^{ème} siècle, Polanyi (1944, p.12) parlait de l'urbanisation comme résultat fatal et irréversible du développement économique. L'urbanisation serait la conséquence inéluctable du développement économique d'un pays. Cette position, si elle ne fait pas l'unanimité dans le cercle des chercheurs, demeure très majoritaire.

Si l'on envisage le développement économique sous l'angle d'une augmentation des revenus réels d'un pays (Kuznets, 1968), l'urbanisation serait un passage obligatoire. Selon la loi d'Engel, la part de budget consacrée à l'alimentation diminuerait avec le revenu. Donc, quand le revenu par habitant augmente, la proportion de revenu réservée à la consommation des produits agricoles tend à diminuer. Dans le même temps, la part disponible pour l'achat d'autres biens de l'économie augmente. Donc, l'augmentation de revenu d'un ménage le met en situation de se procurer d'avantage de produits issus de l'industrie et du secteur des services. Ainsi, peut-on comprendre que les hausses de revenus favorisent un développement plus massif de l'industrie et l'apparition de nouveaux produits.

D'un autre côté, les améliorations de revenus mettent les producteurs en position d'augmenter la productivité du travail. Cette dernière situation occasionne des baisses d'emploi dans le secteur agricole. Le flux de main-d'œuvre libérée se transfère vers

d'autres secteurs de l'économie (secondaire et tertiaire). Bref, la hausse de productivité concomitante avec les hausses de revenus entraîne des changements dans le secteur d'emploi. Pour résorber le chômage, la main-d'œuvre libérée par l'agriculture est valorisée par les autres branches de l'économie. Il en résulte le changement de la nature et de la localisation des activités sur le territoire et l'urbanisation devient inéluctable.

Ainsi, les tenants de ce courant de pensée soulignent que la quête effrénée du développement économique est la cause de ces mutations et de la spécialisation spatiale. Mais l'espace peut être spécialisé sous l'impulsion de plusieurs facteurs. Les chercheurs en géographie parlent souvent de polarisation, laquelle est l'influence dynamique et asymétrique d'un système sur la localisation ou la croissance d'un autre système (Carluier, 2004). Dans ce cas, la transformation de l'espace en territoire urbain ou rural se fait sur la base de l'approche fonctionnelle. On comprend alors que la polarisation spatio-économique joue un rôle déterminant dans la revitalisation des agglomérations en zones urbaine et rurale, ainsi que de la qualité de l'habitat.

Selon P. Grou (1990, 163, cité par Frédéric Carluier : 2004, 29), la concentration des activités dans une zone polarisée ou centrale relève des stratégies de développement qui produisent *des différenciations au sein même de leurs espaces nationaux d'origine*. Cette différenciation justifie la hiérarchie urbaine que l'on retrouve généralement dans un territoire national. Il s'agit notamment des métropoles qui rayonnent sur tout le territoire national, mais aussi des grandes villes, des villes moyennes, des petites villes et des centres urbains et ruraux.

En outre, la polarisation revêt aussi trois formes qu'il convient de mentionner pour

approfondir notre analyse et avoir une meilleure compréhension des établissements humains et de la spécificité de l'habitat en milieux urbain et rural. Il s'agit du pôle de croissance, du pôle de développement et du pôle d'intégration (ibid., 69). Ces formes sont caractérisées de la manière suivante :

1. Le pôle de croissance se caractérise par la localisation des entreprises sur la base des avantages économiques tirés d'abord de la proximité des marchés et du lieu d'approvisionnement en matières premières, ensuite de la réduction des coûts de transport. Cette forme de pôle est à juste titre dénommé *pôle-relais* parce qu'il réalise la médiation entre le pôle de développement et l'hinterland. La présence ou l'existence d'unités dominantes et motrices engendre le développement économique et rend le milieu plus compétitif et permet ainsi d'attirer la main-d'œuvre et l'investissement externes.
2. Le pôle de développement, illustré par B. Higgins, désigne les lieux de concentration des activités propulsives, sources d'innovations, par opposition aux activités induites de croissance.
3. Le pôle d'intégration (J.-R. Boudeville, 1972, 109; cité par ibid.) est un regroupement urbain qui met en communication deux systèmes de villes jusque-là privées de contact. Il remédie à l'isolement à la fois technique, sociale et géographique de deux sous-ensembles urbains. Cette forme de pôle exerce des effets d'entraînement significatifs et facilite le développement des pôles satellites.

Il est à remarquer que la polarisation met en lumière les mécanismes multiplicateurs de croissance que peuvent engendrer des investissements sectoriels sélectifs sur un

territoire donné. Cette croissance peut donner lieu à des revenus substantiels, capables de bien répondre aux besoins des populations concernées. Toutefois, le schéma classique de polarisation semble ne pas correspondre à la réalité des pays du Sud. Parlant de la création des villes de ces pays, Jean-Marc Éla (1983, 12) avoue que les motivations commerciales ont été jadis à la base de la création de celles-ci. Cet auteur affirme que c'est dans ces agglomérations qui sont déjà des villes que se situera la croissance la plus dynamique après la colonisation. Mais, il précise aussi que d'autres facteurs ont été également pris en compte dans la création des agglomérations urbaines et rurales; il s'agit des facteurs géographiques (situation stratégique des sites) et humains (ibid.). Ce point de vue semble largement être partagé par Claude Chaline (1985, 9), qui se fonde sur une politique volontariste indispensable à la création et à l'aménagement des agglomérations urbaines et rurales en général. Pour lui, la ville aussi bien que le village est totalement un choix d'aménagement.

En Haïti, si certaines villes exercent un rayonnement relatif dans leurs périphéries, il est à vrai dire difficile de parler de systèmes polarisés. En effet, le taux d'urbanisation générale qui était de 12 % en 1950 serait aujourd'hui entre 35 % et 50 % et plus de la moitié de cette population est concentrée dans la capitale haïtienne. Cette forte migration urbaine interne constatée en Haïti touche la population désœuvrée dans les campagnes et qui est à la recherche d'un mieux-être économique. Pour ce faire, elle afflue vers les villes qui lui offrent plus de possibilités en matière d'emploi. Les industries en général se localisent dans la capitale.

La grande concentration constatée à Port-au-Prince a commencé au début du XX^{ème}

siècle avec l'arrivée d'investisseurs locaux et régionaux, la mise sur pied d'une armée nationale, la centralisation politique et administrative et l'organisation de l'État. Les commerçants, notamment les spéculateurs de café et d'autres denrées d'exportation, les importateurs de biens de consommation, bref l'élite économique, tous ont afflué dans la capitale, devenue foyer véritable du développement social et économique du pays. Avec l'implantation d'activités industrielles au cours des années 1960, la capitale était devenue le pôle d'attraction de la population rurale à la recherche de revenus et de pouvoir de consommation. Mais cette migration se fait malheureusement sans un plan véritable d'urbanisation et vers les années 1970, Port-au-Prince commençait déjà à sombrer dans la bidonvilisation. Comme le secteur industriel n'a pas progressé et est même resté au stade embryonnaire, un déséquilibre s'est donc créé entre l'offre et la demande d'emplois. La population croissait grâce à l'afflux des ruraux pauvres et en chômage. Ceci était à la base de l'expansion d'habitats de fortune dans toute la périphérie de Port-au-Prince. Bref, la migration, dans ce cas, a entraîné non seulement des disparités régionales et spatiales mais en plus, favorise l'émergence des bidonvilles et des taudis.

Les bidonvilles sont généralement des quartiers pauvres, établis en marge de tout cadre légal, caractérisés par une multiplication de taudis. Dans ces milieux, on trouve un nombre élevé de personnes sollicitant des services que les gouvernements ne sont pas en mesure de fournir. En effet, les coûts de certains équipements dépassent largement la capacité financière de l'État et les nouveaux arrivés dans la capitale engendrent des conséquences sociales immenses (violence, criminalité, insalubrité etc.). On estime que la capitale à elle seule abrite plus de 350 bidonvilles où s'entassent 1 800 000 personnes sur une population de 2 000 000 d'habitants.

L'urbanisation effrénée, le développement anarchique des établissements humains et l'essor de l'habitat précaire répondent à la volonté des habitants des zones urbaine et rurale de satisfaire certains besoins primaires. L'influence de la bidonvilisation sur l'évolution des établissements humains et sur la qualité de l'habitat constitue donc une variable fondamentale à analyser pour comprendre la situation de l'habitat et des conditions de logement en Haïti.

2.2 Cadre d'analyse

Cette étude vise essentiellement l'analyse des conditions de logement des ménages dans les établissements humains en zones urbaine et rurale en Haïti. Aussi, elle apportera des aperçus de la situation de l'habitat en général et des conditions de logement des ménages en particulier dans l'optique d'éclairer son impact sur le développement du territoire. Il sera question de jeter un regard analytique sur la perspective de promouvoir un développement humain durable en Haïti.

Dans le contexte global des pays en voie de développement marqué par une pauvreté rampante et récurrente, nous allons examiner l'habitat et les conditions de logement des ménages sous l'angle de la précarité des conditions économiques des gens. Un regard sur la pauvreté peut nous éclairer sur la nature des établissements humains en général et en Haïti en particulier.

2.2.1 Pauvreté et habitat

Sur les six milliards d'habitants de la planète, la moitié, aujourd'hui, vit dans les villes et un sixième dans des bidonvilles. Ce problème, qui inquiète les décideurs, n'a pas

de solution à court terme car on estime que d'ici 2020 ce chiffre passera à 1,4 milliard. Les bidonvilles sont un problème sérieux causé par la pauvreté. Dans le cadre de la lutte contre la précarité des conditions de vie, la communauté internationale a organisé en septembre 2000, sous l'égide des Nations Unies, le Sommet du millénaire. Les dirigeants de 189 pays se sont réunis et ont signé un accord portant sur un ensemble d'objectifs à atteindre. Ces objectifs, traduits en 40 indicateurs qu'on voulait être quantifiables, concernent entre autres la lutte contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'endroit des femmes.

La lutte contre la pauvreté est donc une préoccupation majeure des décideurs du monde. Mais, la pauvreté n'est pas une notion facilement saisissable; ses manifestations sont visibles et compréhensibles mais sa définition ne fait pas l'unanimité. Il n'y a pas un modèle unique de définition de la pauvreté; il y a des formes de pauvreté dont la diversité se rapporte à l'histoire des groupes sociaux qui la subissent (Bréban, 1984). Ainsi peut-on comprendre que la pauvreté et ses caractéristiques changent avec le temps et la société.

Pour Blandine Destremau :

La pauvreté apparaît comme une notion faiblement conceptualisée, qui recouvre à la fois des réalités sociales vécues, pour certaines seulement mesurables, un regard posé sur ces réalités et surtout une relation sociale et un positionnement relatif dans cette relation (Destremau, 1998, 27).

Pour elle, la pauvreté est avant tout une carence (argent, éducation, alimentation, liberté, sécurité, dignité etc.). La pauvreté est donc basée sur l'évaluation et la perception de ces signes extérieurs permettant la construction d'un seuil, d'une ligne ou d'une frontière. De nombreuses définitions sont donc apportées au concept de pauvreté. Du

point de vue strictement monétaire, la pauvreté peut être comprise comme une insuffisance de revenus pour satisfaire les besoins de consommation. Sous cet angle, est considéré pauvre tout individu dont le niveau de revenu est situé en dessous d'un certain seuil. Celui-ci est défini comme le niveau de revenus en dessous duquel on n'a pas la possibilité de se procurer les biens dont on a besoin pour vivre décemment dans un contexte social et historique particulier.

Des multitudes définitions de la pauvreté, celle du philosophe français Henri Bartoli, proposée en 1986 lors d'une réunion internationale d'experts réunis par l'UNESCO, retient bien notre attention. Il affirme : « *La pauvreté est multidimensionnelle. Elle est dénuement profond de biens matériels et culturels qui s'oppose au développement normal de l'individu au point de compromettre en lui l'intégrité de la personne, et comme telle pauvreté absolue.* ».

La pauvreté peut inclure la faim, l'incapacité de s'instruire ou de se donner des moyens d'existence qui favorisent la reproduction. Dans le cadre de notre travail, nous retenons la définition de Peter Townsend qui nous paraît plus complète. Il déclare :

Les individus, familles ou groupes de la population peuvent être considérés en état de pauvreté quand ils manquent des ressources nécessaires pour obtenir l'alimentation type, la participation aux activités et avoir les conditions de vie et les commodités qui sont habituellement ou sont au moins largement encouragées ou approuvées dans les sociétés auxquelles ils appartiennent. Leurs ressources sont si significativement inférieures à celles qui sont déterminées par la moyenne individuelle ou familiale qu'ils sont, de fait, exclus des modes de vie courants, des habitudes et des activités. (Townsend, cité par Daniel Débordeaux).

Suivant cette définition, la pauvreté explique l'incapacité d'un ménage de se munir d'un bon logement. Donc, nous estimons qu'être mal logé est un indice flagrant de pauvreté. Celle-ci peut donc expliquer le quotidien d'un ménage qui vit dans un logement sans accessoires de base et mal équipé.

Il est peut-être intéressant à ce moment de jeter un bref regard sur la situation de la pauvreté dans le monde. Pour ce faire, examinons le rapport sur le développement dans le monde 2000/2001, préparé par la Banque Mondiale. Ce rapport est consacré au thème de la lutte contre la pauvreté. En effet, sur les 6 milliards d'individus qui habitent la planète, 47 % ont moins de 2 dollars par jour pour assurer leur subsistance; 1,2 milliard, soit 20%, ont moins d'un dollar par jour, montant considéré comme le seuil international de pauvreté absolue (extrême pauvreté). Les régions les plus touchées par la pauvreté sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Répartition de la population vivant avec moins d'un dollar par jour, 1998 (1,2 milliard)

Région	Pourcentage (%)
Afrique subsaharienne	24,3
Asie du Sud	43,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,5
Europe et Asie centrale	2
Amérique latine et Caraïbes	6,5
Asie de l'Est et Pacifique	23,2
Total	100

Source : Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001.

Si dans les pays riches industrialisés, le taux de mortalité infantile est moins de 1 %, dans les pays pauvres, 20 % des enfants risquent de ne pas atteindre l'âge de cinq ans. Tandis que dans les pays riches, la malnutrition des enfants âgés de plus de 5 ans touche moins de 5 %, dans les pays pauvres, elle peut en toucher jusqu'à 50 %.

Si l'on reconnaît que les conditions de vie des hommes se sont améliorées en raison

notamment de l'augmentation de la richesse mondiale, de l'amélioration des techniques, les inégalités dans la répartition de ces bienfaits demeurent par contre criantes. Il est surprenant de constater le rythme d'évolution des inégalités dans le monde. Les politiques néolibérales prônées par le FMI et la Banque Mondiale et appliquées dans le monde n'ont pas donné de bons résultats en termes de réduction de pauvreté. À part quelques pays où ces politiques ont contribué à une certaine amélioration des conditions de vie, ces mesures sont largement décriées et font plonger davantage de gens dans la misère. Cette misère se reflète sur les conditions d'existence en général et l'habitat en particulier.

Tableau 2 : Évolution de l'extrême pauvreté dans le monde de 1987 à 1998

Région	Évolution du nombre de gens vivant avec moins d'un dollar par jour (millions)		Évolution de la part de la population vivant avec moins d'un dollar par jour (%)	
	1987	1998	1987	1998
Afrique subsaharienne	217,2	290,9	46,6	46,3
Asie du Sud	474,4	522	44,9	40
Moyen-Orient et Afrique du Nord	9,3	5,5	4,3	1,9
Europe et Asie centrale	1,1	24	0,2	5,1
Amérique latine et Caraïbes	63,7	78,2	15,3	15,6
Asie de l'Est et Pacifique	417,5	278,3	26,6	46,3
Total	1183,2	1198,9	28,3	24

Source : Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001.

En effet, de 1987 à 1998, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour passe de 418 millions à 279 millions, soit une diminution de plus de 33 %. En Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes, on observe plutôt une diminution du pouvoir d'achat des gens. Au

cours de cette période, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour en Afrique subsaharienne et Amérique latine et les Caraïbes a augmenté respectivement de 34 % et de 23 %. Pour les pays d'Europe et d'Asie centrale, le nombre de pauvres vivant avec moins d'un dollar par jour a même été multiplié par 22.

Pourtant, comme nous l'avons déjà souligné, depuis environ trois décennies, les indicateurs globaux se sont nettement améliorés. En guise d'exemple, de 1970 à 1990, le taux de mortalité infantile est tombé de 107 à 59 pour 1 000. En Inde, le nombre de filles scolarisées a subi une nette progression; l'espérance de vie dans l'État de Kerala dépasse celle de citoyens vivant dans des pays développés où le revenu par habitant est bien supérieur. Mais il faut être prudent. En effet, d'une part, il y a lieu de constater que certains progrès sont ralentis en raison de la progression du VIH/SIDA, notamment dans le continent africain ; d'autre part, des disparités régionales importantes existent. Le virus du sida continue à faire de grands ravages dans ces pays comme le Botswana et le Zimbabwe où 25 % des adultes sont infectés. Au Botswana, l'espérance de vie devrait même passer à moins de 40 ans. La prise en charge par l'État des orphelins du sida représente des charges énormes pour ces pays. Dans les pays africains les plus touchés par l'épidémie du sida, le virus fait anéantir les gains obtenus par l'allongement de l'espérance de vie constatée depuis une cinquantaine d'années. Des estimations des Nations Unies montrent que l'espérance de vie qui était de 44 ans au début des années cinquante et qui est passée à 59 ans au début des années quatre-vingt-dix devrait reculer à 45 ans au cours du quinquennat 2005-2010.

Qu'en est-il des disparités régionales? En Afrique subsaharienne, l'espérance de vie

était de 52 ans en 1997, soit 13 ans de moins que dans les pays en développement et 25 de moins de la moyenne de ceux faisant partie de l'OCDE. Des disparités sont aussi observées en ce qui concerne le taux de mortalité infantile sur la planète. Le rapport a montré par exemple qu'en Afrique subsaharienne, ce taux est 15 fois plus élevé que celui des pays à revenu moyen.

Les disparités se manifestent aussi à l'intérieur des pays, entre les groupes ethniques et les sexes. Par exemple, si au Mexique, la pauvreté a reculé depuis le début des années 1990, la situation s'est empirée dans le sud-est du pays. C'est la même observation qui s'applique aussi aux pays africains où la mortalité infantile a régressé au niveau des couches influentes sur le plan politique. En Amérique latine, le taux de scolarisation chez les couches non autochtones est de loin supérieur aux autochtones. L'observation est similaire en Asie du sud où le nombre d'années de scolarisation des femmes représente la moitié de celui des hommes. En Asie de l'Est, le taux de solarisation brut dans l'enseignement primaire s'est accru de plus de 23 % entre 1982 et 1996, tandis qu'en Afrique subsaharienne, le taux reste inchangé, soit 74 %. L'analyse du rapport montre que presque la totalité de la réduction du taux d'analphabétisme dans les pays en voie de développement se situerait en Asie de l'Est alors qu'on constate une augmentation de gens non alphabétisés de 17 millions en Asie du Sud et de 3 millions en Afrique subsaharienne. Donc, à l'intérieur même des grandes régions et des pays, la pauvreté se traduit par des disparités criantes.

À part les disparités régionales, il y a lieu aussi de remarquer de grandes inégalités. Selon la Banque mondiale, le revenu moyen des 20 pays les plus riches de la planète est

37 fois plus élevé que celui des 20 pays les plus pauvres en 1995, tandis qu'en 1960, ce chiffre était de 18. L'écart de revenu moyen entre les 20 pays les plus riches et les 20 pays les plus pauvres a donc doublé dans l'intervalle de quarante ans. Tandis que les riches deviennent davantage riches, les pauvres s'enlisent dans leur pauvreté. Par exemple, de 1971 à 2001, le nombre de pays qualifiés de moins avancés (PMA) a doublé passant ainsi de 25 à 49. En résumé, la situation de la pauvreté dans le monde est toujours en nette progression. On constate néanmoins des améliorations au niveau de quelques pays ou régions accompagnées de fortes disparités et d'inégalités internes.

Cette évolution exponentielle de la pauvreté a amené la communauté internationale à faire de la lutte contre la pauvreté un objectif prioritaire de développement à l'échelle mondiale. C'est ainsi que dans le but de lutter contre la pauvreté sur la planète, les institutions de Bretton Woods, en l'occurrence la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ont lancé à la fin 1999 une initiative qui place la pauvreté au sein de leurs préoccupations. Ils ont invité les pays très endettés et à faible revenu désirant obtenir de l'aide financière à préparer un programme portant le nom de *Document stratégique de réduction de la pauvreté* (DSRP). Il s'agit d'une prise de conscience de ces grandes institutions de l'inefficacité des politiques mises en place antérieurement et de la nécessité de rectifier le tir pour atteindre un développement plus humain. Les Nations Unies ont proclamé l'année 1996 : année internationale de l'éradication de la pauvreté.

La période 1997-2006 est proclamée première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. L'OCDE a mis la pauvreté au cœur de ses actions et l'un des sept objectifs internationaux du développement est la réduction de moitié, entre 1990 et

2015, du nombre de gens vivant dans l'extrême pauvreté. Si au cours des années 1950 et 1960, l'on croyait que les grands investissements dans les infrastructures pouvaient accélérer le développement, au cours des années 1970, on comprend que d'autres aspects comme la santé et l'éducation étaient tout aussi essentiels dans le cadre du développement. Les années 1990 ont donc été marquées par des actions contre la pauvreté et l'amélioration des établissements humains.

Cette brève revue documentaire conforte l'idée que la pauvreté et la mauvaise répartition des richesses sont au cœur de la détérioration des conditions de vie des hommes sur la planète. Parler des conditions de logement dans les pays du Sud, c'est donc décrire un symptôme de la pauvreté. En Haïti, la pauvreté est causée par plusieurs facteurs comme l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance, la corruption, une croissance inadéquate et un faible investissement en capital humain. Pour saisir l'impact de la pauvreté sur les conditions d'habitation, des données s'avèrent nécessaires. La manière de recueillir ces informations est d'une importance capitale car elle détermine la validité même des résultats. C'est pourquoi, dans le chapitre qui suit, nous allons mettre en lumière la méthodologie de notre travail incluant celle de la collecte des données par l'IHSI.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIQUE, OBJECTIFS ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE

3.1 Approche : Le paradigme interprétatif

Ce travail vise à décrire les conditions de logements en Haïti afin de favoriser la promotion des établissements humains viables dans le pays. Notre travail fait essentiellement appel à une analyse quantitative. Il s'agira dans notre démarche de comprendre et d'interpréter les faits tel que rapportés par l'IHSI pour déboucher sur quelques perspectives de changement.

Dans l'explication du paradigme interprétatif, Charles-Henry Cuin (2000) montre que l'activité empirique donne lieu à des questionnements qui engendrent la connaissance. De l'incohérence entre ce que nous savons ou croyons savoir et ce que nous constatons dans la réalité naît la problématique. De ce fait, l'efficacité de toute explication est en lien direct avec l'efficacité de l'activité empirique. En décrivant correctement les faits sociaux, on facilite alors la tâche aux stratèges et aux décideurs. Plus on décrit les faits avec précision, mieux les décisions prises seront à même de correspondre avec la réalité. Ce chercheur en sciences sociales affirme que sans interprétation, le monde est dénué de sens. L'interprétation serait donc la démarche intellectuelle consistant à rendre intelligible la réalité sociale. Le paradigme interprétatif sera utile pour comprendre la qualité de l'habitat et les conditions de logement des ménages qui sont des réalités sociales en Haïti.

3.2 Mode d'investigation

Il s'agit ici d'apprécier le cas de la qualité de l'habitat et des conditions de logement des ménages dans le pays et comprendre l'évolution économique, sociale et environnementale des établissements humains. La qualité de l'habitat et les conditions de logement de ménages sont des faits sensibles et d'actualité en Haïti.

3.3 Techniques de cueillette de données

Dans le cadre de ce travail, la recherche documentaire est l'un des outils d'investigation retenus. Nous avons effectué également un voyage dans le pays en vue de mieux appréhender la situation de l'habitat et des conditions de logements surtout dans les quartiers précaires de l'aire métropolitaine. Nous avons aussi discuté avec des professionnels et des acteurs de terrain. Les données utilisées sont essentiellement des données collectées par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI). Elles nous ont été transmises généreusement par un responsable de cette institution pour qui nous avons beaucoup de gratitude.

Il est important de mentionner que l'enquête a été réalisée en Haïti en 2001. Elle s'inscrivait dans la volonté de fournir aux institutions, en particulier au gouvernement et aux Organisations non gouvernementales intervenant sur le terrain, des données fiables et récentes sur la vie des gens dans le pays. Ces données informent notamment sur certaines facettes du phénomène migratoire en Haïti, sur la situation des soins de santé familiale, sur la situation de l'agriculture, sur les problèmes qui affectent la jeunesse de ce pays.

Cette enquête couvre, sur le plan macroéconomique, les domaines économiques, sociaux, culturels et environnementaux de ce pays. Il s'avère, selon nous, obligatoire de

pousser les analyses plus loin en cherchant à comprendre les conditions de logement en milieu urbain et rural. L'interprétation de ces données d'enquête pourrait servir de fondement aux politiques qui cherchent à s'adapter à la réalité de terrain. Elles aideront par exemple à la prise de décisions éclairées.

3.4 Échantillonnage et caractéristiques de l'échantillon

Voici un bref rappel des techniques d'échantillonnage de cette enquête effectuée par l'IHSI en 2001 en Haïti. Cela nous permettra de voir les caractéristiques de l'échantillon. L'unité statistique est le ménage. L'ensemble des ménages sur le territoire d'Haïti constitue l'univers ou l'ensemble à étudier. L'ECVH a utilisé comme méthode d'échantillonnage l'Échantillon - Maître d'Enquêtes Multiples (EMEM) mis en place par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) en 1997. Cinq cent deux (502) Sections d'Énumération (SDE) ont été tirées et composent l'EMEM. L'échantillon est ensuite construit de la façon suivante :

Le territoire national est divisé en dix strates : L'aire métropolitaine, le reste du département de l'Ouest, et les huit autres départements géographiques du pays. Les strates départementales sont subdivisées en deux sous-strates : urbaine et rurale. L'aire Métropolitaine est subdivisée en cinq sous-strates caractérisées par la densité de population. Cette stratification a été réalisée à partir des données actualisées au cours d'opérations cartographiques menées dans l'aire Métropolitaine en 1995 et 1996.

On alloue à chaque strate un nombre de ménages proportionnel à la racine carrée de la population telle que projetée par l'ISHI pour l'année 1996.

Dans les sous-strates urbaines, la sélection des Sections d'Énumération (SDE) se fait

selon un tirage linéaire systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (PPT) à partir des listes de recensement. Dans les sous - strates rurales, on a procédé d'abord au tirage d'un certain nombre de sections communales, puis les SDE sont sélectionnées selon un tirage linéaire systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (PPT) comme dans les sous-strates urbaines.

Dans le cadre de l'ECVH, il s'agissait de tirer les ménages de l'échantillon dans les 502 Sections d'Énumération (SDE) de l'EMEM constituant les unités primaires d'échantillonnages (UPE) de l'ECVH. Certaines SDE ont été segmentées (en 2 ou 3) en raison de leur taille considérée comme trop grande au moment de l'enquête. Le tirage des ménages sélectionnés s'est fait à l'IHSI par échantillonnage linéaire systématique à partir de la liste des ménages de chaque UPE. La taille de l'échantillon par l'UPE est proportionnelle à la population. L'échantillon de l'ECVH est composé de 7 740 ménages répartis à travers les différentes strates. Au sein de chaque ménage de l'échantillon, un membre âgé de 15 ou plus est tiré au hasard. On désignera cet individu sous le sigle RSI (Randomly Selected Individual). Celui-ci répondra à un questionnaire distinct.

3.5 Techniques d'analyses de données

Les données collectées à partir de la recherche documentaire ont été traitées, analysées et présentées en fonction des objectifs visés par notre étude, avec le logiciel SPSS (Statistical Package for Social Sciences). Certaines techniques statistiques sont sollicitées durant la phase d'analyse des données et de présentation des résultats.

3.6 Aspects éthiques de la recherche

Les données utilisées dans le cadre de cette recherche ont été collectées après consentement des enquêtés par une structure publique crédible et de notoriété nationale. Ces données ont été traitées selon les règles de l'art et analysées dans la confidentialité totale par cet organisme public.

3.7 Objectif et hypothèse de recherche

3.7.1 Objectif de recherche

Notre recherche a comme principal objectif d'analyser la situation de l'habitat et des conditions de logement des ménages en Haïti. Nous essayerons de bien comprendre l'état actuel de ce secteur en vue de faire des propositions d'amélioration. Nous jetterons un coup d'œil aussi sur les politiques récentes gouvernementales en la matière en vue de voir les efforts faits jusqu'à date pour promouvoir de bonnes conditions de logement dans le pays.

3.7.2 Hypothèse de recherche

La situation de logement en Haïti est critique dans tous les milieux considérés. Elle est la conséquence de la pauvreté qui sévit dans le pays et à laquelle fait face la grande majorité des ménages. Elle est aussi due à une certaine inertie de l'appareil étatique haïtien donnant lieu à l'incapacité à mettre en œuvre une politique de planification spatiale qui permettrait de répondre adéquatement aux besoins exprimés par la population en matière d'habitation.

3.8 Pertinence de la recherche

3.8.1 Pertinence sociale

La lutte contre la pauvreté ainsi que l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations pauvres et en chômage sont devenues des priorités de la communauté internationale et des autorités haïtiennes. Selon Marc-Urbain Proulx (2002, 3) la dégradation du niveau de vie des gens en Haïti, depuis 1987, serait la conséquence de la « *décapitalisation massive de son système national de production [...] laissant ainsi 75% des Haïtiens en dessous du seuil de pauvreté...* ». Cette situation a entraîné des problèmes spatiaux tels que :

Le faible taux de rendement de l'exploitation des ressources en général, la difficulté d'approvisionnement en eau, la sous ou la sur - exploitation des terres selon les endroits, la dégradation continue des sols, la faiblesse des foyers économiques urbains, etc. [...] la forte poussée d'urbanisation.... (Proulx, 2002 :4)

Ce portrait social, pour être fidèle à la situation actuelle, doit être complété par la prolifération de bidonvilles et des emplois précaires dans les principaux centres urbains et autour de certains foyers d'activité économique. Dès lors, le paysage urbain et rural est caractérisé par l'expansion de l'habitat de fortune et l'insuffisance des équipements socioéconomiques de base (ibid., 6). Haïti est un exemple typique des pays du Tiers Monde où les fonctions de consommation et de production des espaces (urbain et rural) se sont constamment dégradées, surtout depuis 1986.

En ce qui concerne le développement urbain, Haïti n'échappe pas à la trajectoire traditionnelle des pays en voie de développement (PVD). Cette évolution urbaine qui

concerne les huit grandes villes de ce pays et principalement Port-au-Prince, est causée essentiellement par la paupérisation rurale d'une population contrainte à la migration. Il s'agit d'un développement urbain non maîtrisé et non contrôlé qui affecte considérablement la qualité de vie de la population. Mario Polèse et Jeanne M. Wolfe (1995, 29) soulignent que la concentration urbaine peut avoir des conséquences néfastes sur les revenus des populations dans les grandes villes. Aussi, elle fragilise les politiques du logement qui deviennent de facto inconsistantes et peu efficaces, sans oublier que dans de telles circonstances des coûts d'agglomérations sont très importants. Il faut noter aussi que le mode de vie et de consommation a fortement influencé le modèle d'habitat dans les pays en voie de développement (Gustave Massiah et Jean-François Tribillon, 1988, 52). Le modèle émergent d'habitat dans les grandes villes d'Haïti contribue à briser « *les solidarités traditionnelles qui unissent encore, par les familles élargies, les individus à l'ensemble de la population* » (ibid.).

De manière générale, la prolifération *des poches de pauvreté* en zones urbaine et rurale, la faible couverture du territoire haïtien en équipements et en infrastructures socioéconomiques, l'absence de zonage dans l'utilisation du sol et la dégradation exponentielle des ressources naturelles aident quotidiennement à la dégradation significative et progressive du cadre de vie jadis aménagé avant les années 1986 (Marc-Urbain Proulx : 2002, 8).

Malgré la volonté politique des pouvoirs publics haïtiens, les initiatives plurisectorielles des acteurs des secteurs public et privé avec l'appui substantiel de la communauté internationale, la détérioration générale du cadre de vie et la pauvreté

gagnent du terrain et s'étendent à toutes les sphères du territoire national (Idem.). En outre, la dégradation de l'environnement est aujourd'hui une préoccupation nationale en Haïti. L'accumulation des déchets solides, l'expansion des installations sanitaires insalubres et la surexploitation des ressources forestières sont à l'origine de la dégradation de l'environnement à telle enseigne que « *l'eau est devenue le facteur limitant au développement* » (Holly Gérard : 1999, 67). À titre d'illustration, à une époque récente en Haïti, «*les bidonvilles occupaient près du quart (22, 15%) de l'aire bâtie urbanisée*» (Ibid., 159).

Les mauvaises conditions de logement sont également exposées dans la presse haïtienne. En effet, dans un article posté le 14 février 2007 sur le site de 'radio caraïbes', une station privée de la capitale, on relate les conditions de gens qui n'ont pas de domicile fixe et qui dorment dans des coins de rue, dans des églises, et parfois même dans des cimetières. Ces groupes d'individus réclameraient de l'État haïtien l'accès à des logements sociaux. Cependant, un cadre de l'Entreprise Publique pour la Promotion de Logements Sociaux (EPPLS) en Haïti avancerait que le secteur de logement ne serait pas rentable au plan économique. En effet, il affirme : « *Nous réclamons 35 gourdes par mois des occupants des logements de Port-au-Prince. Les gens ne veulent pas payer. Depuis quelques temps, nos équipes sont dans l'impossibilité de livrer les bordereaux.* »⁸ Arguant que des véhicules de l'EPPLS sont parfois volés dans le cadre du grand banditisme, cet employé pense qu'il faudrait un cadre sécuritaire favorable au fonctionnement normal de la société et une nouvelle législation sur les logements sociaux. L'auteur de l'article conclut que l'État n'a pas encore présenté de politique avec

⁸ <http://www.caraibesfm.com/index.php?id=2144>.

des objectifs précis sur les besoins réels en logements des populations urbaines et suburbaines.

Lors d'un forum organisé au Karibe Convention Center, à Port-au-Prince, le 9 février 2007, le directeur de l'Habitat pour l'Humanité en Haïti (HPHH), monsieur Jeudy a tenu ces mots : « *Malgré les actions de certaines institutions publiques et privées, le problème du logement s'aggrave de jour en jour en Haïti* »⁹. Il affirme que « *le pays accuse un déficit de plus d'un million de logements, une demande annuelle de 15 000 logis, ajoutés à la nécessité de réparer plus de 75 % des maisons existantes*¹⁰ ». Ces propos du directeur de l'HPHH illustrent fort bien la sombre réalité en matière de logements pour les ménages dans le pays. Au nombre des facteurs responsables de cet état de fait, M. Jeudy mentionne une absence d'institutions étatiques pour accompagner les acteurs travaillant dans le domaine du logement et un faible niveau de revenus des ménages haïtiens. Une compréhension de cette situation est donc indispensable dans le processus de trouver des pistes de solution à la multitude de problèmes sociaux que la dégradation du cadre de vie et la pauvreté engendrent en Haïti.

Les études menées démontrent que l'application des politiques publiques en matière de logement en général et de logement social en particulier a été un échec cuisant. L'absence des outils de planification spatiale et de gestion de l'occupation du sol a favorisé le développement d'une urbanisation inadéquate et a accentué la dégradation de l'environnement, ainsi que du cadre de vie en milieux urbain et rural.

Il est, selon nous, indispensable de jeter un regard ciblé sur des questions sociales et

⁹ *Le Nouvelliste*, 9 février 2007.

¹⁰ *Ibid.*

environnementales liées à la pauvreté et ses corollaires affectant les conditions de vie des populations en zones urbaines et rurales en Haïti. Cette démarche permettra d'apporter un éclairage nouveau et non seulement économique sur les conditions de logement précaires des ménages et sur la dégradation du cadre de vie dans ce pays.

3.8.2 Pertinence scientifique

La qualité de l'habitat et les conditions de logement des ménages sont au cœur de la problématique des établissements humains en Haïti. Cet aspect explique la nécessité des interventions publiques et privées au cours des prochaines années en Haïti. Des études menées ces dix dernières années en Haïti relatives et à la réduction de la pauvreté ont relevé la place importante de l'amélioration de l'habitat dans bon nombre d'initiatives de développement national.

Il est important de se rappeler que c'est lors de la Conférence des Nations Unies sur l'habitat en 1976 que le concept des établissements humains a pris tout son sens. Cet élément s'est avéré essentiel à l'amélioration des conditions de vie des ménages et à la lutte contre la pauvreté. Les trois grandes dimensions de ce concept ont été officialisées lors de ces assises. Il s'agit du logement, de la construction et de la planification. Une prise en compte de ces dimensions, dans le cadre de tout processus de développement, doit être envisagée dans une démarche intégrative et une approche globale, ceci en considérant la modification de l'environnement et le développement social aussi bien à l'échelon national qu'international (ONU, 1976).

En ce qui concerne l'application des composantes du développement des établissements humains en Haïti, un bref examen de la littérature sur ces trois dimensions

permet de dégager le constat suivant : Concernant les conditions de logement des ménages, plusieurs études sectorielles, partielles, ciblées et à forte connotation économique ont été réalisées dans ce pays. Les objectifs de ces travaux visent, pour la plupart, l'amélioration d'une offre de services. Parmi les plus révélatrices, citons l'*Étude sur l'efficacité de la production d'électricité en Haïti* (Rose Arlette François, 2004) qui couvre uniquement la dimension économique et financière de l'amélioration de la production, de la distribution et de l'offre de l'énergie électrique dans ce pays.

La recherche de Hugues Laguerre (2000) sur le choix du secteur d'emploi et les déterminants du salaire à Port-au-Prince prend certes en compte l'environnement social, mais cette étude couvre uniquement la ville de Port-au-Prince. Elle fait un parallèle entre le rayonnement des secteurs économiques, l'évolution de l'emploi dans les secteurs public et privé dans cette ville.

Sur le plan environnemental, du logement et de la construction, les travaux de Gérard Holly (1999) sur les questions environnementales de Port-au-Prince sont intéressants à plusieurs égards. Après avoir fait une analyse approfondie de la région métropolitaine, il pose un diagnostic clair de la dégradation de l'environnement, des équipements et des infrastructures socioéconomiques de base et de la qualité des ressources humaines. Il porte enfin un jugement sur l'offre globale de service et la qualité de vie dans la région étudiée. Il est important de noter que, comme les études précédentes, seule la région métropolitaine est concernée par ce travail important et multisectoriel.

Les résultats du dernier recensement général de la population conduit par l'IHSI et rendus publics en mai 2006 sont surtout de nature quantitative. Ceci est aussi vrai pour de nombreuses études effectuées par des organismes de coopération internationale et non gouvernementaux intervenants en Haïti. Il est important de noter aussi que ces publications scientifiques sont pour la plupart des monographies qui font une analyse parcellaire de l'état de développement de ce pays.

Marc-Urbain Proulx (2002), par contre, passe au peigne fin l'évolution, les mutations et les acquis des exercices de planification spatiale en Haïti. Cette étude est attrayante sur le plan scientifique, pour la simple raison qu'elle questionne l'opportunité des exercices de planification menés depuis l'époque coloniale jusqu'à une époque récente. Elle couvre également tout le territoire national en s'intéressant aussi bien au secteur urbain que rural, en examinant toutes les formes de planification appliquées par les autorités de ce pays et en retraçant méticuleusement les résultats obtenus.

Il convient de mentionner, pour le regretter, que de nos jours très peu de productions scientifiques sur Haïti prennent en compte, de manière spécifique et attentive, les trois dimensions composites des établissements humains à savoir le logement, la construction et la planification. En conséquence, il devient difficile de résoudre la sempiternelle question de la pauvreté qui sévit dans les milieux urbain et rural, et partant de relancer énergiquement le développement socioéconomique du pays. Une telle étude, si elle est bien effectuée et s'incarne dans la volonté politique indispensable et l'adhésion de la communauté internationale pour sa mise en l'application effective, éclairera et facilitera, par sa vision microéconomique, le choix des interventions

publiques et privées en milieux urbain et rural. Cette démarche est une avenue pour solutionner le manque d'efficacité de certaines interventions inappropriées des acteurs publics, privés, de la société civile et de la coopération internationale, sans oublier sa contribution comme l'un des outils nécessaires à l'atteinte des objectifs du millénaire.

CHAPITRE IV

VUE GLOBALE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

4.1 Contexte historique

L'histoire d'Haïti en tant que nation remonte à la création de cette République le premier janvier 1804, consécutive à la victoire sur l'armée napoléonienne à Vertières le 18 novembre 1803. Un des objectifs majeurs de la guerre de libération a été d'en finir avec l'esclavage qui avait été implanté dans l'île par les puissances colonisatrices. Cette indépendance, gagnée au prix d'une guerre sanglante et de pertes matérielles énormes, allait faire d'Haïti la première république noire du monde.

Mais tout de suite après son indépendance, Haïti allait faire face à de graves difficultés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. D'un côté, des généraux influents qui avaient pris part à la guerre voulaient diriger le pays selon leurs propres intérêts, sans souci de la majorité ; d'un autre côté, la communauté internationale refusait de reconnaître l'indépendance du pays (Wargny, 2004:52). La France a même exigé une forte indemnité (90 millions de francs)¹¹ en guise de dédommagements aux anciens propriétaires colonialistes expulsés. Ce remboursement a pratiquement ruiné l'économie d'un pays dont les infrastructures ont déjà été détruites durant la guerre de libération. En effet, sous menace d'une invasion de l'armée française, le président de l'époque, Jean-Pierre Boyer, a dû effectuer un emprunt à un taux d'intérêt exorbitant en vue de payer la somme exigée.

¹¹ L'équivalent environ de 22 milliards de dollars US. Charles X avait finalement accepté de reconnaître la souveraineté du pays en 1825, en échange de 90 M de francs or. Il faudra plus de cent ans à Haïti pour rembourser cette somme (Véronique Kiesel, *Le Temps*, 'SUISSE', 4 janvier 2004).

Après le gouvernement de Boyer, qui a dirigé l'île entière, plusieurs gouvernements dictatoriaux ont vu le jour, ce qui provoqua très souvent des révoltes populaires. En août 1915, après l'assassinat du président Vilbrun Guillaume Sam, les États-Unis ont envahi le pays et c'était le début d'une occupation qui allait durer près de 20 ans. Cette occupation a néanmoins favorisé une certaine stabilité sociale et économique. En effet, les Américains contrôlaient toutes les sphères de la vie nationale car les décisions politiques venaient directement de Washington et ont été imposées sans consentement à la population nationale. Des lois ont même été votées permettant aux étrangers d'exploiter librement les ressources du pays. Cette situation a engendré un mécontentement surtout de la classe paysanne majoritaire qui a organisé une résistance et est venue à bout de l'occupation en 1934.

Après le départ des Américains, la situation est redevenue comme dans le passé : des hommes politiques, soutenus par l'armée, ont continué d'assouvir leurs intérêts égoïstes et mesquins au détriment de la population. Puis, en 1957, des élections sont organisées et ont conduit au pouvoir François Duvalier. Dictateur endurci, ce dernier allait diriger le pays d'une main de fer jusqu'à sa mort. Son gouvernement s'est caractérisé par la terreur, des assassinats politiques, des arrestations illégales, la corruption. Il a mis sur pied une machine de répression qui a poussé un nombre important d'intellectuels et d'opposants à l'exil. Avant de mourir, il a amendé la constitution pour favoriser la prise du pouvoir par son fils.

À 19 ans, après la mort de son père en 1971, Jean Claude Duvalier est proclamé

président à vie de la république. Certes, plus modéré, il a suivi quand même la trace de son père. Puis, en 1986, à la suite d'un soulèvement général, il a été forcé de partir en exil. Après 1986, avec la chute des Duvalier, on nourrissait un peu d'espoir d'un possible décollage du pays à la suite des élections libres et démocratiques en 1990 qui ont porté au pouvoir le président Jean Bertrand Aristide. Sept mois après son investiture, un coup d'État militaire l'a forcé à l'exil : l'expérience démocratique s'est donc interrompue. Pendant les trois ans qu'a duré son exil, quatre gouvernements provisoires ont dirigé le pays dans un environnement caractérisé par une violence infernale. Un embargo aux dommages incalculables a été imposé au pays par l'ONU pour contraindre les militaires à quitter le pouvoir et favoriser le retour de Jean Bertrand Aristide qui s'est concrétisé le 15 octobre 1994. À la fin de son mandat, Aristide organisa des élections qui porteront au pouvoir son ancien premier ministre René Garcia Préval.

Les cinq années de Préval se sont caractérisées par une certaine stabilité du pays et la réalisation de projets importants tels que la construction de nombreux tronçons de route et la mise sur pied d'une institution chargée de faire la réforme agraire (INAHRA). À la fin de son mandat, il a organisé à son tour des élections qui ont porté à nouveau au pouvoir l'ancien président Jean Bertrand Aristide.

Au début de 2004, une crise politique a débuté comme conséquence d'un litige à propos des élections législatives tenues en mai 2000. En février 2004, les troubles civils croissants suivis d'une rébellion armée ont atteint leur point culminant avec la démission et le départ du président Aristide. Un gouvernement de transition a été alors constitué pour diriger le pays en vue des élections régionales, parlementaires et présidentielles

prévues pour 2005. Le gouvernement de transition avait pour tâches immédiates de restaurer la sécurité, d'organiser des élections libres et démocratiques et s'il le fallait, de reconstruire les infrastructures gouvernementales fragilisées pendant le conflit ainsi que de stabiliser l'économie. Des élections ont été effectivement organisées le 7 février après quatre reports successifs. Un nouveau gouvernement a été élu pour cinq ans avec à la tête de l'exécutif le Président René Garcia Préval. Ce dernier a hérité d'un pays traumatisé par des gangs qui refusaient de désarmer et qui terrorisaient à journée longue la population civile. Les conflits internes et l'instabilité politique qui ont perduré pendant plus de 20 ans ont eu des effets dévastateurs sur l'économie d'Haïti et causé de graves difficultés au peuple haïtien. Le président Préval s'est donné pour tâche de combattre la corruption qui a gangrené les institutions publiques, de lutter contre le trafic de la drogue, de favoriser la justice et de créer une atmosphère pouvant stimuler les investissements d'origine interne et externe.

4.2 Aspects géographiques d'Haïti

4.2.1 Situation géographique

La République d'Haïti est située dans le bassin des Caraïbes. Elle s'étend sur une superficie évaluée à 27 750 km². Elle est bordée au nord par l'océan Atlantique, au sud par la mer des Caraïbes, à l'est par la République Dominicaine avec qui elle partage l'Île et à l'ouest par le canal du vent qui la sépare de Cuba. Haïti comporte plusieurs petites îles telles que l'Île de la Tortue (180 km²) située au nord du pays, l'Île à Vache (52 km²) au sud est, l'Île de la Gonâve (600 km²) située au large de ses côtes, l'Île des Cayimites et la Navase (47 km²). La république est divisée en 9 départements géographiques, 137 communes et 565 sections communales.

4.2.2 Relief

Quoique de faible dimension, l'espace haïtien est caractérisé par une grande diversité de ses composantes naturelles. Haïti présente un relief relativement accidenté. Plus de $\frac{3}{4}$ de la superficie du pays est constitué de montagnes avec des pentes très escarpées. En effet, plus de la moitié du territoire haïtien possède une pente supérieure à 40 % et moins de 20 % est occupé par des plaines. L'aspect géophysique de ce pays est déterminé par deux grandes chaînes : au nord, le massif du Nord qui est un prolongement des montagnes du Cibao de la république Dominicaine et auquel sont rattachées les Montagnes Noires et la Chaîne des Matteux; au sud, le massif de la Hotte qui lie toutes les montagnes de ce département géographique du pays. Haïti comporte trois importantes plaines : les plaines du Nord (950 km²), la plaine de l'Artibonite (1 250 km²) et la plaine du Cul-de-sac (620 km²). Rappelons que le terme Haïti est un mot indien 'Ayiti' qui signifie terre montagneuse. Le tableau qui suit donne une idée de la topographie du territoire.

Tableau 3 : Présentation de la topographie d'Haïti

Classe de pentes (%)	Superficie (Km ²)
0 – 10	8 085
10 – 20	2 166
20 – 40	2 755
> 40	14 744

Source : Ministère de l'Environnement d'Haïti, 1998.

4.2.3 Climat

La République d'Haïti est située entre 18° et 20° de latitude Nord. Elle est caractérisée par une diversité de micro climats suivant que l'on se trouve en plaine ou en montagne. En plaine le climat est tropical, en montagne il est subtropical. Le climat du pays est influencé par les vents venant du nord-est. La température varie entre 15° C et 35° C (MDE, 1999), dépendamment de la topographie de la région considérée. En Haïti, il existe à proprement parler deux saisons : l'hiver et l'été. Dans le Sud et l'Ouest, l'hiver est sec tandis que l'été se manifeste par des précipitations et des averses. Au Nord et dans la zone transversale du pays, l'été est sec et des pluies abondantes s'observent en hiver. Les précipitations annuelles du pays varient entre 400 mm et 2000 mm. Le climat se caractérise par l'alternance de saisons sèches et de saisons pluvieuses.

4.2.4 Environnement

La première chose qui frappe le visiteur qui survole le territoire haïtien est le spectacle navrant de l'environnement physique du pays. En effet, l'environnement subit de graves dégradations depuis des décennies. La pratique de la coupe systématique des arbres et la déforestation anarchique sont des phénomènes répandus en Haïti qui remontent à l'indépendance du pays. Le paysan haïtien, pour assurer sa survie, se lance dans une course effrénée à la coupe des arbres pour produire le charbon de bois, combustible de cuisson par excellence. Si le paysan le fait par manque de choix, certains entrepreneurs, relativement nantis, inconscients et malhonnêtes, se livrent à ce commerce très florissant. Il est fréquent de constater l'entrée dans la capitale haïtienne des camions transportant des tonnes de sacs de charbon venus des régions sous l'œil complice des

agents de l'ordre, au détriment des forêts, pour être livrés aux différents points de vente dans l'aire métropolitaine. Le charbon de bois est en effet le combustible dominant de tous les groupes socio-économiques du pays. On estime que 92 % des ménages des villes utilisent le charbon de bois comme unique combustible de cuisson.

Les conséquences de ces mauvaises pratiques sont nombreuses et bien connues. Citons entre autres l'érosion des sols et les grandes inondations. On se souviendra toujours de celles survenues dans la ville des Gonaïves en septembre 2004 et à Mapou une année avant. Ces inondations ont fait des milliers de victimes en causant des pertes matérielles énormes. Aujourd'hui la couverture forestière d'Haïti représente moins de 2 % de sa superficie. La déforestation est devenue l'une des plus grandes menaces pour le futur du pays. Devant ce triste constat, les instances nationales et internationales conviennent qu'il faut élaborer un plan pour assurer une gestion de l'environnement afin d'éviter le pire. Mais jusqu'ici, aucun programme d'action concrète n'est mis sur pied pour redresser la situation. Les propositions du ministère de l'Environnement restent de vœux pieux, puisque les ressources nécessaires et la volonté réelle semblent faire défaut.

Les mauvaises pratiques culturelles sont un autre phénomène qui contribue à détruire les sols. Chaque année on estime que des milliers de tonnes métriques de sol arable sont drainés dans la mer. Si des mesures énergiques ne sont prises pour redresser cette descente aux enfers due au déboisement, Haïti risque de se trouver en un point de non retour dans les années à venir. En termes de ressources, le sous-sol haïtien recèle du cuivre, de l'or, de l'argent, du gypse, du molybdène, du manganèse, du fer, de l'étain et de la bauxite (Cornevin, 1982 :80).

4.3 Aspects sociaux

4.3.1 Démographie

Le dernier recensement en Haïti remonte à 2003. Depuis le recensement de 1982, tous les chiffres avancés pour quantifier la population étaient des estimations. Les résultats préliminaires du quatrième recensement général de la population effectué en 2003 ont évalué la population haïtienne à environ 7 823 100 habitants (IHSI, 2003). Les données de la Banque Mondiale avancent 8 600 000 habitants pour l'année 2005. Les gens de moins de 15 ans représentent 40 % de la population, ceux de 15 à 64 ans en représentent plus de la moitié et ceux de 64 ans et plus en constituent environ 4 %. Il s'agit donc d'une population relativement jeune dont 35,5 % se trouve en milieu urbain et 64,5 % en milieu rural.

Si le taux d'accroissement démographique était de 2,1 % au cours de la période 1970-1990, il est passé à 1,4 % pour la période 1990-2003. Le taux brut d'accroissement de la population urbaine est de 3,3 % pour la période 1990-2003. Cette réduction est due en particulier aux prises de conscience de la population grâce aux programmes de planification familiale réalisés à travers le pays. Des progrès ont été aussi constatés en ce qui concerne la longévité de la population. Si en 1970, l'espérance de vie était de 47 ans, en 2003, un Haïtien pouvait espérer vivre au moins 50 ans. Le taux brut de mortalité est passé entre 1970 et 2003 de 19 à 15 pour mille.

La répartition de la population à travers les neuf départements géographiques du pays est résumée dans le tableau 4 .

Tableau 4 : Répartition de la population d’Haïti par département

Département	Ouest	Artibonite	Nord	Grand-Anse	Centre	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	Sud
Population	3 093 699	1 070 397	773 546	603 894	565 043	449 585	445 080	300 493	627 311

Source : IHSI, 2003

4.3.2 Éducation

Un simple coup d’œil sur les données disponibles permet de saisir la faiblesse du système éducatif dans le pays. En effet, avec un taux d’alphabétisation de 52 % et un taux de scolarisation de 65 %, l’éducation représente un défi énorme dans la poursuite du développement social et économique en Haïti. Plusieurs problèmes affectent le système éducatif, citons entre autres un faible niveau de qualification des enseignants de surplus sous-payés, une sous-alimentation des jeunes écoliers incapables de donner le meilleur d’eux-mêmes et une faible collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

La vaste majorité des écoles du pays, soit plus de 80 %, sont des écoles privées et les dépenses publiques engagées dans le secteur éducatif ne représentent que 2,1 % du PIB. En plus ces dépenses sont en grande partie concentrées dans les milieux urbains. Il faudrait des actions concrètes qui nécessiteraient de grands investissements par le pouvoir central dans des infrastructures modernes pour améliorer le système éducatif.

Le tableau 5 présente quelques indicateurs significatifs du secteur de l’éducation en Haïti.

Tableau 5 : Quelques indicateurs clés du secteur de l'éducation en Haïti de 1996 à 2002

Indicateur retenu	Fréquence (%)
Taux d'alphabétisation	50,0
Taux net de scolarisation dans le primaire de 1998 à 2002	80,5
Taux net de fréquentation dans le primaire de 1996 à 2000	54,5
Taux de scolarisation dans le secondaire de 1998 à 2002	20,5

Source : UNICEF, 2003

4.3.3 Santé

La situation sanitaire du pays est déplorable et les statistiques sont alarmantes. Elle est plus préoccupante dans les régions reculées du pays. Le tableau 6 présente les données de l'IHSI qui décrivent la situation actuelle.

Tableau 6 : Quelques indicateurs sur le secteur de la santé en Haïti

Indicateur retenu	Mortalité infantile (2000-2004)	Mortalité maternelle (2000)	Taux brut de mortalité	Nombre total d'hôpitaux	Centres de santé et dispensaires	Nombre de médecins
Situation actuelle	80/1 000	523/100 000	9/1 000	49	588	2,7 /10 000

Source : Analyse de la situation sanitaire en Haïti, MSPP-OPS/OMS, 1998

Certaines maladies continuent de causer de grands ravages. C'est le cas notamment du VIH Sida, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses. Comme le tableau le montre, le nombre de professionnels de la santé est très limité et la majeure partie du temps ils travaillent dans des cliniques privées. La grande majorité des Haïtiens n'ont

aucune couverture d'assurance-maladie et ils n'ont pas accès aux services de santé qui se donnent d'ailleurs à des prix hors de portée du citoyen moyen.

Les enfants d'Haïti sont particulièrement vulnérables aux conditions tragiques du pays. Selon l'Organisation Panaméricaine de la Santé, la malnutrition, les maladies diarrhéiques, la pneumonie et d'autres infections respiratoires aiguës sont les principales causes des décès d'enfants. Le taux de mortalité infantile est de loin le plus élevé de toute la région, avec un niveau estimé à 80 décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes, contre 31 en République Dominicaine et 6 chez son voisin, Cuba.

L'accès à l'eau potable et l'assainissement des zones d'habitation des ménages sont encore des paris à gagner par les autorités publiques d'Haïti. Selon l'UNICEF (2004), cette situation explique la grande propagation de beaucoup de maladies dans ce pays. De manière générale, l'offre de services de santé est très faible sur l'étendue du territoire national. Les statistiques de l'UNICEF sont ahurissantes à plusieurs égards. Le taux national de couverture vaccinale est très faible. Très peu d'enfants, de jeunes et de femmes enceintes, la tranche de la population la plus vulnérable, ont accès à des vaccins et à une éducation sanitaire préventive. En nous référant aux informations statistiques de l'UNICEF en 2003, l'État a régulièrement payé seulement 30% des vaccins du Programme élargi de vaccination (PEV). Cette situation très déplorable, constitue un écueil réel pour le développement du pays.

Les enfants de moins de 5 ans sont aussi exposés et ne sont pas immunisés contre des maladies courantes et virulentes. D'où la nécessité de se questionner sur la politique de santé publique et des moyens mobilisés pour faire face à cette situation pénible qui est

une réalité quotidienne en Haïti. En ce qui concerne spécifiquement le VIH/SIDA, la situation n'est pas réjouissante. Le taux de prévalence de cette maladie connaît une hausse vertigineuse en milieux urbain et rural. Il était estimé, selon l'UNICEF (2004) à 5,6% chez les adultes (15-49 ans). L'utilisation du préservatif n'est pas encore bien intégrée dans les habitudes de vie de la population.

4.4 Situation économique

La situation économique haïtienne est le résultat de l'instabilité politique qui a marqué le pays au cours des vingt dernières années. Mais un coup dur a été porté à l'économie après la chute de Jean Bertrand Aristide. La situation du pays a empiré avec les dégâts causés et les pillages orchestrés par des bandits au centre-ville de la capitale. Ces pertes étaient estimées à plusieurs millions de dollars américains.

En effet, voici quelques chiffres assez révélateurs de l'économie du pays :

- RNB par habitant en 2003 : 380 \$US
- Taux annuel moyen de croissance du PIB, 1990-2003 : - 2,5%
- Taux annuel moyen d'inflation, 1990-2003 : 20 %

4.4.1 Secteur agricole

Le secteur agricole représente environ 70 % de l'économie haïtienne. L'agriculture en Haïti est caractérisée par l'étroitesse des surfaces exploitées. Cette agriculture n'arrive pas à répondre aux besoins de la population, ce qui conduit l'État à une politique d'importation même des produits de base. Par le passé, l'agriculture était tournée vers l'exportation de produits comme le café, le cacao et le sisal. Mais les exploitants,

découragés par l'ouverture des marchés, sont laissés à eux-mêmes et ont cessé de produire comme avant. De plus, les rendements agricoles décroissent progressivement. Le manque d'équipements adéquats, le faible niveau d'utilisation d'intrants chimiques, la faiblesse des infrastructures (irrigation, équipements mécaniques, programme de crédit agricole) et la réduction de la productivité des sols sont entre autres des raisons expliquant les baisses de rendements agricoles. Cette situation se traduit par une forte libération de main-d'œuvre dans les milieux ruraux. Les cultivateurs laissant la campagne s'installent dans les villes à la recherche des expédients leur permettant de survivre. Il s'agit en quelque sorte du déclin du secteur agricole.

Pour ce qui est de l'élevage, c'est une activité qui se fait au ralenti. Au pays, il n'est pas courant de rencontrer des exploitants agricoles qui s'adonnent à l'élevage intensif. Certains exploitants possèdent des bovins et des caprins qui leur permettent de rentabiliser les résidus de récoltes. C'est un élevage à la corde qui se pratique sur de petites surfaces. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un élevage visant un marché et capable de générer l'emploi et de faire croître l'économie. Avant 1982, l'espèce porcine était très présente dans la campagne. Il était rare de rencontrer des exploitants agricoles n'ayant pas sur leurs fermes quelques porcs. Mais le coup dur a été porté à l'élevage en 1982, avec l'abattage du cheptel porcin sur tout le territoire national pour éviter une propagation de la peste porcine africaine (PPA). Le prétexte évoqué a été que les porcs haïtiens représentaient une menace pour ceux des États-Unis. Aussi, le gouvernement américain, avec la complicité du gouvernement haïtien, a orchestré en 1982 une campagne d'élimination systématique de l'élevage porcin dans le pays. Le porc représentait l'épine dorsale de l'économie du paysan. C'était grâce à cet élevage qu'ils

pouvaient rester dans la campagne et subvenir normalement à leurs besoins. Depuis l'abattage de ces porcs, la paysannerie est aux abois et la situation économique des ménages ruraux s'est fortement dégradée. En effet, alors qu'on avait promis aux paysans l'introduction d'autres espèces de porc plus rentables à des prix très abordables, ils ont vite réalisé que les nouveaux porcs étaient très fragiles, exigeants et que les paysans avaient de la peine à les nourrir. Si le porc créole mangeait tous les résidus de cuisine et jouissait d'une santé robuste, l'espèce blanche introduite nécessitait des soins que le paysan ne pouvait pas toujours se permettre.

Quant à l'agriculture en général, l'absence ou le non-fonctionnement des services agricoles et vétérinaires, la difficulté d'écouler les productions à cause de la dégradation des voies de communication et de l'insécurité sont autant de raisons qui expliquent son déclin.

4.4.2 Secteur des pêches

Selon la FAO, le secteur de la pêche et de l'aquaculture n'est pas, sur le plan économique, un secteur moteur et prioritaire en Haïti. Mais dans les régions à fort potentiel de ressources halieutiques comme des zones côtières, sa contribution à la lutte contre le chômage et la malnutrition est salubre et appréciable. La pêche maritime est plus importante que la pêche continentale. Cette dernière catégorie de pêche se caractérise, sur le plan économique, par 300 t de production annuelle et environ 800 emplois directs.

Après avoir présenté succinctement l'aspect physique de la république d'Haïti, il nous semble utile de vérifier l'hypothèse de notre recherche. Pour ce faire, la présentation des résultats de notre étude est nécessaire.

CHAPITRE V

CONDITIONS DE LOGEMENT EN MILIEUX URBAIN ET RURAL

Ce chapitre porte sur certaines caractéristiques comparées des conditions de logement entre milieux urbains et milieux ruraux. Rappelons que notre analyse se base sur l'enquête réalisée par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique en 2001, portant notamment sur les conditions de vie des ménages sur tout le territoire national. Nous présentons les résultats surtout sous forme de tableaux et de graphiques. Nous tenons à signaler que les tableaux croisés présentés dans ce travail sont, dans la majorité, statistiquement significatifs. En général, nous travaillerons avec un seuil de signification inférieur à 1/100. Nous examinerons les conditions des ménages et des logements dans trois milieux sur le territoire tout en soulignant parfois les particularités de certains départements géographiques.

Les données concernent les neuf départements du pays, incluant les villes et les milieux ruraux. Notre premier souci est de comprendre et d'expliquer la situation de l'habitation dans le milieu rural, dans les villes régionales et dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince¹².

¹² L'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince concentre une part importante de la population nationale (30% selon les estimations de 1996) et s'étale sur une superficie d'environ 11 mille hectares dont près de 15% sont occupées par des quartiers précaires. Près des trois quarts (67,21%) de la population du "Grand Port-au-Prince" y habitent.

5.1 Quelques caractéristiques socio-économiques des ménages

Haïti est un pays où l'urbanisation prend de plus en plus de l'ampleur. Si les deux tiers de la population vivent en milieu rural, chaque jour des gens le laissent à la recherche d'une meilleure vie. Il est donc important qu'une enquête touche les deux milieux si l'on veut vraiment comprendre la situation du logement dans le pays. Le département le plus représenté est celui de l'Ouest parce qu'il inclut aussi la région métropolitaine dont on compare les conditions de logements avec les villes départementales et les milieux ruraux. Ce département à lui seul représente 27,2 % des répondants dont 13,9 % dans l'aire métropolitaine. Dans cette enquête, les villes départementales comptent pour 21,4 % et les communautés rurales pour 64,6 %. La taille de l'échantillon et la méthode d'échantillonnage assurent une large représentativité de l'enquête sur tout le territoire.

Tableau 7 : Distribution des ménages selon le département géographique

Département géographique	Nombre de répondants	Pourcentage
Ouest	1958	27,2
Sud-est	568	7,9
Nord	748	10,4
Nord-est	411	5,7
Artibonite	922	12,8
Centre	587	8,2
Sud	685	9,5
Grand-Anse	706	9,8
Nord-Ouest	601	8,4
Total	7186	100,0

Source : IHSI, Enquête sur les conditions de vie en Haïti, 2001

5.1.1 Statut matrimonial des chefs de ménage

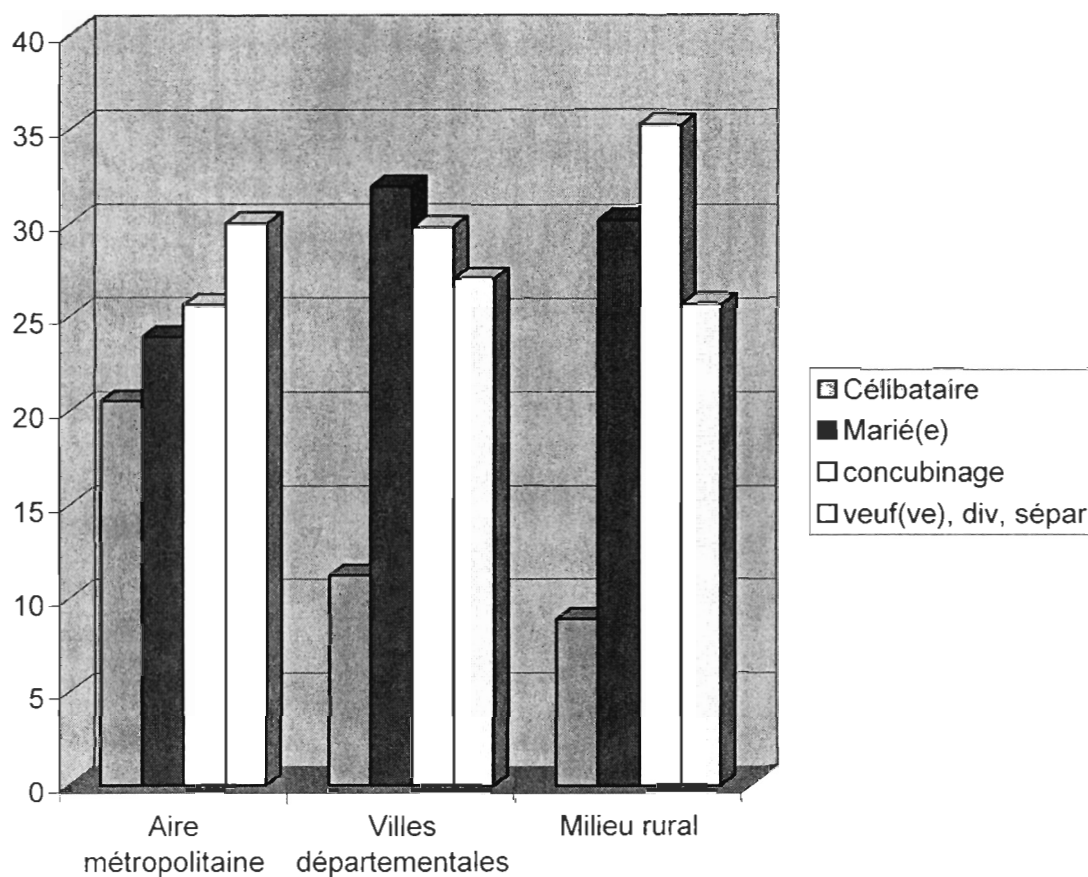
Le statut matrimonial des chefs de ménage varie selon le milieu considéré. La proportion des célibataires est plus faible dans le milieu rural (8,9 %) et les villes départementales (11,2 %) que dans l'aire métropolitaine (20,5 %). Par contre, ceux qui vivent en concubinage sont relativement plus fréquents dans les milieux ruraux (35,2 %) que dans les villes départementales (29,8 %) et la région métropolitaine (25,6 %). La proportion de chefs de ménages mariés est plus élevée dans les villes régionales et dans le milieu rural que dans l'aire métropolitaine. Remarquons que le taux de couples divorcés ou séparés est plus élevé dans la région métropolitaine (30,0 %) et les villes régionales

(27,1 %) que dans le milieu rural (25,7 %). En fait, les ruraux sont dans une certaine mesure plus conservateurs que les urbains. Le divorce ou la séparation sont des pratiques plus courantes dans les villes que dans la campagne. La plus grande accessibilité à l'information et l'ouverture des citoyens aux mœurs occidentales sont entre autres des facteurs facilitant une plus grande acceptation des séparations et un effritement de certaines valeurs familiales traditionnelles de la société haïtienne.

Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, les gens dans le milieu rural n'ont pas vraiment accès à l'électricité, et de ce fait n'ont pas la possibilité de voir à partir de leur petit écran l'évolution du monde (culture, économie, politique). Les mœurs locales traditionnelles sont relativement bien gardées de génération en génération.

Graphique 1 : Statut matrimonial des chefs de ménage selon le milieu de résidence

(en %)



Source: Élaboration personnelle, Enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

5.1.2 Structure familiale des ménages

Nous pouvons diviser les ménages en deux groupes: ceux comportant une seule personne (ménages non familiaux) et d'autres constitués de plusieurs personnes formant des familles. L'enquête a révélé que 9,1 % des ménages haïtiens sont de type non familial contre 90,9 % de type familial. Les proportions de ménages non familiaux sont quasiment pareilles aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les ménages familiaux comportent : les familles nucléaires (27,0 %), les familles monoparentales (11,6 %), les couples sans enfants (4,8 %), les familles élargies (37,7 %) et les familles complexes (9,8 %). Les familles élargies sont le type de ménages le plus répandu que ce soit en milieu rural (36,2 %), en milieu urbain (38,9 %) ou dans l'aire métropolitaine (42,8 %). C'est le modèle traditionnel dans lequel on trouve sous le même toit plusieurs générations. Même si les enfants se marient, ils cohabitent avec leurs parents. La famille est alors répartie dans de petits logements qui constituent une habitation dans laquelle l'aîné joue le rôle de chef. Mais ce type de famille tend à diminuer car de plus en plus de jeunes laissent leurs parents pour aller fonder eux-mêmes leur foyer. Ainsi, les familles nucléaires deviennent de plus en plus fréquentes aussi bien en ville qu'en milieu rural. Mais, les familles nucléaires sont proportionnellement plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain et dans l'aire métropolitaine : soit respectivement 30,6 %, 24,1 % et 14,6 %.

La proportion de couples vivant sans enfants est plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux de familles complexes est plus élevé dans les villes que dans les campagnes avec des taux de 18,7 % dans l'aire métropolitaine, 11,2 % dans les autres centres urbains et 7,4 % en milieu rural. Les familles complexes sont en général des familles recomposées, c'est-à-dire, issues de parents ayant eu des enfants d'une précédente union.

Les familles monoparentales quant à elles sont proportionnellement plus abondantes en ville qu'en milieu rural. Les proportions sont quand même considérables dans les deux milieux. Si le décès d'un conjoint, le divorce ou la séparation peuvent expliquer

l'existence de telles familles, la polygamie peut être pour beaucoup aussi. En effet, il s'agit d'une pratique officieuse très répandue sur laquelle la législation est assez floue. Le fait est que de nombreux hommes, tout en étant mariés, entretiennent des relations extraconjugales avec des maîtresses qui leur donnent souvent des progénitures. Ces femmes sont alors obligées d'élever seules leurs enfants.

Tableau 8 : Structure familiale des ménages selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Structure familiale (%)					
	Personne seule	Famille nucléaire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Famille élargie	Famille complexe
Aire métropolitaine	8,8	14,6	11,8	3,4	42,8	18,7
Villes départementales	9,0	24,1	12,5	4,4	38,9	11,2
Milieu rural	9,2	30,6	11,4	5,3	36,2	7,4
Ensemble	9,1	27,0	11,6	4,8	37,7	9,8

Source : Élaboration personnelle, Enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

5.1.3 Sexe des chefs de ménage

Haïti est une société où les femmes jouent un rôle prépondérant. De nombreuses femmes sont des chefs de ménage et fournissent les efforts nécessaires pour nourrir, loger et éduquer leurs enfants. L'enquête a même révélé que les chefs de ménage de sexe féminin sont dominants dans l'aire métropolitaine (51,1% contre 49,9 % des hommes). Dans les villes régionales, 49,6 % des ménages ont des femmes comme chef, et ce taux

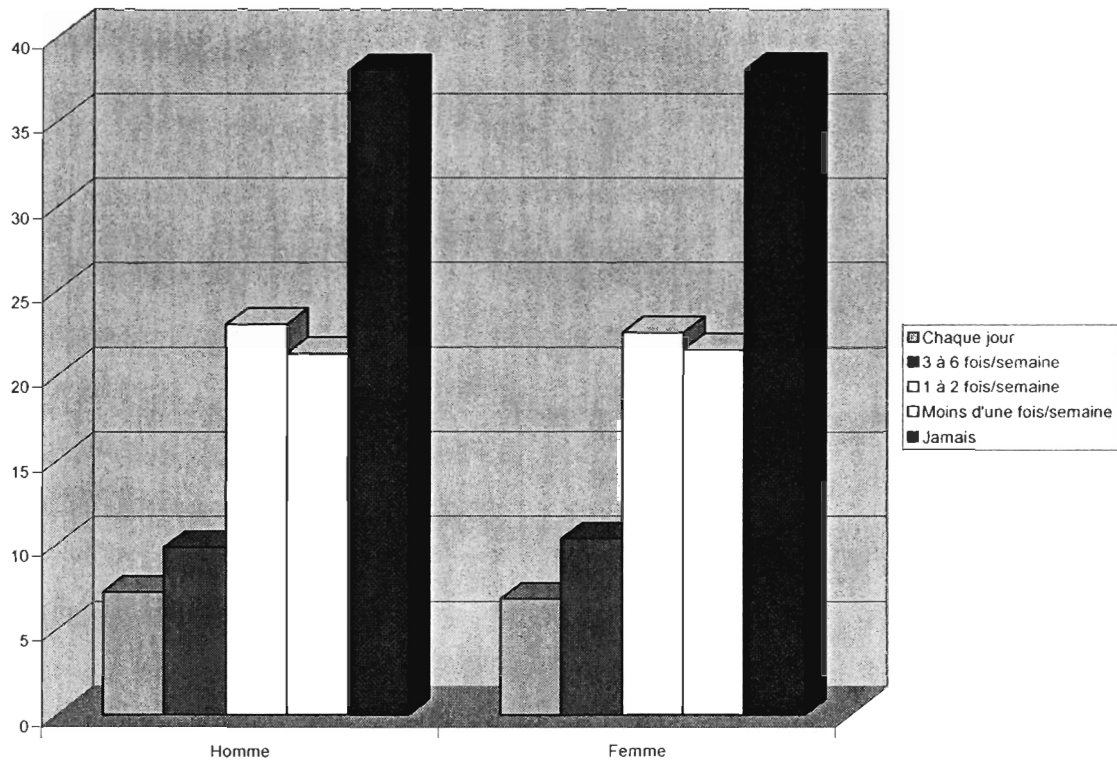
baisse à 45,4 % en milieu rural. D'ailleurs, selon le rapport national sur le développement humain en 2002, Haïti était considérée comme l'un des pays qui progresse dans l'égalité des sexes. De ce fait, de jour en jour le rôle de la femme dans la société gagne en importance. Elle n'est plus complètement confinée au foyer avec une éducation limitée mais est de plus en plus considérée comme un agent économique potentiel capable de contribuer au développement du pays.

Sur le plan économique, les femmes sont très présentes dans le commerce. Que ce soit à l'échelle locale, régionale ou internationale, les femmes se déplacent énormément ; elles sont le moteur de l'économie par l'exercice d'activités formelles et informelles. Il suffit par exemple de parcourir les marchés publics pour constater combien le poids de la main-d'œuvre féminine est prépondérant dans le secteur commercial. Les femmes des milieux ruraux achètent des produits dans les grandes villes pour les revendre au niveau local. D'autres femmes commerçantes ont des fournisseurs (grossistes) dans la capitale où elles se rendent régulièrement pour s'approvisionner et renouveler leurs stocks. De plus en plus de femmes voyagent aussi dans les caraïbes et en Amérique centrale (Panama, République dominicaine, Curaçao) pour acheter des produits destinés au marché national.

Les ménages ayant une femme à leur tête ne sont pas marginaux. D'ailleurs, on ne peut pas affirmer qu'il y a une féminisation de la pauvreté dans le pays. En comparant les ménages menés par des femmes et ceux dirigés par des hommes, nous constatons qu'ils font face aux mêmes difficultés. Par exemple, nourrir la famille est un défi commun et

celles dont le chef est une femme ne font pas figure de défavorisés. Le graphique 2 en témoigne.

Graphique 2 : Fréquence des difficultés alimentaires selon le sexe des chefs de ménage (en %)

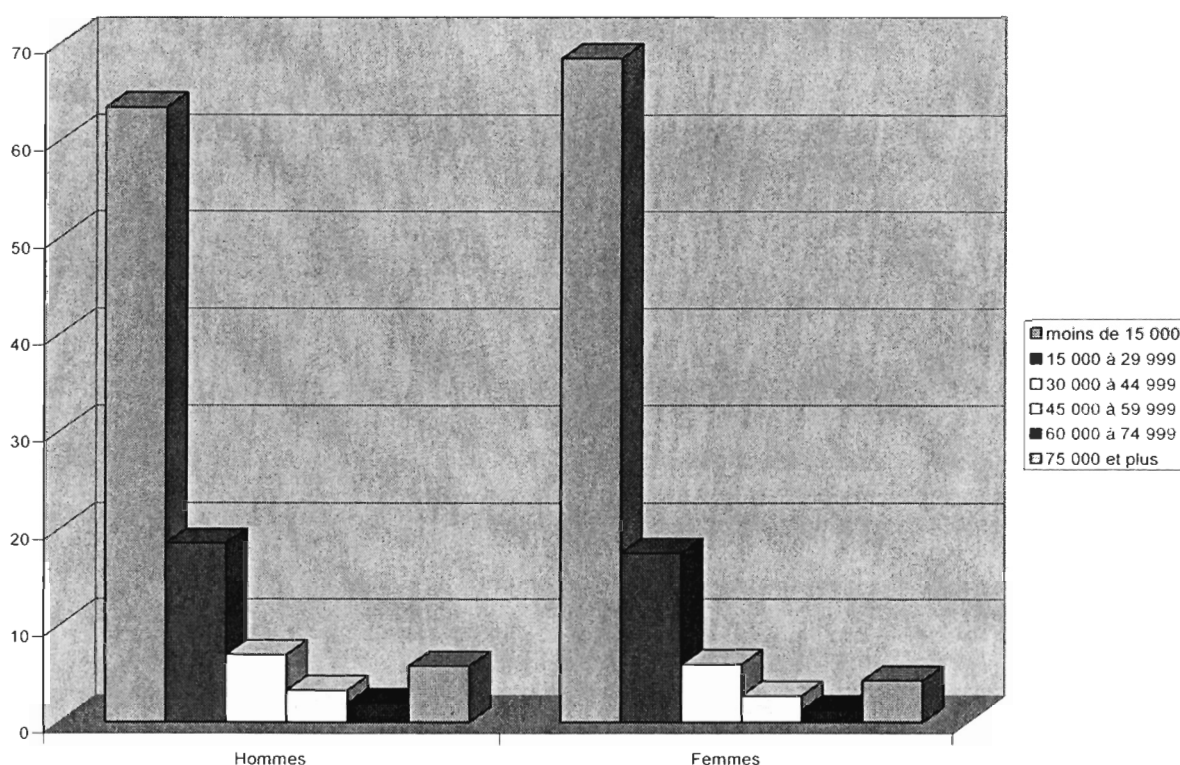


Source : Élaboration personnelle, Enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Si 7,2 % des ménages ayant des chefs de sexe masculin affirment avoir des difficultés quotidiennes pour se nourrir, ce taux est de 6,8 % chez les ménages dirigés par les femmes. Les femmes sont pour la plupart très polyvalentes ; elles mettent donc beaucoup d'effort pour s'occuper de leurs familles. D'ailleurs, cette même enquête révèle que les femmes sont plus disposées à réduire leur propre alimentation sur une base journalière en vue d'augmenter celle du reste de la famille. Pourtant, les disparités du

niveau des revenus sont significatives entre les ménages ayant des femmes comme chefs et ceux dirigés par des hommes. Le graphique 3 nous fournit de bons renseignements.

Graphique 3 : Tranches de revenus gagnés selon le sexe des chefs de ménage (en %)



Source : Élaboration personnelle, Enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Les ménages dirigés par des hommes dont les revenus sont inférieurs à 15 000 gourdes représentent 63,4 % de l'ensemble, alors que cette proportion est de 68,4 % chez les femmes. 5,8 % des chefs de ménages de sexe masculin gagnent au moins 75 000 gourdes, tandis que ce taux est seulement de 4,3 % chez ceux conduits par des chefs de sexe féminin. Il faut reconnaître qu'à part le commerce où les femmes confirment leur domination (85 %) ¹³, elles sont minoritaires dans toutes les autres sphères d'activités. Par

¹³ IHSI, Enquête Budget Consommation des Ménages en Haïti, 1999/2000.

exemple, en agriculture, dans la pêche et des industries extractives, les hommes sont représentés à 47,7 % et les femmes à 14,6 % ; dans la construction, l'électricité et les industries manufacturières, les hommes occupent un pourcentage de 9,4 % tandis que les femmes ont un taux de 2,2 %. Donc ces différences au niveau des revenus sont en grande partie expliquées par les branches d'activités pratiquées par les deux groupes. La composition des catégories socioprofessionnelles confirme une domination du travail informel et des postes les moins qualifiés chez des femmes. En effet, 74,0 % des salariés sont des hommes contre 26,0 % des femmes et celles-ci représentent 61,9 % de la population active inoccupée. La féminisation de l'informel rend les femmes vulnérables aux chocs externes : leur revenu comporte des risques sur lesquels elles n'ont pas de prise.

Sur le plan social les femmes subissent des discriminations. L'un des aspects qui nous paraît le plus inquiétant est la violence dont elles sont victimes. Parfois, à cause de leur impuissance, certaines d'entre elles sont réduites au silence et développent une acceptation de leur réalité.

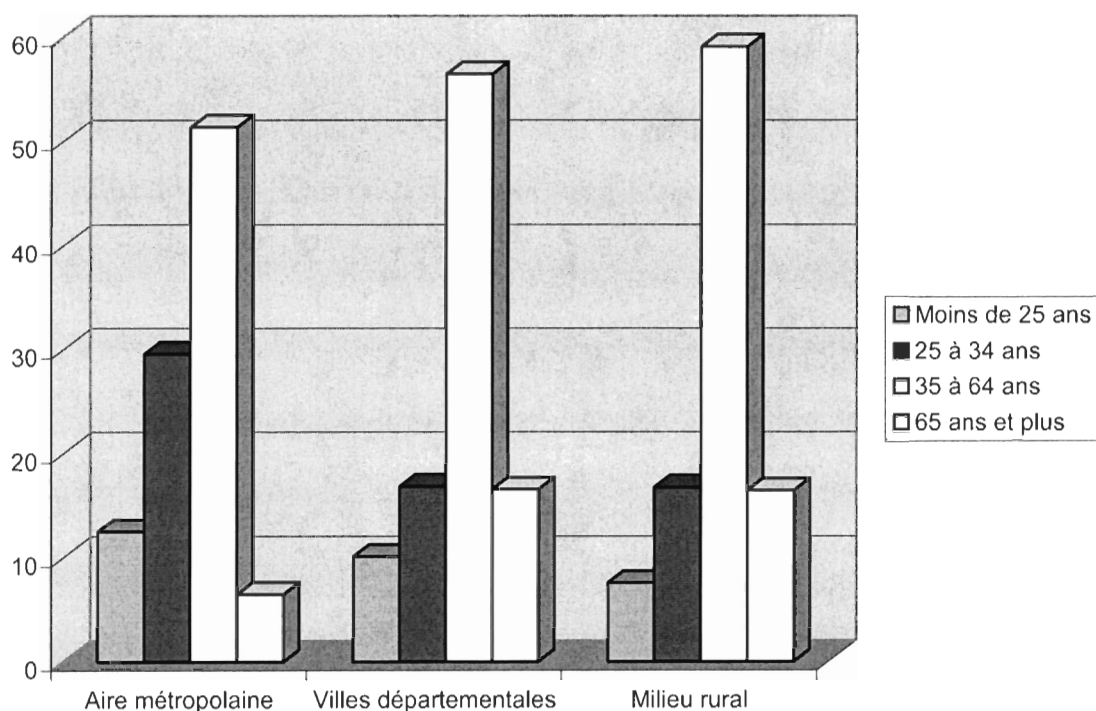
Dans le domaine de l'éducation, si le taux net de scolarisation est équitable, l'écart d'alphabétisation est assez considérable entre les hommes et les femmes. De plus, le système d'éducation tend à perpétuer ces inégalités. Sur le plan sanitaire, les femmes sont victimes du manque d'infrastructures de médecine préventive.

Dans l'ensemble, on doit reconnaître que la situation des droits de la femme n'est pas forcément plus préoccupante que celle dans de nombreux pays du monde, mais des efforts restent encore à faire en vue de réduire certains écarts.

5.1.4 Âge des chefs de ménage

En analysant la structure de l'âge des chefs de ménage dans les milieux considérés, nous avons constaté que les villes abritent proportionnellement plus de jeunes par rapport au milieu rural. Par exemple, 12,5 % des chefs de ménage dans l'aire métropolitaine ont moins de 25 ans tandis que ce taux est de 7,6 % dans le milieu rural et 10,1 % dans les villes régionales. Les chefs de ménage âgés de 65 ans ou plus sont par contre plus abondants dans la campagne (16,5 %) et les villes départementales (16,6 %) que dans la région métropolitaine (6,5 %). La tranche d'âge 35 à 64 ans reste majoritaire aussi bien en ville qu'en milieu rural.

Graphique 4 : L'âge des chefs de ménage selon le milieu de résidence (en %)



Source : Élaboration personnelle, Enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Selon les résultats de l'enquête, les chefs de ménage âgés de 25 à 34 ans occupent le deuxième rang sur le territoire. Cette différenciation constatée dans la structure d'âge des chefs de ménages peut être expliquée par les plus nombreuses occasions d'emploi offertes par la ville par rapport au milieu rural. Ces dernières années la migration urbaine revêt une grande importance dans le pays. Ce phénomène touche surtout les jeunes qui laissent la campagne pour étudier ou pour trouver un emploi. En général, les jeunes des villes intègrent le marché du travail et prennent leur autonomie financière plus tôt. Les données sur la migration interne montrent en effet que les jeunes célibataires représentent environ 67,9 % des migrants, tandis que la proportion des gens mariés est de 10,5 %, et de ceux vivant en concubinage de 14,5 %.

5.1.5 Taille des ménages

La taille des ménages est une caractéristique fondamentale car elle détermine, dans un certain sens, l'effort que doit consacrer un chef de ménage pour subvenir aux besoins de sa famille. Que ce soit en milieu rural ou en ville, on a pu constater que les ménages de tailles de 4 à 6 membres sont les plus fréquents.

Tableau 9 : Taille des ménages selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Effectif des ménages				
	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 et +
Aire métropolitaine	38,2	42,8	15,4	3,1	0,5
Villes départementales	36,9	39,2	19,1	4,1	0,7
Milieu rural	37,9	41,2	17,2	3,1	0,5

Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

En effet, dans la région métropolitaine, 42,8 % des ménages comptent entre quatre et six membres, contre 39,2 % dans les autres villes régionales et 41,2 % en milieu rural. Les ménages comportant 1 à 3 membres viennent en deuxième position partout sur le territoire. Aujourd'hui, la poussée démographique engendrant des tailles ménages assez élevées peut être considérée comme une contrainte au développement du pays car la production nationale est non seulement en stagnation mais encore en baisse.

Depuis des années, les spécialistes considèrent Haïti comme le pays le plus pauvre du continent. Cette image de pauvreté ajoutée au faible niveau d'investissement ne fait qu'enliser le pays dans un cercle vicieux. On admettra que la production de biens et de services est nécessaire pour faire bouger une économie mais une pression démographique trop soutenue constitue un véritable frein à la capacité du pays de répondre à une demande en croissance constante. Les manifestations de cette poussée démographique et l'incapacité de l'État à répondre aux besoins des citoyens sont bien visibles. Sans parler de l'insécurité qui contraint, chaque année, des milliers de personnes à laisser le pays pour d'autres destinations. Certains risquent même leur vie dans des embarcations de fortune qui endeuillent très souvent la nation haïtienne. Le phénomène migratoire touche également les intellectuels du pays car de nombreux compatriotes migrent à destination de l'Amérique du nord ou de l'Europe où ils aspirent à améliorer leur niveau de vie. Tout ceci engendre un exode de matière grise défavorable au pays dans un contexte de mondialisation où la compétition est la règle du jeu. Le problème de la taille des familles est sérieux et il faudrait la mise en place de politiques de planification familiale afin de réduire la pression exercée sur les maigres ressources du pays. De telles politiques s'avèrent difficiles en raison des faiblesses institutionnelles. C'est aussi un véritable

combat à mener contre certaines mentalités sous la contrainte de facteurs sociaux et culturels comme le respect de certains droits fondamentaux des femmes (accès aux services de santé, droit au travail, à l'éducation etc.).

5.1.6 Revenus des ménages

De l'avis de la Banque Mondiale, le revenu de consommation est l'une des dimensions révélant l'ampleur la pauvreté. La mesure de la pauvreté en termes monétaires comme critère central est justifiée en Haïti car les besoins de base fournis par les mécanismes de marché (nourriture, eau, logement, habillement, transport) accaparent plus de 93 % du revenu des ménages.

L'analyse des données de l'enquête a révélé que les revenus médians des ménages sont faibles. Ils sont plus élevés dans l'aire métropolitaine que dans les autres villes du pays et le milieu rural. En effet, le revenu médian dans le milieu rural représente seulement 29,5 % de celui de la région métropolitaine et celui des villes départementales représente à peu près 33,0 %.

Tableau 10 : Revenus médians des ménages selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Revenus médians (gourdes)
Aire métropolitaine	27 322
Villes départementales	9 000
Milieu rural	8 060

Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Si les écarts entre les revenus des ménages ruraux et urbains sont importants, il peut être aussi intéressant de voir les différences des tranches de revenus dans les trois groupes sous étude. Ces niveaux de revenus renseignent sur les difficultés de certains ménages à se procurer des biens et services nécessaires dans leur vie.

Tableau 11 : Tranches de revenus des ménages selon le milieu de résidence (en %)

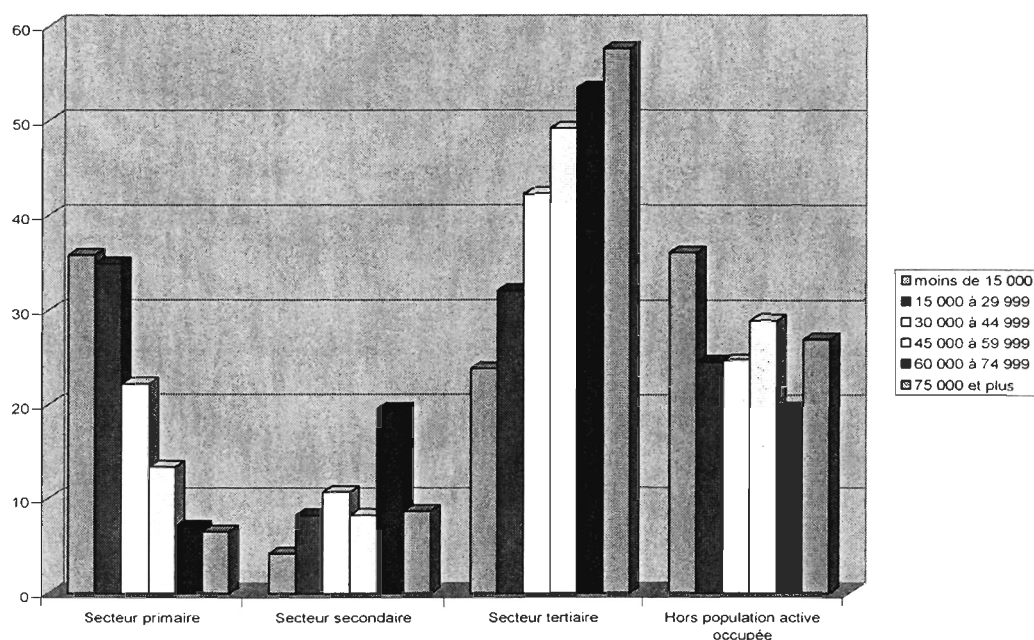
Milieu de résidence	Tranches de revenus gagnés					
	Moins de 15 000	15 000 à 29 999	30 000 à 44 999	45 000 à 59 999	60 000 à 74 999	75 000 et plus
Aire métropolitaine	31,8	21,2	11,2	8,2	5,5	22,2
Villes départementales	67,9	16,4	7,3	2,9	0,8	4,7
Milieu rural	65,8	18	6,5	3	1,6	5,1

Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Le tableau 11 montre en effet que près d'un tiers (31,8 %) des ménages de la région métropolitaine a un revenu inférieur à 15 000 gourdes¹⁴ alors que ce taux est de 65,8 % en milieu rural. Ces chiffres donnent donc une bonne idée de l'ampleur de la pauvreté dans le pays, notamment dans les zones reculées. Il existe aussi un lien direct entre les revenus gagnés et les branches d'activités des chefs de ménage. Les plus bas niveaux de revenus sont surtout gagnés par ceux qui évoluent dans le secteur primaire (pêche, agriculture, industries extractives) et ceux ne faisant pas partie de la population active occupée (pensionnaires, retraités, handicapés, etc.).

¹⁴ Au cours du mois de juillet 2007, 1\$US=37,5 gourdes.

Graphique 5 : Distribution des revenus selon les branches d'activités des chefs de ménage (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Dans un pays où l'État ne peut pas fournir convenablement les services de base (eau, électricité, assurances, etc.) aux citoyens, le niveau de revenu détermine donc l'accès de ces ménages à ceux-ci. Les revenus gagnés déterminent la façon de faire de certains ménages pour assurer la survie de leurs familles. Par exemple, des ménages dont les revenus sont relativement faibles adoptent des stratégies de réduction de leurs rations alimentaires. L'analyse des données a montré que 29,1 % des ménages de revenus annuels inférieurs à 15 000 gourdes réduisent leur alimentation sur une base journalière pour pouvoir vivre. Ce pourcentage est par contre de 13,5 % pour ceux qui gagnent 60 000- 74 999 gourdes et 10,2 % pour ceux qui gagnent au moins 75 000 gourdes.

Tableau 12 : Fréquence des réductions alimentaires de certains ménages selon les revenus gagnés (%)

Fréquence de réduction d'aliments	Tranches de revenus gagnés					
	1 Moins de 15 000	2 15 000 à 29 999	3 30 000 à 44 999	4 45 000 à 59 999	5 60 000 à 74 999	6 75 000 et plus
Chaque jour	29,1	24,4	23,7	19	13,5	10,2
3-6 fois/semaine	23,2	20,3	11,2	15,7	13,5	15,4
1-2 fois/semaine	24,8	24,1	23,7	23,6	27,9	17,4
Moins 1 fois/semaine	10,8	14	14,9	17,6	16,2	17,1
Jamais	10,1	15,4	24,4	21,3	27	38,6

Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Il est aussi à remarquer que 38,6% des répondants de la catégorie 6 (tableau 12) n'adoptent jamais une telle stratégie alors que ce taux est seulement de 10,1 % chez ceux de la catégorie 1. Évidemment, plus la taille d'un ménage est élevée, plus grands sont les besoins. Les faibles revenus associés au taux élevé de chômage affectent négativement le pouvoir d'achat des ménages. Les niveaux de salaires dictent donc le comportement des gens.

Les bas revenus ont des incidences non seulement sur l'alimentation, mais encore sur l'achat d'autres biens matériels et de services. Par exemple, plus de 82 % des ménages de la catégorie 1 (tableau 13) affirment ne pas pouvoir se procurer normalement

des vêtements neufs ou d'occasion. Heureusement, Haïti est un pays tropical où le froid ne représente pas un danger réel pour les citoyens. Il est curieux de constater que même dans la catégorie des plus hautes tranches de revenus, une proportion considérable de ménages avoue avoir de la peine à acheter des vêtements neufs ou d'occasion.

Tableau 13 : Pouvoir d'achat de vêtements selon les revenus gagnés (en %)

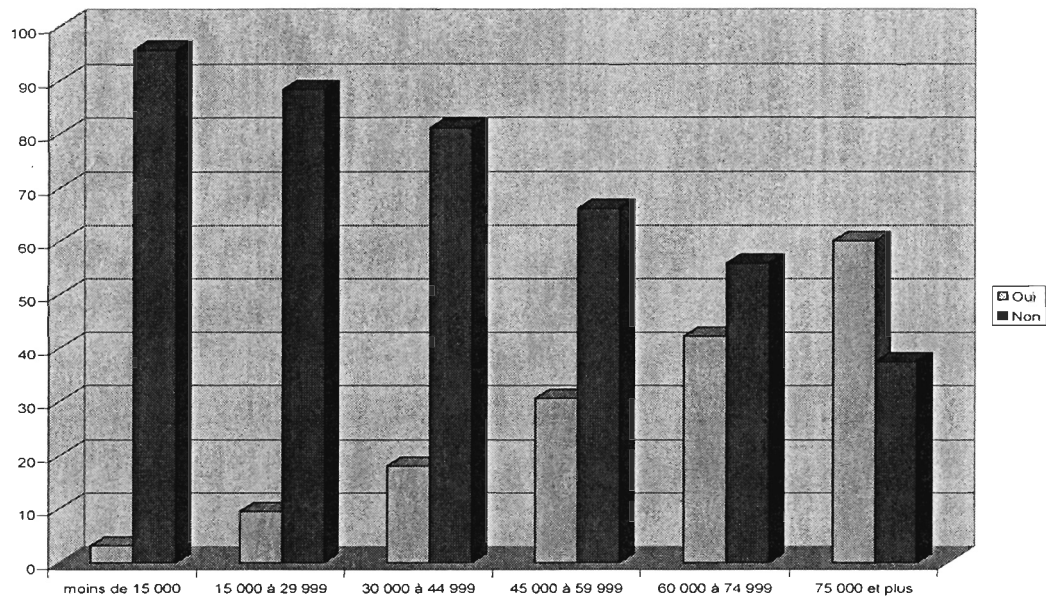
Pouvoir acheter des vêtements neufs ou d'occasion	Tranches de revenus					
	1 Moins de 15 000	2 15 000 à 29 999	3 30 000 à 44 999	4 45 000 à 59 999	5 60 000 à 74 999	6 75 000 et plus
Oui	14,7	27,7	38,8	41,2	50,5	68,6
Non	82,3	67,1	57,5	54,6	45	28,4

Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Si se procurer des vêtements est difficile, pouvoir acheter des meubles peut se révéler un vrai défi. En effet, près de 90 % des gens de la catégorie 1 ne peuvent acheter des meubles pour leur maison. Ce taux est de 76,7 % pour la catégorie 2 et 67,7 % pour la catégorie 3. Seulement 60,1 % des gens aux revenus les plus élevés disent pouvoir acheter des meubles pour leur logement.

Le manque de ressources financières des ménages est ressorti également à travers leur incapacité à épargner. Seulement 3,1 % des ménages de la catégorie 1 (graphique 6) ont un compte d'épargne.

Graphique 6 : Existence d'un compte d'épargne selon les tranches de revenus des chefs de ménage (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Le taux de ceux qui ne possèdent pas de compte d'épargne est élevé même parmi ceux qui ont des revenus supérieurs à la moyenne. Les faibles salaires ont évidemment des conséquences pour la santé des ménages. Pouvoir consulter un médecin en cas de maladie peut s'avérer très difficile quand on gagne un salaire faible dans un pays dépourvu d'un système de sécurité sociale. L'enquête a montré que parmi les ménages de la catégorie 1 (tableau 14), seulement 56,4 % peuvent consulter un médecin. La situation est bien entendu pire en milieu rural en raison non seulement des faibles revenus mais aussi du nombre très limité de médecins à la campagne. La faiblesse des infrastructures sanitaires et les effectifs réduits de personnel médical sont des problèmes majeurs dans le pays qui ne favorisent pas un développement humain.

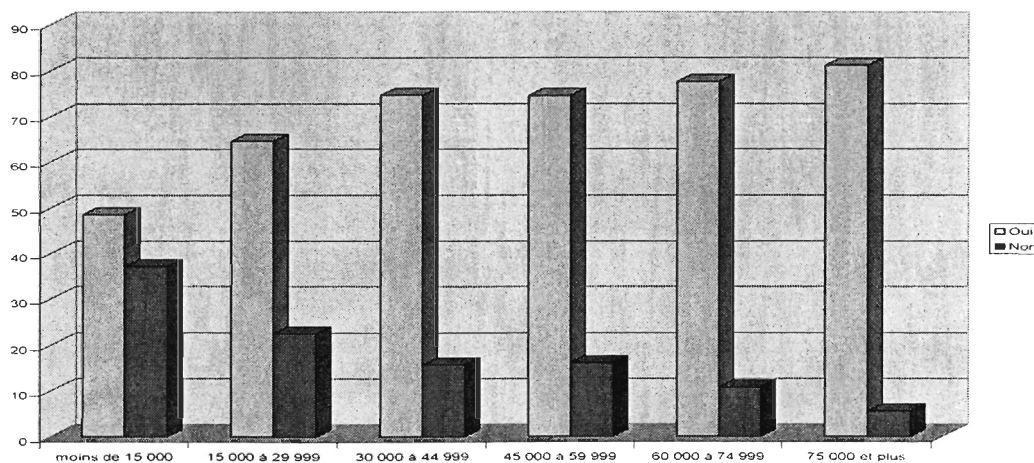
Tableau 14 : Capacité de consulter un médecin selon les tranches de revenus (en %)

Pouvoir consulter un médecin	Tranches de revenus des ménages					
	Moins de 15 000	15 000 à 29 999	30 000 à 44 999	45 000 à 59 999	60 000 à 74 999	75 000 et plus
Oui	56,4	73,8	86,2	80,6	90,1	91,5
Non	41,8	25,1	13,1	18,1	9,9	7,2

Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Les faibles niveaux de revenus ont aussi des répercussions sur le secteur éducatif. L'envoi d'un enfant à l'école suppose entre autres le paiement des frais de scolarité et l'achat de matériel scolaire. Les gens aux bas revenus ont beaucoup de difficultés à répondre à ces exigences. Par exemple, le pourcentage de ménages aux revenus inférieurs à 15 000 gourdes pouvant se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école se situe autour de 48,5 % (graphique 7).

Graphique 7 : Capacité des ménages d'envoyer les enfants à l'école selon les revenus gagnés (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

L'analyse de ces données montre que les ménages haïtiens gagnent des revenus qui ne favorisent pas un épanouissement des individus. Cette situation entrave toute tentative d'amélioration des conditions d'existence par la limitation d'accès aux biens et services de base. Il s'agit d'une économie incapable de stimuler la création de richesse et de favoriser un développement humain durable. Devant cette incapacité reconnue, de nombreux ménages comptent sur le support d'amis ou de parents vivant à l'étranger. Le poids de la diaspora est très significatif dans l'économie car les transferts d'argent venant de cette catégorie de citoyens sont estimés à plusieurs millions de dollars chaque année. Des analystes et observateurs s'entendent pour dire que sans ce support financier des Haïtiens vivant à l'extérieur, la situation pourrait être plus dramatique.

En dépit de l'augmentation des revenus moyens, sous l'influence des transferts, l'inflation et les changements de politiques économiques ont modifié les prix relatifs au détriment des entrepreneurs agricoles ainsi que des catégories majoritaires de salariés et travailleurs urbains, ceci en faveur des catégories capitalistes, de certains groupes de professionnels et de techniciens. On doit aussi ajouter que le niveau et la répartition des revenus qui influencent la pauvreté sont conditionnés dans une large mesure par l'attitude des principaux décideurs publics et privés ainsi que des entités étrangères impliquées dans cette économie. Jusqu'à une date récente, les mauvaises performances de l'économie haïtienne peuvent en grande partie être attribuables au comportement politique des gouvernants, à leur manque de vision, à leurs insuffisances en matière de stratégie et de politiques économiques, à leurs faible capacité de gestion macro-économique et de programmes de développement, à la désorganisation du secteur public et à la corruption, ainsi qu'à la faible capacité d'absorption de l'aide externe. Néanmoins,

on doit reconnaître que certaines politiques sont imposées par les bailleurs de fonds internationaux et conduisent très souvent à des échecs cuisants, sans oublier les investisseurs privés qui, pour protéger leurs capitaux dans un contexte d'insécurité, investissent dans le commerce et non dans l'industrie qui pourrait créer la richesse. Cette catégorie d'individus, motivés par la recherche de profits à tout prix, investissent dans des créneaux d'activités qui ne favorisent pas l'essor de la production nationale.

5.1.7 Chefs de ménage et marché de l'emploi

Si les gens ne gagnent pas suffisamment de revenus pour bien vivre, le manque de travail est un autre problème crucial. L'enquête a révélé que le taux de chômage est très élevé aussi bien en ville qu'en campagne. On trouve jusqu'à 36,8 % de chefs de ménage en situation de chômage ou d'inactivité dans la région métropolitaine. Ce taux est de 32,7 % dans les villes départementales et 31,3 % dans les communautés rurales. Dans un pays dépourvu d'un système de sécurité sociale, on peut imaginer toutes les difficultés que peut avoir un chef de ménage chômeur pour nourrir sa famille. Si le taux de gens actifs est plus élevé dans le milieu rural et dans certaines villes départementales par rapport à la région métropolitaine, il faut comprendre qu'il s'agit d'activités peu rentables ou sous-rémunérées qui déguisent en quelque sorte le chômage.

L'agriculture et la pêche sont les principales activités des chefs de ménages en milieu rural (40,6 %); dans les villes départementales elles occupent le second rang (27,3 %) après le secteur des services (29,9 %). Dans la région métropolitaine, le secteur tertiaire est le principal employeur. En effet, 38,8 % des principaux soutiens de ménage sont actifs dans le secteur des services, 14,1 % le sont dans le secteur secondaire et

seulement 0,3 % se trouvent sans le secteur primaire. Dans le milieu rural, le secteur secondaire est peu développé; il engage seulement 4,2 % des principaux soutiens de ménage.

Il faut ajouter que la structure de l'économie et de l'emploi, ainsi que des principales variables macro-économiques atteste que l'économie haïtienne est très en retard, même par rapport aux pays les plus pauvres du continent. Les faibles niveaux de PIB par habitant et du revenu national moyen révèlent les caractéristiques d'un appareil productif très faible où le secteur agricole, composé essentiellement de petites exploitations paysannes, et les différentes branches du secteur informel urbain, fort peu capitalisées, regroupent un fort pourcentage de l'emploi total. Dans un contexte économique dominé par le sous-emploi et où l'accroissement démographique rapide a conduit à un taux de dépendance au sein des ménages très élevé, il est parfaitement logique que la pauvreté absolue soit la condition d'une grande partie de la population. De plus, dans un contexte de grande dépendance envers l'extérieur, de la montée du chômage, de la forte augmentation du prix des biens de première nécessité consécutive à la dépréciation de la monnaie nationale, il n'est pas surprenant que des citoyens occupent des logements insalubres car ceux-ci constituent un espace de précarité, de vulnérabilité et d'exclusion de larges couches de la population.

5.2 *Caractéristiques des logements*

Le logement revêt une importance capitale car ses caractéristiques influencent la qualité de vie des ménages.

5.2.1 Modèles d'implantation des logements

En Haïti, suivant que l'on se trouve en milieu rural ou en ville, on peut observer plusieurs modèles (Emmanuel, 2000 :) d'établissements humains. À la campagne, on retrouve deux types d'habitat : le modèle regroupé et le modèle dispersé; tandis que dans les centres urbains on peut en remarquer trois types : le modèle familial isolé, les logements regroupés en appartements et les taudis des bidonvilles.

- Habitat rural regroupé : dans ce modèle d'habitat, les logements sont situés à faible distance les uns par rapport aux autres. Il s'agit en fait de grands villages. Les maisons ont généralement une entrée principale et une arrière-cour qui leur confère une relative indépendance. On trouve ce genre de logements dans des agglomérations assez importantes appelées « bourgs » et qu'on considère parfois comme de petites villes. Ce sont, en effet, de petites communautés bénéficiant parfois de certains services publics de base. Les habitants gagnent généralement leurs revenus à partir des activités agricoles, d'un élevage peu développé, de l'exercice de certains métiers ou de la pratique du petit commerce.
- Habitat rural dispersé : ce type d'habitat correspond à des habitations éparpillées dans la campagne. Il s'agit de petites communautés distantes par rapport aux villes et dont les voies d'accès sont très mauvaises. Les maisons sont situées à distance considérable les unes par rapport aux autres. Généralement, ces gens ont des revenus très faibles et ne bénéficient pas des services publics comme l'accès à l'eau et à l'électricité. Ce sont des communautés éloignées des centres urbains, rarement prises en compte dans les politiques gouvernementales. Les habitants

vivent presque exclusivement des activités agricoles. Depuis quelques années, les gens de ces milieux se dirigent vers les villes à la recherche d'emploi et on peut penser que si la tendance migratoire des jeunes paysans se maintient, ces communautés sont appelées à disparaître.

- Logement familial isolé : ce type de logement se retrouve dans les banlieues des centres urbains. Il est surtout courant à Port-au-Prince et dans d'autres grandes villes du pays. Il s'agit de logements construits par des gens aux revenus moyens. On estime que ces logements échappent de plus en plus aux gens de la classe moyenne en raison notamment de la cherté des terrains en ville, des matériaux de construction et de la quasi-inexistence d'un système généralisé de crédit et d'épargne. C'est pourquoi ces logements sont très souvent construits sur le long terme et le service d'un ingénieur n'est pas toujours sollicité. Il arrive donc que des ménages passent des années dans une maison inachevée et dépourvue d'accessoires de base. C'est une stratégie utilisée par certains ménages, surtout dans la région métropolitaine, pour échapper aux coûts trop élevés du loyer en investissant graduellement dans leur propre logement.
- Logement regroupé en appartement : il s'agit des maisons de plusieurs niveaux que l'on trouve surtout dans la capitale haïtienne. Mais c'est aussi une tendance de plus en plus répandue ailleurs notamment dans certaines grandes villes départementales comme Cap-Haïtien et Port-de-Paix.
- Taudis des bidonvilles : ils constituent l'habitat d'une couche très pauvre de la

population haïtienne. Il s'agit en effet du résultat d'une pression urbaine qui est l'expression d'une demande des couches défavorisées à la recherche de logements. Ces logements se trouvent dans des « cités ». Il s'agit d'abris de fortune, exigus et faits de matériaux peu résistants (cartons, planches, tôles).

Voilà, en bref, les principaux modèles de logement retrouvés à travers le pays. Mais il est intéressant de nous attarder un peu sur les bidonvilles car ils sont nombreux dans les villes et particulièrement dans la capitale haïtienne. Les bidonvilles sont en quelque sorte le résultat de la dégradation des conditions socio-économiques des gens. De larges couches de la population urbaine, y compris de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, y évoluent. Le niveau d'investissement pour se doter d'infrastructures et d'équipements étant faible, il en résulte une détérioration des conditions et de la qualité de vie des ménages paupérisés. Outre les maux d'origine sociale, ces gens sont aussi exposés aux risques de désastres naturels comme les inondations. Mais même dans ces quartiers précaires, ils développent toujours des stratégies en vue de satisfaire leurs besoins en services.

5.2.2 Mode d'occupation des logements

Selon que l'on se trouve en milieu rural ou en milieu urbain, on observe une grande différence dans le mode d'occupation des logements. En milieu rural, plus de 80 % des ménages sont propriétaires des logements qu'ils habitent ainsi que du terrain, tandis que ce taux n'est que de 27,6 % dans l'aire métropolitaine et 67,7 % dans les autres villes du pays (tableau 15).

Tableau 15 : Mode d'occupation des logements par milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Statut d'occupation des logements			
	Propriétaire (bâtisse et terrain)	Propriétaire (bâtisse seule)	En loyer	Autres
Aire métropolitaine	27,6	12,8	53,3	5,6
Villes départementales	67,7	8,9	19,1	3,9
Milieu rural	81,0	8,3	6,6	3,7

Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Dans les communautés rurales, seulement 6,6 % des ménages sont en loyer dans leurs logements, alors que cette proportion représente 53,3 % dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Pourquoi les ruraux sont proportionnellement plus nombreux à être propriétaires ? Apparemment, en raison des différences de coûts de vie entre les deux milieux. Certes, les citadins gagnent de meilleurs revenus par rapport aux ruraux mais leurs dépenses sont en même temps plus élevées.

Les exigences de la vie urbaine diffèrent de celles de la campagne. Mais par-dessus tout, le prix des terrains reste la raison majeure car la pression foncière est très forte dans les villes et particulièrement Port-au-Prince. En plus les standards des maisons ne sont pas pareils pour tous les milieux. Le rural a donc moins de contraintes par rapport à l'urbain ce qui constitue pour lui des atouts incontournables. Donc, avec le revenu qu'il gagne, le paysan semble être dans une meilleure position pour construire une maison dont les normes diffèrent de celle du citadin.

La proportion de ménages qui construisent sur des terrains qui ne leur appartiennent pas est aussi plus importante dans l'aire métropolitaine que dans le reste du pays. Les

gens affluent en quelque sorte dans la capitale haïtienne, mais comme nous l'avons déjà souligné, il n'y a pas de plan d'urbanisation préétabli. Le manque de logement et de moyens financiers porte certains citoyens à verser dans l'anarchie. En l'absence d'une législation foncière effective, des ménages envahissent parfois des terrains privés ou publics et s'y installent en bâtissant leur propre maison. Ces situations débouchent parfois sur des conflits fonciers dont les issues s'avèrent parfois tragiques. Dans la perspective d'une justice sociale, préalable à un développement humain en Haïti, il est nécessaire que des réglementations claires soient établies dans le domaine du foncier afin d'éviter toute effusion de sang inutile.

Un autre aspect intéressant de l'analyse du statut d'occupation des logements est le mode d'acquisition de ces habitations. Les transactions immobilières sont plus courantes dans les villes et notamment la métropole de Port-au-Prince que dans le milieu rural. Parmi les propriétaires, le pourcentage de ceux qui ont acheté leurs logements est de 7,5 % dans la région métropolitaine, tandis qu'en milieu rural et dans les villes régionales ce taux est respectivement 3,5 % et 4,4 %. En outre, alors que 9,1 % des propriétaires du milieu rural déclarent avoir eu leur maison en héritage, ce taux est seulement de 1,3 % pour la région métropolitaine et 7,4 % dans les villes départementales. Si seulement 30,9 % de chefs de ménage de la région métropolitaine déclarent construire eux-mêmes leur maison, ces taux sont respectivement 64,0 % et 75,6 % dans les villes départementales et le milieu rural.

L'absence de planification et de contrôle de la croissance urbaine entraîne souvent des stratégies individuelles ou collectives, dans un "sauve-qui-peut" généralisé. Cette dynamique d'appropriation et de façonnement de l'espace urbain renforce la ségrégation

socio-spatiale et stimule toutes les formes de spéculation. Une minorité en profite pour s'enrichir en dehors de la loi et la majorité se débrouille pour survivre.

5.2.3 Types de construction

La configuration des logements varie sur le territoire, mais l'enquête en distingue trois sortes : les taudis ou ajoupas, les maisons ordinaires ayant un seul niveau et les maisons à plusieurs étages. Les ajoupas correspondent généralement au logement du petit paysan pauvre dans le milieu rural. Les murs sont ordinairement en bois et les toitures recouvertes de paille ou de feuilles de palmiers. On les trouve surtout en milieu rural reculé. Ils se distinguent des taudis car ces derniers se trouvent surtout dans les bidonvilles. Les taudis sont faits parfois de matériaux de récupération (morceaux de tôles, planches usées). Ils sont généralement juxtaposés et se situent côte à côte de sorte que l'espace vital des ménages se rétrécit considérablement. Les maisons ordinaires à un niveau sont le modèle classique dominant en Haïti. Cependant, leur configuration, leurs équipements, les matériaux entrant dans leur construction, bref leur confort peuvent varier en fonction des conditions économiques des bâtisseurs. De ce fait, certains taudis sont tout à fait pareils à des maisons ordinaires. Mais, les maisons ordinaires à plusieurs étages ou appartements sont des structures plus complexes. Elles sont plus spacieuses même si leurs tailles peuvent varier énormément. Ainsi, les petites et moyennes dimensions sont construites à des fins de résidence, les plus grandes sont souvent destinées à l'établissement d'institutions.

Tableau 16 : Modèles de construction des logements selon le milieu de résidence**(en %)**

Milieu de résidence	Modèle de construction			
	Taudis	Maisons ordinaires à un niveau	Maisons complexes à plusieurs niveaux	Autres
Aire métropolitaine	2,2	61,5	31,5	4,8
Villes départementales	9,8	70,8	7,8	11,6
Milieu rural	19,0	60,9	1,8	18,3

Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

En comparant les types de construction dans les trois milieux considérés, nous avons constaté que les taudis ou ajoupas sont proportionnellement plus répandus en milieu rural (19,0 %) que dans les villes départementales (9,8 %) et l'aire métropolitaine (2,2 %). Précisons que si le taux de taudis est bas dans la région métropolitaine, il reste quand même très élevé dans le reste de la capitale surtout dans les bidonvilles. Le modèle de maison ordinaire à un niveau est largement dominant aussi bien en ville qu'à la campagne (tableau 16). Ces maisons qui constituent l'essentiel du parc de logement sont faites en maçonnerie de blocs, avec des toitures en tôle ou en béton. Pour ce qui est des maisons plus complexes divisés en appartements ou comportant plusieurs étages, la région métropolitaine compte 31,5 % de ces cas. Ce type de logement est beaucoup plus rare dans les villes départementales (7,8 %) et dans le milieu rural où seulement 1,8 % des maisons correspondent à ce modèle. Remarquons que les immeubles ayant de nombreux étages se situent ordinairement soit dans des quartiers huppés soit au centre-ville de la capitale. Ce sont souvent des bâtiments de l'administration publique ou des sièges d'entreprises (banque, hôtel, etc.).

En général, les maisons ordinaires sont exigües (12 à 25 m²) et traduisent, d'une part, les difficultés des ménages pour mobiliser un capital important en vue de les bâtir correctement et; d'autre part, la pression exercée sur le sol surtout dans la capitale.

Il existe un lien étroit entre les types de logements retrouvés dans le pays et les branches d'activités pratiquées par les chefs de ménage. Nous avons remarqué que 48,3 % des taudis sont possédés par des chefs de ménage évoluant dans le secteur primaire, 2,8 % par ceux du secteur secondaire et 18,5 % par ceux du secteur tertiaire. L'agriculture génère des revenus plus faibles que les autres branches d'activités et influence la capacité des gens à bâtir une maison confortable.

Les logements engendrent également des problèmes spécifiques dont se plaint un grand nombre de ménages. Ces difficultés sont bien évidemment liées à la précarité des bâtisses. Par exemple, 75,5 % des taudis présentent des brèches dans les toitures qui facilitent l'entrée d'animaux indésirables dans la maison. Tous les types de construction font face à des problèmes d'insectes et de rongeurs comme les rats et les souris. Au nombre d'autres problèmes rencontrés dans les logements, mais qui sont plus aigus dans les taudis et les maisons ordinaires, mentionnons l'existence de parties où il fait très chaud ou très froid, l'existence de parties trop humides, l'existence de parties où il fait trop noir et l'existence de parties non ventilées. Ces problèmes sont, pour la plupart, étroitement liés à leur localisation et à la qualité d'entretien qui dépend beaucoup des conditions socio-économiques des occupants.

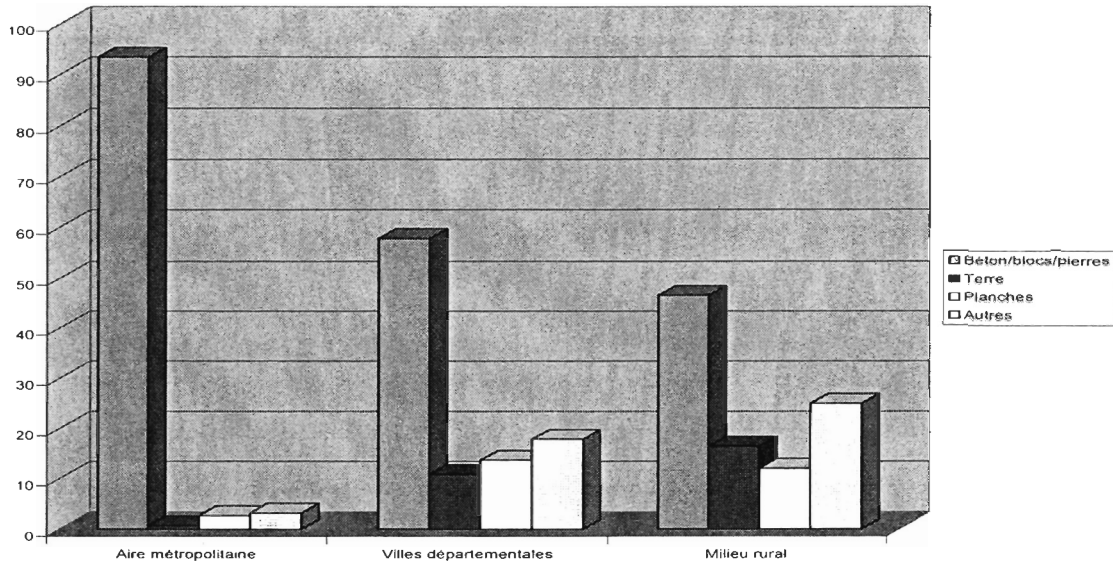
5.2.4 Structure des logements

Haïti est un pays qui fait l'objet de fréquentes catastrophes naturelles. C'est l'une des raisons pour lesquelles certains bâtisseurs accordent une grande importance à la solidité des logements en prenant soin de bien choisir les matériaux de construction. Des matériaux résistants peuvent non seulement assurer une longévité à une bâtisse mais aussi sauver des vies en cas d'intempéries. De quels matériaux sont faits les murs, les toitures et les planchers en Haïti ?

- Structure des murs

L'enquête a révélé que trois types de matériaux servent en général à la construction des murs : béton, planches et terre battue. Les résultats de l'enquête ont montré que, qu'il s'agisse des villes ou des communautés rurales, les gens ont une grande préférence pour les structures en béton. Dans l'aire métropolitaine, la quasi-totalité des logements ont des murs en béton. Les structures murales en planches représentent seulement 2,7 % et celles en terre n'existent presque pas (0,7 %). Dans les autres villes départementales, les murs de planches sont plus importants avec un taux de 13,6 %. Il est aussi curieux de remarquer que les murs des logements y sont en terre. En milieu rural, si la structure de béton domine encore, une large proportion de ménages habite des logements dont les murs sont en terre (16,4 %).

Graphique 8 : Structure des murs des logements selon le milieu de résidence (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Cette situation s’observe surtout dans les communautés rurales du département du Nord-Ouest où l’on en enregistre plus de 38 %. Le ciment, principal matériau entrant dans la composition du béton, est assez dispendieux en Haïti en raison d’une production locale trop faible. À défaut de pouvoir se procurer le bois, les gens de ces milieux ont recours à la terre battue pour construire. Compte tenu du rôle crucial de la solidité des murs dans un logement, on comprend pourquoi le milieu rural subit des dommages importants en périodes cycloniques.

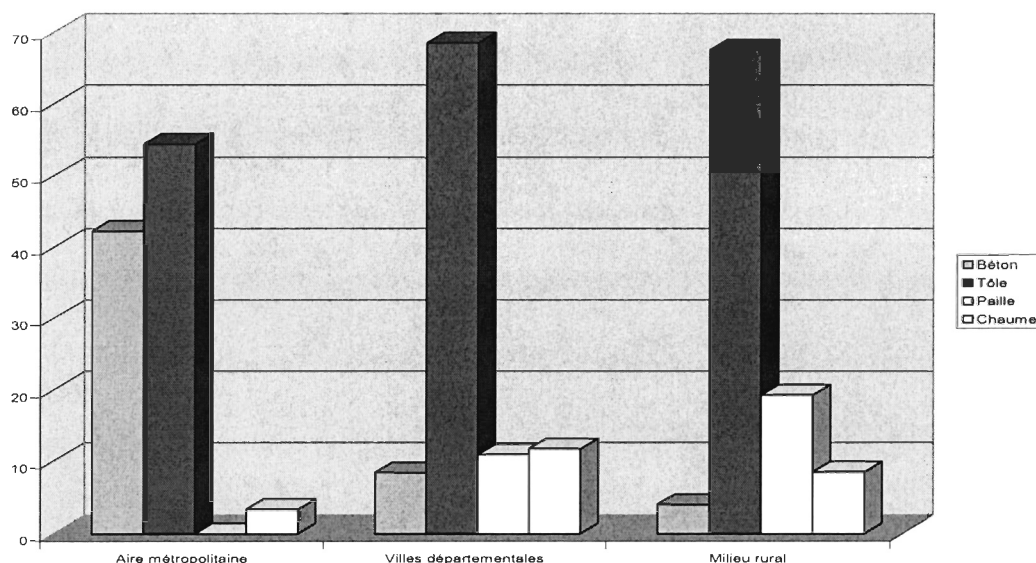
Le béton, le bois et la terre ne sont pas les seuls matériaux utilisés par les ménages pour construire leurs logements. Une grande proportion de personnes fait aussi usage du carton, de morceaux de tôles pour bâtir les murs de leurs maisons. Cette situation prévaut surtout dans les bidonvilles où les conditions socio-économiques des gens sont plus précaires.

- Structure des toitures

Les toits des maisons sont constitués de matériaux comme le béton, la tôle, la paille ou le chaume. En comparant les toits des trois milieux, on a remarqué que la tôle est le matériel privilégié de la majorité des ménages particulièrement en dehors de Port-au-Prince. En effet, 54,5 % des bâtisseurs de l'aire métropolitaine l'utilisent, contre 68,5 % des autres villes départementales et 67,5% du milieu rural.

Graphique 9 : Structure des toitures des logements selon le milieu de résidence

(en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Par contre, si le béton vient en seconde position dans la structure des toitures dans la région métropolitaine avec 42,2 %, dans les autres villes du pays et le milieu rural, ce matériau vient en troisième position avec respectivement des taux de 8,4 % et 4,0 %. Les structures en paille et en chaume sont très présentes dans les régions; ensemble elles

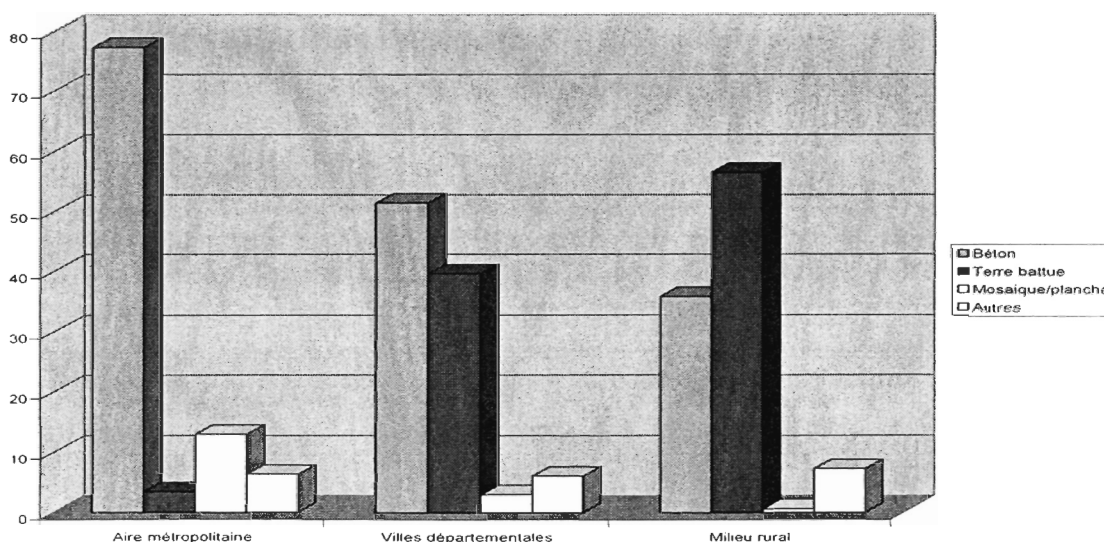
représentent 27,8 % en milieu rural et 22,6 % dans les villes départementales. L'inconvénient majeur des logements dont les toitures sont en chaume ou en feuilles de palmiers est leur facilité à passer au feu. En milieu rural, on cuisine ordinairement au bois et il arrive que des étincelles incendient ces maisons et causent des dommages importants.

- Structure des planchers

Les planchers des logements varient en fonction des milieux. Dans la région métropolitaine, ils sont majoritairement en béton (77,3 %) ; la même observation se fait au niveau des villes départementales (51,4 %).

Graphique 10 : Structure des planchers des logements selon le milieu de résidence

(en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

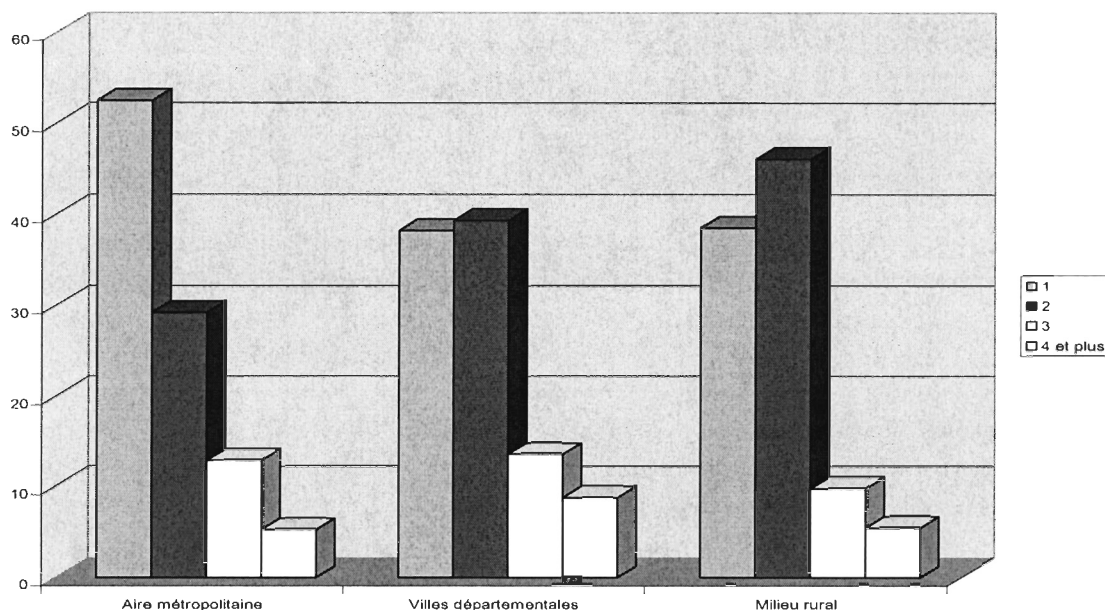
La proportion de planchers en terre battue est faible dans la métropole, pourtant c'est la situation dominante dans le milieu rural (56,5 %). Étonnamment, même dans les

viles départementales on retrouve un fort pourcentage (39,6 %) de maisons aux planchers en terre battue. Les planchers en bois ou en mosaïque sont en très faible proportion dans les autres villes et les communautés rurales, alors qu'ils arrivent en deuxième position dans l'aire métropolitaine.

5.2.5 Taille des logements

Les ménages en Haïti sont généralement de grande taille ; ceux de 4 à 6 membres sont dominants sur tout le territoire national. La taille d'un logement est un aspect important dans la construction car l'épanouissement, le bien-être même d'une famille peut en dépendre. Il n'est d'ailleurs pas recommandé que plusieurs personnes dorment dans un espace restreint qui ne favorise pas une bonne circulation d'air. En Haïti, 52,5 % des maisons de la région métropolitaine ont une seule chambre à coucher, 29,3 % en comportent deux, 12,9 % en ont trois et 5,3 % possèdent au moins quatre chambres à coucher. Dans les autres villes départementales et le milieu rural, la situation est un peu différente. On a observé une plus faible proportion de logements comportant une chambre à coucher. Ce taux est de 38,3 % pour les villes et 38,6 % à la campagne. On a constaté aussi qu'il y a plus de logements de deux chambres à coucher en région dans les autres milieux que dans la métropole de Port-au-Prince. Les maisons qui comportent au moins quatre chambres à coucher sont aussi en plus grande proportion dans les autres villes (8,8 %) que dans le milieu rural (5,5 %) ou dans l'aire métropolitaine (5,3 %).

Graphique 11 : Nombre de pièces à coucher comprises dans les logements selon le milieu de résidence (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Et si nous poussons plus loin notre analyse en tenant compte du statut d'occupation des logements, nous constaterons que ceux qui comportent le plus de chambres à coucher sont davantage occupés par des propriétaires que par des locataires. Ce constat reste vrai aussi bien pour le milieu urbain que le milieu rural. Par exemple, dans l'aire métropolitaine, les logements de trois chambres à coucher sont occupés à 49,1 % par des propriétaires et à 7,3 % par des locataires. Dans les autres villes du pays, les taux sont respectivement de 26,8 % et de 6,5 % et dans le milieu rural ils sont de 18,6 % et de 6,5 %. Concrètement, cette situation se traduit par l'entassement des membres de la famille dans des espaces exigus pour dormir ou se reposer. Elle engendre non seulement de l'inconfort mais aussi, dans bien des cas, une promiscuité difficile à contenir. Ainsi, pour une large frange de la population haïtienne, avoir un espace pour se reposer et

représente un défi majeur. Ce phénomène s'explique en grande partie par les coûts de loyer relativement élevés dans le pays, notamment dans les milieux urbains.

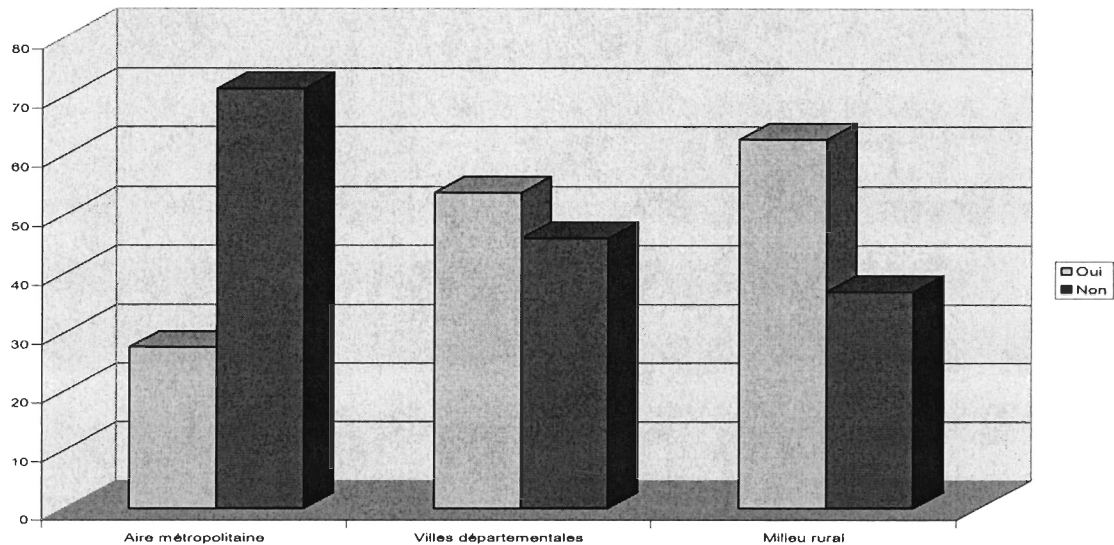
5.2.6 Logements et équipements

Une maison bien équipée renferme ordinairement des accessoires de base. Outre une chambre à coucher, elle peut renfermer une cuisine et une salle de bain. Pour ce qui est de la cuisine, il y a lieu de distinguer deux cas de figure : des logements à cuisine indépendante et d'autres à cuisine dépendante de la bâtisse. Dans le premier cas, la cuisine ne fait pas partie de la bâtisse ; elle est située dans la cour extérieure du bâtiment. Pour cuisiner, le ménage doit faire le va-et-vient entre le logement principal et la cuisine. Dans le second cas, la cuisine est localisée dans la bâtisse même. Un des problèmes engendrés par ces types de logement c'est qu'ils ne sont pas munis d'un système de ventilation pour évacuer la fumée des cuissons. Souvent, des sensations d'inconfort se produisent, non seulement par la fumée qui se répand dans le logement, mais aussi par la chaleur qu'elle intensifie. Pour cette raison, beaucoup de gens préfèrent les modèles de cuisine indépendante des bâtisses.

Le graphique 12 montre que plus on s'éloigne de la métropole et plus le modèle à cuisine indépendante est fréquent. En effet, 62,7 % des maisons du milieu rural et 53,8 % de ceux dans les villes départementales ont une cuisine séparée de l'immeuble. Cette proportion est cependant de 27,6 % dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Une raison de ce phénomène est l'urbanisation poussée qui se fait dans les villes et particulièrement dans la capitale haïtienne.

Graphique 12 : Logements à cuisine indépendante selon le milieu de résidence

(en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Les espaces vitaux se réduisent considérablement sous l'effet de la pauvreté. Des ménages sont contraints de vivre de plus en plus sur de petites surfaces mal aménagées et dans des maisons non salubres dépourvues des équipements de base. Néanmoins, il est à signaler que d'autres catégories de gens aux revenus très intéressants n'éprouvent pas ces genres de problèmes. Certains habitent dans des quartiers huppés où les logements renferment tous les équipements nécessaires. Sous cet angle, la condition des ménages ruraux semble être plus enviable car ils évoluent dans un environnement où l'air est plus frais et plus sain.

- Espaces de toilette

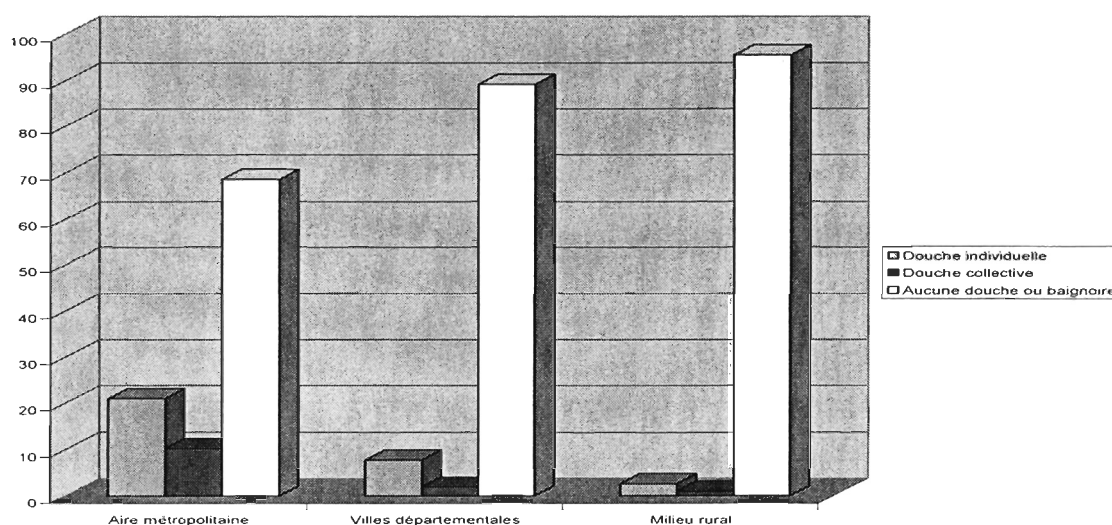
Un logement normal doit comporter ordinairement non seulement les équipements dont nous avons déjà parlé mais aussi une ou plusieurs salles de bain. Ces dernières

renferment à leur tour des toilettes hygiéniques. Une analyse des logements sur le territoire haïtien montre que ceux-ci ne comportent pas toujours d'installations, pourtant nécessaires au confort des occupants d'une maison.

En effet, de remarquer que, même dans l'aire métropolitaine, la proportion de logements comportant une douche ou une baignoire individuelle est relativement faible.

Graphique 13 : Existence de douches dans les logements selon le milieu de résidence

(en %)



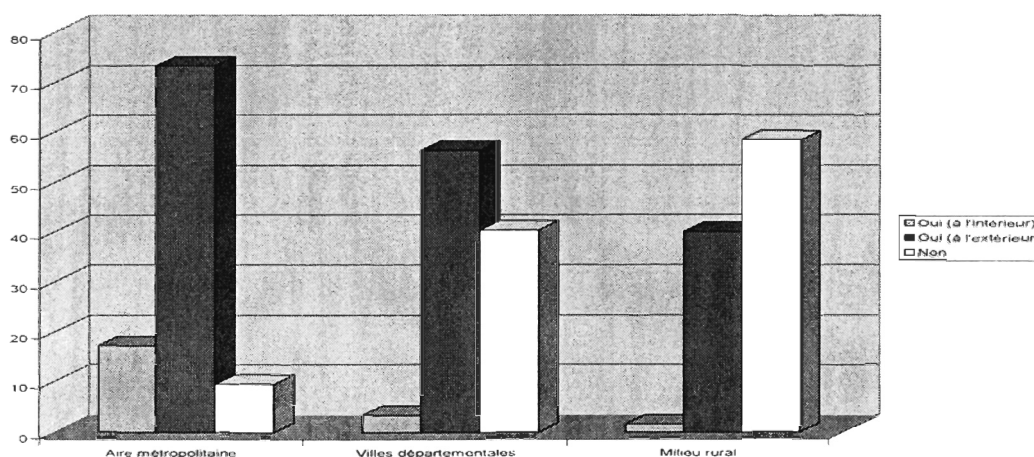
Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Nous avons observé que les logements dépourvus de douche ou de baignoire sont largement dominants sur le territoire. Dans le milieu rural, ils représentent 95,5 % des habitations, dans les villes départementales, 89,2 % et dans la région métropolitaine, 68,6 %. Seulement 21,0% des ménages de l'aire métropolitaine habitent des logements qui ont une douche individuelle ; 10,4% demeurent dans des immeubles à douche ou baignoire collective.

Le taux de logements avec baignoire dans le milieu rural est très faible, et nous pensons que le facteur culturel peut, en grande partie, expliquer cette situation. Les ruraux, en effet, aiment prendre leur bain en plein air. Se rendre dans les cours d'eau pour se laver fait bien partie des mœurs locales. De cette façon, l'aménagement d'une douche dans leurs logements n'est pas pertinent pour beaucoup d'entre eux. Les citadins, n'ayant pas toujours la possibilité de vivre à côté de cours d'eau, s'arrangent en conséquence pour se laver à domicile.

En ce qui concerne les toilettes dans les logements, la situation peut laisser à désirer. Même dans la région métropolitaine on trouve une proportion significative (9,5 %) de ménages dont les logements ne sont pas équipés de lieu d'aisance. Evidemment, cette situation est pire dans le milieu rural et les autres villes départementales qui ont des taux respectifs de 58,4 % et 40,3 %.

Graphique 14 : Existence de lieu d'aisance dans les logements selon le milieu de résidence (en %)

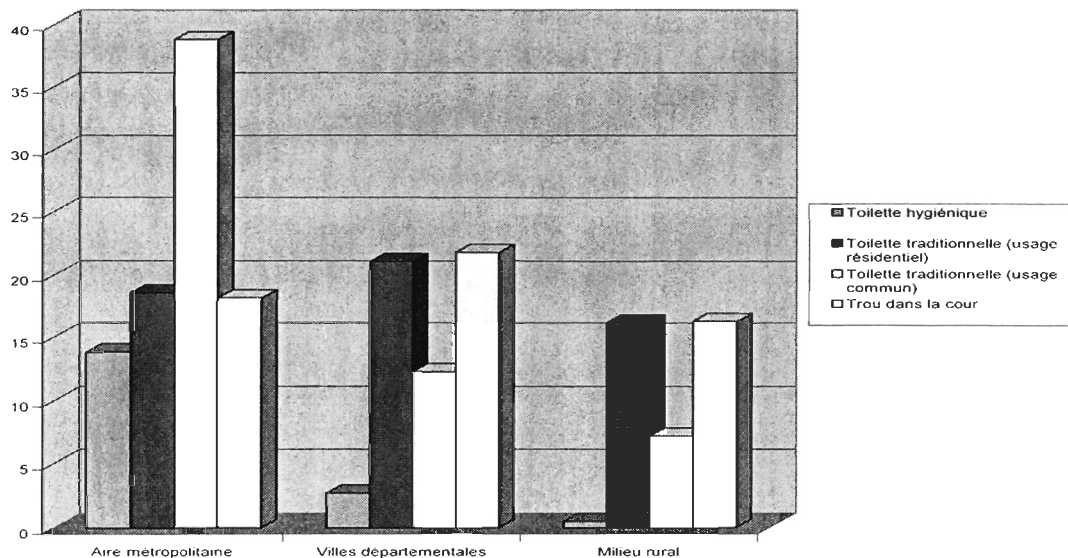


Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Dans la région métropolitaine, 90,5 % des ménages habitent des logements ayant des toilettes soit à l'intérieur (17,2 %), soit à l'extérieur (73,3 %). Dans les autres villes, ces taux sont de 3,4 % et de 56,3 % ; en milieu rural ils sont respectivement de 1,6% et de 40,0 %.

Comment s'arrangent les ménages pour satisfaire leur besoin physiologique ? Analysons les différents types de toilettes que comportent les logements pour avoir une réponse à cette question.

Graphique 15 : Types de toilettes disponibles dans les logements selon le milieu de résidence (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

La solution adoptée par certains ménages est le partage des toilettes. En effet, dans la région métropolitaine, 38,8 % des toilettes dans les immeubles sont utilisées aussi bien par les résidents que par les voisins. Ce genre de 'coopération' est moins courant dans

les villes départementales (12,3 %) et à la campagne (7,2 %). Si par manque d'infrastructures dans les logements, des ménages creusent des trous pour satisfaire leurs besoins, d'autres par contre, se soulagent à l'air libre (terrains vacants, ravine, mer, constructions en chantier ou abandonnées, etc.) ou dans des sacs de plastique largués dans la nature et parfois dans les rues. En raison des problèmes causés par l'évacuation des excréta, des latrines publiques sont construites dans certains quartiers. Pour ceux situés sur les littoraux, l'implantation de latrines est plus difficile à cause de la présence d'eau dans le sous-sol. Évidemment, il est à souligner que les types de toilettes dominent en fonction des lieux de résidence et dépendent dans une large mesure des catégories socioprofessionnelles ou des branches d'activité des chefs de ménages. Il faut mentionner également que les toilettes hygiéniques ne sont pas très répandues en Haïti. Seulement 13,8 % de ménages en ont dans leur domicile dans l'aire métropolitaine. Par ailleurs, ce taux est très faible dans les villes régionales (2,7 %) et le milieu rural (0,5 %).

5.3 Logements et services

Les ménages haïtiens, comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises n'ont pas toujours accès aux services de base dans leurs domiciles. Se loger, ne peut, en effet, se résumer à la création d'espaces pour dormir, cuisiner ou se laver. Un habitat normal implique la présence d'équipements et d'infrastructure pour répondre aux besoins de la population locale. Par exemple la disponibilité de l'eau, de l'électricité, sont nécessaires et même indispensables pour la survie des ménages. Voyons à présent en quoi les services d'eau potable, de collecte de déchets, de la disponibilité du courant électrique posent des problèmes pour la vie des ménages à travers le territoire.

5.3.1 Logements et énergie électrique

En Haïti, la production et la commercialisation de l'électricité sont du domaine de l'Électricité d'État d'Haïti (EDH), compagnie d'État créée en 1971 dont le siège social est dans la capitale haïtienne. Sa mission est de produire, de transporter, de distribuer et de commercialiser l'énergie électrique. Depuis la chute de Duvalier, l'EDH fait face à de graves difficultés comme le départ de ses cadres professionnels, des actes de sabotage dus au vandalisme. L'embargo imposé au pays par la communauté internationale en 1991 et qui a duré trois ans a entraîné la non-utilisation d'une grande partie des infrastructures à cause du manque de pièces de rechange. Si l'on ajoute à cela une mauvaise gestion causant des pertes financières importantes, EDH se trouvait alors dans l'impossibilité de fournir un service de qualité minimum à la clientèle.

D'autres problèmes affectent encore la disponibilité de l'électricité. Par exemple, la capitale haïtienne est alimentée en grande partie par des turbines placées sur des rivières à partir desquelles le courant est transporté vers le centre de Port-au-Prince. Or, ces rivières n'atteignent pas toujours le niveau nécessaire pour faire tourner les turbines. En plus, la compagnie n'a pas toujours les moyens pour les alimenter en carburant. À ces problèmes s'ajoutent l'incapacité des responsables à entretenir le réseau et un piratage généralisé qui paralyse la compagnie. Alors que la demande se situe autour de 150 MGW, la compagnie ne dispose que de 30 à 40 MGW.

Pourtant, l'énergie électrique est nécessaire pour la réalisation de nombreuses tâches quotidiennes dont l'éclairage, la cuisson, les études. Il est aujourd'hui inconcevable de se représenter un monde sans électricité. Se voir obligé de vivre dans le

noir est d'ailleurs frustrant. L'électricité est un service de base auquel devrait avoir accès tout citoyen d'un pays. Pourtant, la situation à cet égard est déplorable en Haïti. L'enquête a montré que peu de ménages bénéficient effectivement de l'énergie électrique dans leurs logements à travers le pays. Si la couverture est relativement élevée dans la capitale, la situation est lamentable dans le reste du pays tant sa disponibilité est faible. L'électricité est devenue un luxe pour une grande majorité de ménages.

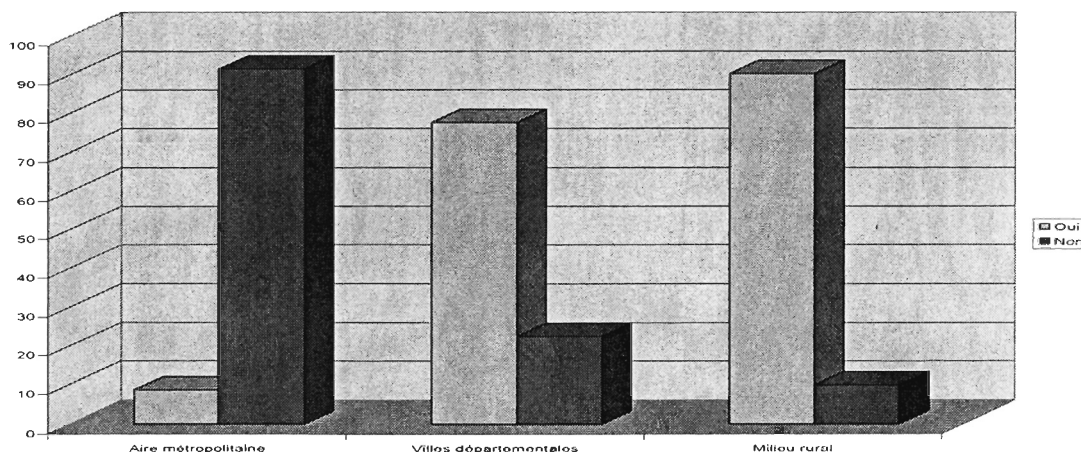
La situation de l'électricité dans le pays est illustrée dans le tableau 17.

Tableau 17 : Proportion de logements branchés au réseau électrique selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Accès au réseau électrique	
	Oui	Non
Aire métropolitaine	91,4	8,6
Villes départementales	22,5	77,5
Milieu rural	9,8	90,2

Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Graphique 16 : Accès des ménages au réseau électrique selon le milieu de résidence (en %)

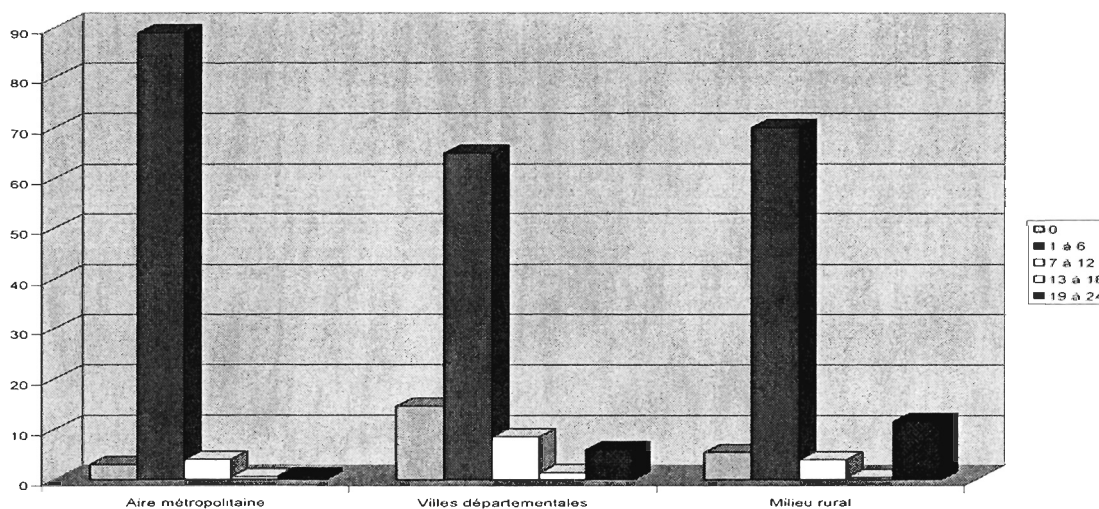


Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

La zone métropolitaine possède, en effet, une bonne couverture de branchement avec 91,4 %, alors que ce taux est de 22,5 % et de 9,8 % respectivement dans les villes régionales et le milieu rural. Cette réalité ne traduirait-elle pas un manque d'égard ou simplement une forme d'exclusion à l'endroit des communautés rurales par les instances politiques ? Car, il est difficile de développer sans énergie.

Dans les faits, même si la grande majorité des logements de la zone métropolitaine est branchée à un réseau électrique, cela ne garantit nullement la disponibilité du courant. Parmi ceux qui sont branchés, les ruraux bénéficient dans certains cas d'un plus grand nombre d'heures d'électricité que les citadins. En observant le nombre d'heures d'électricité disponible par jour au cours des six mois précédant l'enquête, on constate que la situation n'est pas réjouissante même dans la capitale.

Graphique 17 : Quantité d'électricité disponible par jour au niveau des logements selon le milieu de résidence (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Le taux de ménages branchés qui disposent de 19 à 24 heures de courant dans leur logement est 12,8 % dans le milieu rural alors qu'il n'est que 0,8 % dans la métropole de Port-au-Prince et 6,3 % dans les villes départementales. Dans le groupe de gens bénéficiant de 13 à 18 heures d'électricité, la proportion est pratiquement pareille dans le milieu rural par rapport à l'aire métropolitaine. Le taux de ménages branchés qui ne bénéficient pas d'électricité est plus élevé dans les villes départementales (15,3 %) que dans la campagne (5,9 %) ; dans l'aire métropolitaine il est de 3,1 %.

Face à l'incapacité de la compagnie publique de fournir convenablement ce service, certains ménages ont recours à des sources énergétiques alternatives. Par exemple, pour avoir l'éclairage, des ménages utilisent les génératrices, les batteries, le panneau solaire, la lampe à l'huile et surtout la bougie. Cette dernière forme d'éclairage est très courante en Haïti ces derniers temps. Certes, les écoliers n'ignorent pas les conséquences néfastes de la lumière des bougies sur l'œil, mais ils l'utilisent quand même, par manque de choix, pour étudier et réaliser leurs travaux scolaires.

L'utilisation massive du charbon de bois pour la cuisson dans un pays trop déboisé est un autre problème engendré par l'indisponibilité de l'énergie électrique dans les logements. En effet, dans l'aire métropolitaine, l'enquête a révélé que 63,3 % des ménages utilisent le bois comme source d'énergie pour la cuisson ; 22,7 % utilisent le kérosène et 12,7 % utilisent le propane. La situation est encore pire dans le milieu rural qui enregistre un taux de 98,0 % d'utilisateurs de charbon de bois et les villes régionales avec 96,2 %. Il s'agit d'une situation désastreuse et inquiétante qui devrait interpeller la conscience citoyenne, car les dommages causés à l'environnement par la pratique systématique de la coupe d'arbres sont incalculables. Chaque année, les inondations

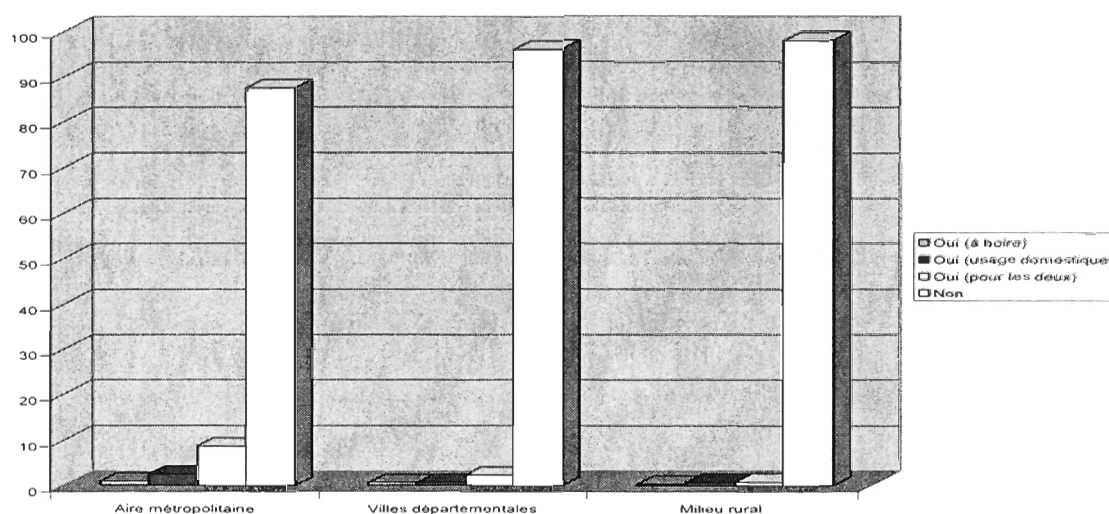
causées par cette mauvaise gestion de l'environnement engendrent des pertes en vies humaines et des dégâts matériels énormes.

5.3.2 Logements et services d'eau potable

L'eau, comme on le sait, est un élément indispensable à la vie. Sa disponibilité dans un logement est donc cruciale pour la survie ou l'existence même d'un ménage. Les bâtisseurs avisés en tiennent ordinairement compte dans la localisation de leurs habitations.

Dans l'aire métropolitaine, les besoins en eau sont estimés à 2 millions de m³ par jour. Pourtant, la CAMEP ne parvient à couvrir que 53,0 % de la demande. Les résultats de l'enquête confirment qu'un robinet est un équipement fort rare dans les logements. La proportion de logements ayant un robinet est très faible même dans la région métropolitaine de Port-au-Prince.

Graphique 18 : Présence de l'eau du robinet dans les habitations selon le milieu de résidence (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Dans la région métropolitaine, 87,6 % des logements ne disposent pas du tout de cet équipement. Dans les villes régionales et le milieu rural, les immeubles sans robinet sont la règle, ils sont respectivement 96,1 % et 98,1 %. Pour satisfaire leurs besoins, les ménages ont recours à plusieurs expédients pratiques comme l'achat de seaux d'eau, les puits ou fontaines, etc.

Le tableau 18 illustre la situation de l'approvisionnement en eau potable des ménages en Haïti.

Tableau 18 : Mode d'approvisionnement en eau potable des ménages haïtiens selon le milieu de résidence (en %)

Milieux de résidence	Mode d'approvisionnement							
	Eau de tuyau	Puits/ fontaines	Achat de camion d'eau	Achat de seaux d'eaux	Achat d'eau traitée	Récupération d'eau de pluie	Sources ou rivières	Autres
Aire métropolitaine	17,6	13,7	0,8	56,9	9,7	0,5	0,2	0,7
Villes départementales	9,4	46,8	0,3	11,6	2,2	0,1	27,3	2,4
Milieu rural	3,2	35,3	0,1	4,8	0,4	2,3	51,8	1,9

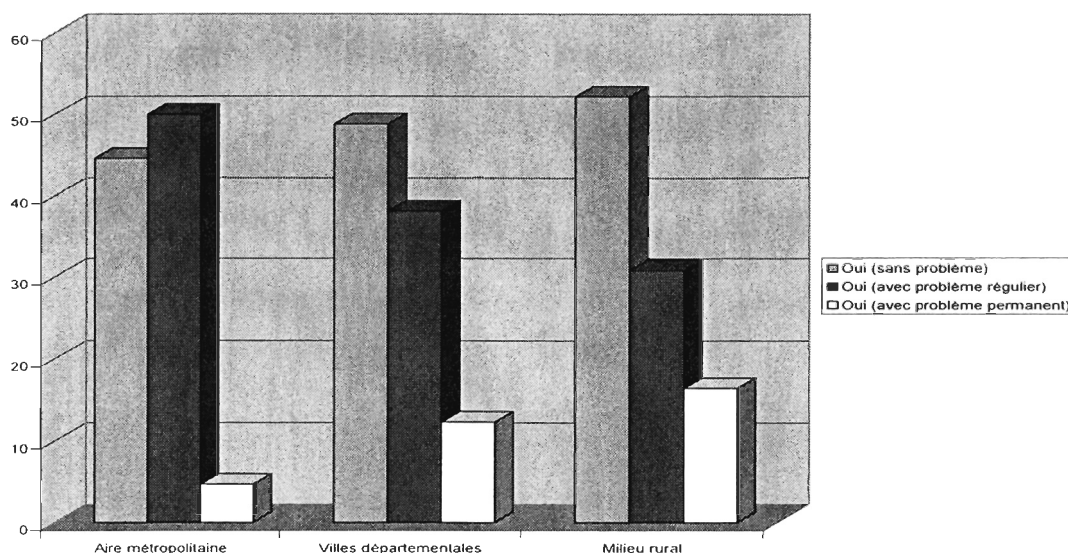
Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

La majorité (56,9 %) des ménages de l'aire métropolitaine s'approvisionne principalement à partir de l'achat de seaux d'eau ; l'alimentation par l'eau du robinet vient en seconde place et celle de l'eau des puits et des fontaines occupe le troisième

rang. Près de 10,0 % des ménages métropolitains achètent de l'eau traitée pour leur consommation.

Dans les villes régionales, les puits et les fontaines sont le principal mode d'approvisionnement des ménages ; près de 47 % s'y réfèrent. L'eau de source ou de rivière vient en deuxième place (27,3 %) et celle des puits et fontaines occupe la troisième (11,6 %) position.

Graphique 19 : Régularité de l'approvisionnement d'eau potable dans les logements selon le milieu de résidence (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

En milieu rural et dans les villes régionales, la situation est différente. En milieu rural, le mode d'approvisionnement principal en eau potable reste les sources et les rivières (51,8 %). L'alimentation à partir des puits et des fontaines vient en deuxième position avec 35,3 %. Seulement 4,8 % de ménages s'approvisionnent par l'achat de seaux d'eau. Mais il peut être aussi intéressant de voir la régularité avec laquelle les

ménages s'alimentent en eau à travers le pays. Le graphique 19 nous donnera une bonne idée.

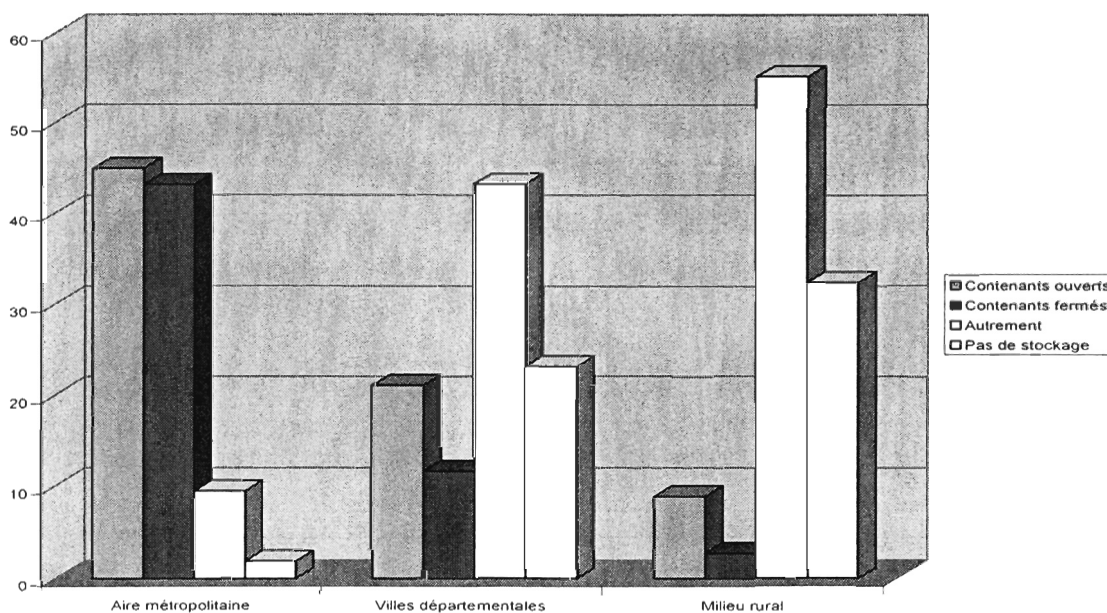
L'analyse du graphique montre que les ménages éprouvent des difficultés aussi bien en ville qu'en milieu rural pour s'approvisionner en eau courante. Dans la région métropolitaine, la majorité des ménages (50,0 %) affirment avoir des difficultés régulières pour trouver l'eau. 44,6 % des ménages de ce milieu disent ne pas avoir de la peine pour s'approvisionner. Le problème de l'eau semble être moins crucial dans les villes départementales et à la campagne. Un peu plus de la moitié (52,2 %) des ménages ruraux déclarent s'approvisionner sans problème, ce taux est de 48,8 % dans les villes régionales. Par contre la proportion de ménages qui affirment se heurter à des difficultés permanentes pour trouver l'eau est plus élevée en milieu rural (16,4 %) et dans les villes départementales (2,3 %) que dans la zone métropolitaine (4,7 %). Il en ressort de notre analyse que l'eau représente un grand problème pour les ménages de tous les milieux en Haïti.

5.3.3 Logements et insalubrité

Parmi les problèmes environnementaux les plus urgents en Haïti (déboisement des forêts naturelles, pollution du littoral, érosion de la diversité biologique) identifiés en 1999 par le ministère de l'Environnement, figure l'insalubrité urbaine. Ce phénomène engendre une dégradation qui aboutit à un habitat malsain et insalubre. Dans l'aire métropolitaine par exemple le système de collecte des ordures est déficient et inefficace. Seul un tiers des déchets produits est collecté (Holly, 1999 : 29). Les déchets, il est vrai, sont une production normale des activités humaines. Quand on n'utilise pas les moyens

appropriés pour s'en débarrasser, ils peuvent considérablement affecter le cadre de vie de la population. Dans la capitale haïtienne, 45,0 % des ménages utilisent des contenants ouverts pour stocker leurs ordures, contre 43,2 % qui utilisent des contenants fermés. Dans le premier cas, il arrive que les déchets passent des jours dans ces contenants et dégagent des odeurs qui nuisent non seulement à la santé des ménages mais qui aussi contribuent à dégrader l'environnement. Dans les autres villes et les milieux ruraux, nous constatons que beaucoup de ménages (respectivement 23,2 % et 32,5 %) ne possèdent aucun moyen de stockage des ordures ménagères. En témoigne le graphique 20.

Graphique 20 : Modes de stockage des ordures ménagères en fonction des milieux de résidence (en %)

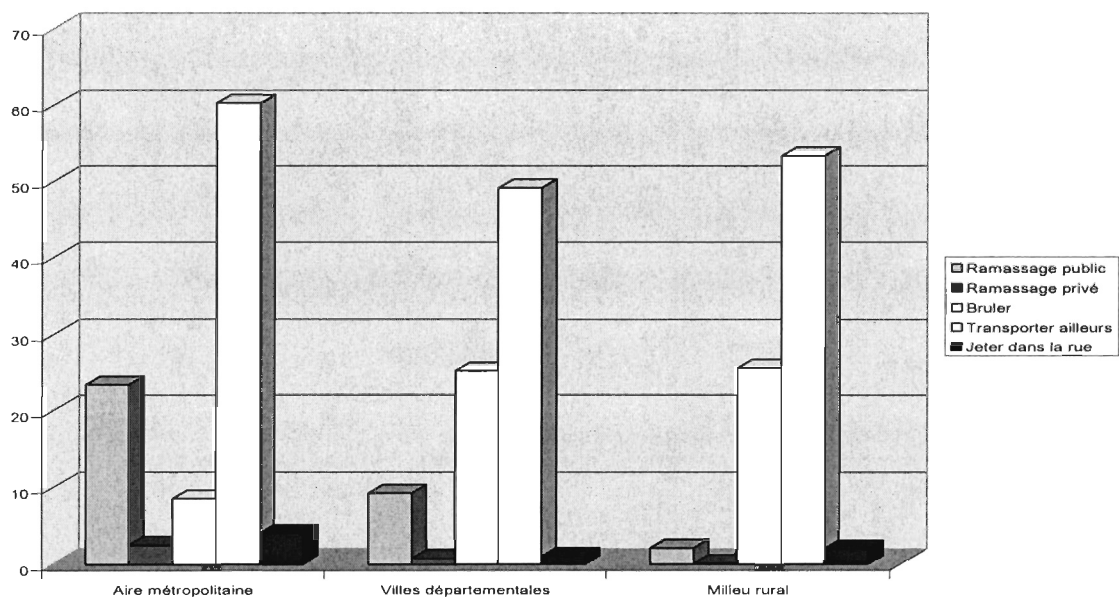


Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Le fait de posséder des moyens de stockage ne garantit pas nécessairement une bonne gestion des ordures ménagères. Il est aussi important de pouvoir s'en débarrasser sans nuire à l'environnement et à la population. En fait, il n'y a pas de séparation entre

les déchets ménagers et ceux des hôpitaux, ce qui entraîne de graves conditions pour la transmission de maladies telles que le VIH-SIDA. Environ 589 000 tonnes de déchets solides sont produits seulement dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince chaque année, d'après les estimations du ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications. Pour l'ensemble du pays, ce chiffre se monterait à environ 191 000 tonnes/an dans les plus importantes villes secondaires et à 766 000 tonnes/an dans les régions rurales et les petites villes. Au sein de la capitale haïtienne, les municipalités n'offrent pas un service adéquat en matière de collecte des déchets.

Graphique 21 : Modalités d'évacuation des déchets ménagers selon le milieu de résidence (en %)



Source : Élaboration personnelle, enquête sur les conditions de vie en Haïti, IHSI, 2001

Dans l'aire métropolitaine, seulement 23,4 % des ménages disent bénéficier du service de ramassage public d'ordures ménagères ; 8,5 % des ménages les brûlent et 60,3 % des ménages déclarent les jeter 'ailleurs'. Il est donc courant de constater des lots

d'immondices à ciel ouvert et qui puent dans divers coins de Port-au-Prince. Il s'agit là d'une situation préoccupante car les 'ailleurs' où se font les déversements correspondent à des endroits très fréquentés. En effet, les ordures non collectées sont déversées dans les ravines, les canaux de drainage, les terrains vides ou sont accumulées sur la chaussée, les places et les marchés publics.

Les effets désastreux de ces pratiques sont souvent mis en évidence après les pluies lorsque les débris jonchent les rues de la capitale. C'est une situation qui devrait interpeller les autorités responsables à agir pour le bien d'un environnement qui ne cesse de se dégrader. Ces pratiques courantes d'évacuation de déchets de tout type mettent en situation de risque permanent les habitants des quartiers précaires, et globalement l'ensemble de la population de Port-au-Prince avec pour conséquences une augmentation des infections respiratoires et intestinales entre autres. Pourtant, l'élimination de ces déchets représente toujours de véritables défis pour les municipalités dépourvues de moyens matériels adéquats.

En fait, les ménages haïtiens vivent dans des logements qui ne sont pas toujours conformes aux normes et qui présentent des risques pour leur santé et leur bien-être en général. La migration engendre la formation de bidonvilles, quartiers précaires où les habitants n'ont pas accès aux services les plus élémentaires. La pauvreté dans laquelle s'enlise une grande proportion de la population bloque non seulement tout développement humain durable mais aussi provoque des comportements qui ont pour conséquence la dégradation de l'environnement. Cependant, des mesures de redressement ont été tentées ces dernières années. Au nombre des programmes et des projets qui

visaient l'amélioration de la situation de l'habitat et des conditions de logement, nous nous sommes penchés sur ceux mis en place par le gouvernement intérimaire qui a succédé à Jean Bertrand Aristide en 2004. Dans le chapitre qui suit, nous allons voir en quoi ce gouvernement à travers le cadre de coopération intérimaire ouvrait de bonnes perspectives pour un développement durable de l'habitat dans le pays.

CHAPITRE VI

PERSPECTIVES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE LOGEMENT EN MILIEUX URBAIN ET RURAL

Apprécier la situation de l'habitat et des conditions de logement en Haïti est un exercice difficile en raison de la carence d'un système d'information dans le domaine. L'enquête de 2001 s'avère d'une très grande utilité car elle a permis de mettre en évidence les problèmes cruciaux qui affectent l'habitat et les conditions de logement dans le pays. Les problèmes sont nombreux et requièrent des solutions nécessitant beaucoup de ressources humaines et financières. D'ailleurs, si en 1995 le déficit de logement était estimé 340 425 unités, aujourd'hui la situation s'amplifie en raison non seulement d'une démographique galopante mais aussi des difficultés économiques qui ont empiré.

L'analyse des données que nous avons effectuée dans le chapitre précédent nous a montré que la situation de l'habitat et des conditions de logement reste préoccupante aussi bien en ville qu'en milieu rural. Une grande majorité de ménages haïtiens évolue dans un contexte de pauvreté criante. Alors que la taille des familles est généralement élevée, les revenus gagnés ne permettent pas toujours de se procurer convenablement les services de base dans les logements. L'accès à l'eau potable et à l'électricité représente un défi pour un nombre significatif de gens à travers le pays. Dans certains milieux, l'absence des toilettes dans les maisons et l'inexistence de structures de gestion des déchets contribuent à rendre l'environnement insalubre. Le haut taux de chômage dans les milieux ruraux engendre une migration interne qui occasionne la formation d'habitat de fortune défavorable à un développement humain durable. Le phénomène de

bidonvilisation a pris une ampleur sans précédent surtout aux alentours de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Les résidences construites ne résultent d'aucun plan réel d'urbanisation et engendrent une insalubrité alarmante.

Par delà la pauvreté des ménages, nous avons constaté que l'Etat a failli à sa mission d'assurer de meilleures conditions de vies aux citoyens, particulièrement dans le domaine du logement. Certes, l'exercice de planification spatiale existe depuis la colonisation et l'indépendance. En effet, le Roi Christophe a donné le ton en érigeant un palais imposant dans le Nord que l'UNESCO reconnaît comme l'une des merveilles du monde faisant partie du patrimoine culturel des temps modernes. Après la seconde guerre mondiale, plusieurs États s'étaient engagés dans un processus de planification afin de soutenir la croissance de cette période. Des infrastructures de transport et de communication furent améliorées dans une logique de désenclavement, d'attraction industrielle, d'exportation et de lutte contre l'exode rural. En 1957, un Grand Conseil Technique des Ressources Nationales et du Développement Économique fut mis en place dans le pays. Au cours de la période 1971-1976, Haïti fut doté de son premier véritable plan quinquennal. L'objectif était d'intervenir dans plusieurs domaines dont l'éducation, la santé et sur l'habitation. Des nouveaux quartiers ont donc été créés ainsi que des complexes touristiques, des barrages, des infrastructures de transport et des bâtiments publics. Ces actions, pour la plupart territoriales, témoignèrent de la volonté des pouvoirs publics d'enclencher un développement du pays en mobilisant de nombreux acteurs de terrain. D'ailleurs, en 1973, le Conseil National de Développement et de Planification se dota d'une division qui s'occupait de l'Aménagement du Territoire. Mais suivant la conjoncture politique, la mission de cette division s'est vue modifiée. En 1981, un

Schéma National d'aménagement fut élaboré par cette unité suivi d'une loi sur la régionalisation et l'aménagement du territoire qui comportait la mise en œuvre de quatre directions régionales du plan et de trois bureaux sous-régionaux. La constitution de 1987 a préconisé la décentralisation dans le but de promouvoir un développement par une approche territoriale et une gestion publique des biens et services collectifs. Mais le manque d'expertise, la carence de traditions de planification territoriale entraîne certaines hésitations à réaliser une planification spatiale décentralisée. Ce sont autant de barrières dressées à la mise en place de politiques en matière de planification spatiale et particulièrement à l'amélioration du secteur de l'habitation dans le pays. Sans dire que la volonté d'une planification spatiale est inexistante, mais depuis cette date, on peut constater qu'on n'a pas fait de grand progrès dans ce domaine. Si on remonte plus près de nous à 1995, aussi bien la Présidence que la Communauté Internationale ont à maintes reprises empiété sur les prérogatives de l'Unité de l'Aménagement du Territoire (Proulx : 2002 :13). Ces derniers interviennent de façon ponctuelle en réalisant des projets (exemple : élaboration d'un cadre stratégique pour l'habitat) d'ordre spatial en contournant l'UAT.

L'amélioration de l'habitat et des conditions de logement doit passer par la planification spatiale. Cet esprit est présent mais se réalise de façon fragmentée, dispersée au sein de plusieurs structures sans intégration.

6.1 Quelques réalisations accomplies

Il faut reconnaître que des actions ponctuelles ont été effectuées aussi en vue de soulager cette situation qui s'est détériorée surtout au cours des dix dernières années. Sous le gouvernement d'Aristide, un projet de construction de nouveaux logements a été

exécuté sur l'ancienne piste d'aviation militaire dans le but, il semble, de loger certains fonctionnaires de l'administration publique. Ces appartements, munis d'accessoires modernes, donnaient un nouveau visage à la zone et constituent un bon précédent à imiter. En 1995, 84 unités de logement ont été réalisées dans la zone de Cité Soleil pour le remplacement de maisons préalablement incendiées.

Outre les interventions directes dans le domaine du logement, d'autres projets mis en place par le ministère des Travaux Publics ont visé aussi l'amélioration de l'habitat en général. Il s'agit notamment d'activités de réparation de certains tronçons de routes dans divers coins de la capitale et dans certaines villes de province. Des travaux de drainage et d'asphaltage ont été entrepris sous l'égide du ministère. A titre d'exemple, on peut citer les travaux réalisés sur la route des dalles à Carrefour Feuilles, une banlieue de la capitale. L'aménagement ou l'amélioration de certains parterres au Centre-ville, à Delmas et Pétion-Ville, et le curage de canaux sont au nombre de travaux entrepris par ledit ministère.

D'un autre côté aussi la CAMEP a fait des efforts en vue d'améliorer la distribution de l'eau potable dans la capitale en réparant certains conduits surtout dans la zone de Bolosse. Bref, pour améliorer l'habitat, le secteur public a entrepris des actions conduites notamment par le ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications (MTPTC). Il s'agit par exemple de :

- 1 L'étude de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable de six villes du pays ;
- 2 L'étude du plan directeur d'assainissement de l'aire métropolitaine ;

- 3 La mise en place de programmes pour la collecte d'ordures dans la capitale ;
- 4 L'asphaltage de plusieurs tronçons de rues dans la capitale et dans certaines villes régionales ;
- 5 Réalisation de travaux de drainage dans divers départements du pays comme le Nord, le Centre, le Sud et l'Ouest ;
- 6 L'extension ou l'accès du service d'eau potable à plusieurs autres endroits de la région métropolitaine.

Ces travaux ont pour le moins contribué à ralentir la dégradation de l'habitat et des conditions de logement en Haïti. Mais l'amélioration de l'habitat dans le pays exige plus que des actions occasionnelles parfois destinées à acheter un certain électorat. Elle suppose une planification élaborée par des acteurs conscients de la gravité du problème et soucieux d'y apporter des solutions durables. En analysant la situation de près, on doit admettre que toute solution durable exigera la mise en place de ressources humaines et financières considérables. Comment peut-on améliorer les conditions de logements quand la dépendance d'un pays vis-à-vis de l'extérieur est si grande ? Comment soulager les conditions de logements quand une population fait face à tant de privations matérielles ?

Nous croyons profondément que la solution aux problèmes de l'habitat n'est pas pour un avenir proche. Selon nous, elle passe nécessairement par une volonté politique réelle. Nous pensons que l'amélioration de l'habitat et des conditions de logements exige la mise en place de programmes méticuleusement élaborés sur le court et le moyen terme mais tout en ayant le long terme en perspective. Il faut, dans ce cas, accorder des priorités non seulement à certains milieux mais aussi à des secteurs clés. À notre avis, l'énergie, l'eau potable et l'assainissement, les bidonvilles et les déchets sont des thèmes

qui devraient avoir la priorité pour le moment. En ce sens, nous souscrivons à la démarche adoptée par l'équipe de transition (2004-2006), dans le cadre de coopération intérimaire (CCI). En effet, au nombre des grands thèmes retenus par le CCI figuraient les volets infrastructures routières, transport, énergie, eau et assainissement ainsi que les services urbains qui incluaient la gestion des déchets solides et des bidonvilles.

6.2 Perspectives d'amélioration des bidonvilles

Pour ce qui est des bidonvilles, le groupe s'était proposé de mettre en place une stratégie axée sur une gestion plus efficace du développement urbain durable pouvant permettre l'amélioration de l'habitat urbain. Vue la courte durée du mandat de l'équipe au pouvoir, elle ne pouvait pas réaliser pleinement ces projets ou ces programmes. Cependant, dans une logique de continuité de l'État, nous pensons qu'on devrait poursuivre leur exécution car ils découlaient de réflexions minutieusement élaborées par des experts et des cadres nationaux et internationaux compétents. Ces programmes prioritaires engendreraient l'embauche d'une main-d'œuvre locale, ce qui permettrait non seulement une répercussion immédiate sur l'économie des ménages mais aussi sur une appropriation collective des travaux réalisés. Par exemple, les bidonvilles étaient prioritairement choisis en raison des coûts et de l'ampleur de l'impact que peuvent avoir ces interventions dans le milieu.

La stratégie de concentrer les efforts sur les bidonvilles par le ramassage et la décharge des déchets urbains se situerait dans l'atteinte du septième point des Objectifs du Millénaire pour le Développement qui soutient l'amélioration, d'ici 2020, des conditions de vie de 100 millions de gens de la planète qui vivent dans des taudis. Tout

en prenant aux conséquences des bidonvilles, les membres du groupe thématique « bidonvilles et déchets urbains » ont compris aussi que la solution du problème est plus complexe et exige une compréhension globale des causes afin d'éviter sa reproduction dans l'avenir. Ils avaient prôné entre autres :

- Une territorialisation des politiques macro-économiques ;
- Une mise en place d'une gestion plus intégrée du développement urbain au niveau des ministères ;
- Une politique de développement rural ;
- Une politique sociale de planification familiale qui contribuerait à la diminution ; progressive de la croissance démographique en général.

Aujourd'hui, beaucoup d'analystes reconnaissent que le processus d'urbanisation est irréversible. S'il est impératif de composer avec cette réalité, il est important de prendre des mesures qui puissent juguler le phénomène des bidonvilles qui caractérisent l'urbanisation des pays du Sud. Les propositions du groupe thématique 'bidonvilles et déchets urbains' dans le CCI pourraient donner des résultats satisfaisants dans la mesure où elles seraient bien appliquées. Ces propositions incluent :

- Le perfectionnement des bases de données sur le phénomène du bidonville à travers le pays ;
- Le regroupement ou l'organisation des bidonvilles pour une gestion commune de certains services urbains ainsi que la planification participative de l'amélioration progressive de l'habitat ;
- La sensibilisation des gens des quartiers précaires afin de les conscientiser sur l'ampleur des problèmes et ainsi acquérir leur participation ou leur contribution

dans toute démarche de recherche de solution par l'achat d'équipements et la réhabilitation de logements en mauvais état. Cette participation permettrait aussi de définir les priorités d'actions ;

- La relocalisation des gens habitant les logements qui présentent des risques imminents pour leur vie ;
- La législation sur le foncier ;
- Le renforcement des institutions directement engagées dans ce processus de changement comme l'EPPLS, le MPCE, le MTPTC et les Mairies par une formation adéquate des cadres techniques et professionnels ;
- Des actions en priorité dans l'aire métropolitaine et les deux villes secondaires sélectionnées en vue d'avoir un effet d'entraînement sur les autres régions du pays ;
- La construction de logements sociaux pour des employés de la fonction publique ;
- Le renforcement de la gouvernance locale.

6.3 Stratégie de gestion des déchets

L'amélioration de l'habitat, notamment dans les centres urbains, passe par des interventions dans les bidonvilles mais aussi par une meilleure gestion des déchets. En guise de stratégie complémentaire, le groupe thématique inclut dans ses objectifs le ramassage à 100 % des déchets solides de l'aire métropolitaine, l'identification d'un site d'enfouissement pour leur traitement et le renforcement des institutions étatiques impliquées. En plus, le groupe de travail envisage la mise en place d'un ensemble d'actions telles que :

- ✓ Lancement d'un programme de renforcement institutionnel ;
- ✓ Établissement d'une agence qui s'occuperait des déchets sur tout le territoire national ;
- ✓ Formulation d'un programme visant la propreté des villes et la sensibilisation de la population à la gestion des déchets solides ;
- ✓ Entreprendre l'enlèvement de la quasi-totalité des ordures dans les rues, les ravines et le système de drainage, en partenariat avec le secteur privé et la société civile ;
- ✓ Chercher à impliquer de façon progressive le secteur privé dans ce processus de collecte/ramassage ;
- ✓ Trouver des moyens pour recycler les déchets organiques ;
- ✓ Réhabiliter certains centres de traitement dans la capitale et dans les villes départementales ;
- ✓ Installer des équipements pour l'élimination des déchets médicaux dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et dans des villes secondaires.

Il faut reconnaître que l'exécution de ces programmes entraînerait des coûts financiers élevés de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de dollars US. Haïti étant un pays aux maigres ressources financières, ces projets ne pourront jamais être réalisés sans la contribution des acteurs internationaux.

6.4 Perspectives d'amélioration de l'eau potable

La population fait face aussi à des difficultés d'approvisionnement en eau. Ce problème affecte énormément sa qualité de vie en compromettant sa santé. Les résultats de l'enquête nous ont permis de confirmer que la couverture d'eau potable dans le pays

est très faible. La situation est préoccupante même dans la capitale haïtienne. Les problèmes de l'eau sont liés à la dégradation des infrastructures et des institutions et à la pression démographique sur les centres urbains, particulièrement Port-au-Prince.

Pour améliorer le secteur, des objectifs généraux peuvent être définis sur une période raisonnable. Dans le CCI par exemple, des objectifs ont été fixés pour une durée de 15 ans. Ces objectifs visaient :

1. Une réorganisation des institutions s'occupant de l'eau potable et de l'assainissement ;
2. Une augmentation de la couverture d'eau potable qui devrait passer de 54,8 % en 2002 à 75 % en 2015 ;
3. Une augmentation de l'assainissement de 31,1 % en 2002 à 65 % en 2015.

6.5 Perspectives d'amélioration de l'énergie électrique

Enfin, nous pensons fermement qu'une intervention urgente dans le domaine énergétique est nécessaire pour non seulement améliorer l'habitat en général, mais aussi pour favoriser un développement réel du pays. Comment peut-on sortir du marasme sans électricité ? Les industries et les institutions en ont besoin pour leur fonctionnement. Produire l'électricité est un devoir de l'État. L'enquête a révélé que la couverture électrique était pitoyable en Haïti avant même la chute de Jean Claude Duvalier. Le problème de l'électricité est surtout lié aux faiblesses qui caractérisent l'organe étatique (EDH) chargé de produire du courant à travers le pays. Depuis un certain temps, la compagnie fait face à de graves difficultés comme la perte de cadres compétents et l'écroulement d'une bonne partie de son infrastructure. La prise de mesures de

redressement à l'EDH s'avère nécessaire pour électrifier le pays. Dans l'état actuel des choses, on admettra qu'il est impossible de réaliser une électrification totale et complète mais des interventions sectorielles peuvent bien améliorer la situation. On pourrait, comme l'a proposé le groupe thématique '*énergie*' dans le cadre de la coopération intérimaire, poser des actions ciblées qui pourraient avoir des résultats satisfaisants et durables. On peut, dans cet esprit :

1. Réfléchir sur une possible restructuration de l'EDH qui empêcherait l'institution d'être l'objet de tentatives de contrôle des gouvernements qui se succèdent ;
2. Améliorer les relations entre la compagnie et la clientèle desservie ;
3. Former ou recruter des cadres techniques et professionnels indépendants pour gérer la compagnie et mieux protéger ses intérêts.

CONCLUSION ET SUGGESTIONS

Dans le contexte des pays en développement, la situation de l'habitat porte vraiment l'empreinte de la précarité des conditions socio-économiques des gens. Vu l'expansion de la pauvreté, la détérioration des conditions de logement dans ces pays affecte aussi bien les villes que la campagne. La présente étude nous a montré que les ménages haïtiens évoluent en général dans un cadre qui ne favorise pas un développement humain durable effectif. L'habitat est caractérisé par une insalubrité flagrante qui affecte sérieusement la qualité de vie de la population.

Notre étude confirme donc plusieurs autres qui ont montré l'état d'indigence dans lequel vivent les habitants de ces milieux. D'une part, la précarité des conditions conduit à un mode de vie où les standards de qualité sont réduits à leur plus simple expression quand ils existent. D'autre part, l'absence de mécanismes de communication fait augmenter la marginalisation des populations. Les quartiers et les familles deviennent les symboles de la reproduction d'une pauvreté qui devient chronique et qui se transmet de génération en génération. Nous avons constaté que les ménages pauvres connaissent d'énormes difficultés pour accéder aux services publics et infrastructures, au foncier et au logement, bien que d'une manière générale le niveau de desserte dans l'aire métropolitaine est meilleur comparativement aux autres villes haïtiennes. Ainsi, ces familles n'accèdent que difficilement à l'eau potable et à l'électricité qui sont pourtant des services de base dont elles devraient bénéficier. En plus, il n'y a pas un système efficace de gestion des déchets au niveau des municipalités qui promouvrait une qualité de vie agréable. En effet, les 1 500 tonnes d'excrétas produites chaque jour par la

population sont évacuées de différentes façons. Certes, les latrines demeurent le dispositif le plus usuel, mais le plus souvent très rudimentaire et non conforme aux normes hygiéniques. Dans les milieux précaires, les canaux de drainage, les champs en friche, les ravines sont également utilisés par les habitants pour satisfaire leurs besoins physiologiques. Ainsi, la migration des ruraux des villes donne des résultats très mitigés sinon décevants. Les possibilités d'emplois sont certes plus abondantes dans les centres urbains, mais les nouveaux migrants évoluent dans des conditions défavorables au développement humain car la pauvreté ne leur permet pas d'avoir des logements décentes et de bénéficier des services essentiels de base.

Les conditions de logement restent préoccupantes et toute amélioration exigera des interventions des secteurs publics et privés. La réalité des milieux précaires est complexe et hétérogène. Appuyés parfois par des ONG et des institutions, des résidents tentent, à partir d'interventions sectorielles, de pallier les nombreuses privations auxquelles ils font face. Ces initiatives visent toutes, à un niveau ou à un autre, l'amélioration des conditions de vie des habitants. Toutefois, la portée des interventions et des stratégies mises en place est limitée : elles sont partielles et sous-tendues par une mauvaise gestion urbaine. En effet, l'accent prioritaire mis sur la satisfaction des besoins en termes d'accès aux infrastructures et services de base ne s'inscrit pas dans un cadre stratégique global visant la réduction de la pauvreté urbaine et abordant les différentes dimensions de celle-ci. L'inadéquation de la gestion urbaine fragilise en outre les acquis et favorise l'installation de la pauvreté, laquelle comme nous l'avons déjà souligné, tend à devenir chronique.

L'étude a aussi mis en évidence le manque de coordination qui existe au sein de l'État quant à la réalisation de projets visant l'amélioration du cadre spatial en général et des conditions de logement en particulier. Nous pensons que toute tentative d'amélioration des conditions d'habitat et de logement dans le pays passe nécessairement par des interventions structurées et ciblées. Pour cela, il faut la mise en place de programmes locaux efficaces dans la lutte contre la pauvreté urbaine, face à la croissance des taudis dans les bidonvilles. Le développement des établissements humains durables doit être favorisé par une politique cohérente et dynamique en matière d'emploi des terres, de logement, de services urbains, d'infrastructure et d'environnement.

Étant donné que la population est en rapide expansion et qu'une grande proportion vit dans les villes, dans des taudis, tout développement urbain durable doit passer par l'assainissement de ces zones insalubres et une intégration dans l'économie urbaine. Le gouvernement doit donc se concerter avec les pouvoirs locaux et la population en vue de trouver des solutions adaptées à chaque milieu. Par exemple, on peut incorporer des approches stratégiques dans la fourniture de logements d'un coût abordable, sûrs et sains à des particuliers et aussi adopter des politiques qui puissent améliorer les taudis existants. En ce sens, l'État pourrait bien utiliser des espaces libres, propices à la construction pour réaliser des logements sociaux rentables sur le moyen ou le long terme. À notre avis, les grands terrains vacants situés à l'entrée nord de la capitale pourraient servir de chantier pour lancer un programme d'envergure de construction de logements sociaux à des prix abordables aux petites bourses. Cette stratégie inclurait également l'acquisition, à des prix bas, des espaces situés dans les périphéries des villes par des gens à faible revenu. Et pour prévenir les mêmes problèmes des bidonvilles, on s'arrangerait,

lors de la construction de ces logements, pour que les nouvelles communautés aient accès aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'énergie et à des systèmes adéquats de collecte et d'élimination des déchets solides afin de garantir une vie sociale de qualité.

Le secteur bancaire pourrait aussi jouer un rôle important dans la recherche de solutions aux problèmes de l'habitat et de logement en Haïti. Il pourrait par exemple porter une plus grande attention aux habitants des bidonvilles, qui constituent probablement une clientèle importante, en leur accordant l'accès à des produits financiers liés au logement.

Somme toute, la situation de l'habitat et des conditions de logement demeure précaire en Haïti. Dans la perspective d'un développement durable des établissements humains, il est impératif que des mesures de redressement soient prises par l'État, de concert avec la communauté internationale et les pouvoirs locaux en vue de corriger cette situation qui empire de jour en jour. L'État Haïtien devra jouer son rôle de chef d'orchestre en mettant en place une machine tournant autour d'une planification spatiale afin d'apporter des solutions appropriées aux problèmes cruciaux de logement qui sévissent depuis si longtemps dans le pays.

BIBLIOGRAPHIE

Banque Mondiale. 2000/2001. *Rapport sur le développement dans le monde.*

Bartoli Henri et al. 1990. *Pauvreté, progrès et développement.* Paris : Éditions l'Harmattan.

Bernardin Ernst. *L'espace rural haïtien : Bilan de 40 ans d'exécution des programmes nationaux et internationaux de développement (1950-1990).*

Bréban Brigitte. 1984. *La pauvreté, un destin?* Paris : Éditions L'Harmattan, 179 p.

Carluer Frédéric. 2004. *Pouvoir économique et espace : analyses de la divergence régionale,* Paris : Éd. L'Harmattan, 431 p.

Chung Joseph H. et al. 1981. *Économie urbaine.* Chicoutimi : Éditeur Gaétan Morin & associés Ltée, 288 p.

Claude Chaline. 1985. *Les villes nouvelles dans le monde,* Paris : Presses Universitaires de France, 127 p.

Cling Jean Pierre, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud. 2002. *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté.* Paris : Ed. Economica. 406 p.

Cornevin Robert. 1982. *Haïti.* Paris: Presses universitaires de France. Collection Que sais-je? 127 p.

Cuin Charles-Henry. 2000. *Ce que (ne) font (pas) les sociologues.* Genève : Librairie Droz, 214 p.

Debordeaux Danielle. 1989. « La mesure de la pauvreté ». Recherches et prévisions, no 14 – 15, décembre 1988 – mars 1989, p. 27. *Les cahiers français*, no 286.

Destremau Blandine et Pierre Salama. 2002. *Mesures et démesure de la pauvreté*. Paris : Presses Universitaires de France, 163p.

Dextra Hugues. 2004. *Mondialisation et Développement économique : Le cas d'Haïti*. Sherbrooke : Université de Sherbrooke. 67 p.

Éla Jean-Marc. 1983. *La ville en Afrique noire*. Paris : Karthala. 211 p.

Evens Emmanuel, Kareen Thermil, Jean Robert Philippe Auguste, Ernst Metellus, Paul Saint-Hilaire, Frantz Metellus. 2000. *Analyse de la situation de l'habitat en Haïti*. Édition du LAQUE, Presses de l'Université Quisqueya.

François Rose-Aliette. 2004. *Étude de l'efficience de la production d'électricité par L'ÉLECTRICITÉ D'HAÏTI en Haïti*. Montréal : Université du Québec à Montréal. 67 p.

Galbraith John Kenneth. 1980. *Théorie de la pauvreté de masse*. France : Ed. Gallimard, 164 p.

Gérard Holly. 1999. *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince* : Commission pour la commémoration du 250e anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, Port-au-Prince, 221 p.

Guindo Adama. 2002. *Rapport National sur le Développement Humain en Haïti*. PNUD, 199 p.

Kuznets, Simon. 1955. "Toward a Theory of Economic Growth," in Robert Lekachman, *National Policy for Economic Welfare at Home and Abroad*. Garden

City, NY: Doubleday.

Laguerre, Hugues. 2000. *Le choix du secteur d'emplois et le déterminant du salaire à Port-au-Prince*, 59 p.

Maslow, Abraham Harold. 2004. *L'accomplissement de soi : de la motivation à la plénitude*. Paris : Eyrolles. 207 p.

Massiah Gustave et Jean-François Tribillon. 1988. *Villes en développement*. Paris : Éditions La Découverte. 320 p.

Montas Rémy. 2005. *La pauvreté en Haïti : Situation, causes et politiques de sortie*. 62 p.

Ogien Ruwen. 1983. *Théories ordinaires de la pauvreté*. Paris : Presses Universitaires de France. 176 p.

Paul Marc et Henri Bartoli. 1990. *Pauvreté, progrès et développement*. Paris : L'Harmattan.

Polanyi, Karl. 1994. *The great transformation. The political and economic origins of our time*. Beacon Press, Boston.

Polèse Mario et Jeanne M. Wolfe éd. 1995. *L'urbanisation des pays en développement*, Paris : Economica. 394 p.

Poulin Richard et Pierre Salama. 1998. *L'insoutenable misère du monde: économie et sociologie de la pauvreté*. Hull : Ed. Vents d'Ouest Inc. 294 p.

Proulx Marc – Urbain. 2002. *Planification spatiale en Haïti Tome I et II*, UQAR,

CRDT. 96 p.

Roy Claudine. 2006. *Conditions d'habitations des ménages québécois vivant en milieu rural*, Société d'habitation du Québec, 90 p.

UNICEF. 2004. *Rapport annuel de l'UNICEF*, 52 p.

Van der Maren, Jean-Marie. 1995. *Méthodes de recherche pour l'éducation*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 506 p.

Verner Dorte. 2005. *Making the poor Count takes more than counting the poor: A poverty and a labor market assessment of rural and urban Haiti*, 71 p.

Wargny Christophe. 2004. *Haïti n'existe pas, 1804-2004 : deux cents ans de solitude*, Paris: Éditions Autrement, 190 p.

SITES INTERNET VISITÉS

1. Cadre de Coopération Intérimaire (CCI), [www. haiticci.undg.org/](http://www.haiticci.undg.org/)
2. Fao. Profil de la pêche par pays. <http://www.fao.org/fi/fcp/fr/HTI/profile.htm>.
Visité le 12 novembre 2006.
3. OCDE, Développement durable, glossaire sur le développement durable, URL :
http://www.oecd.org/glossary/0,2586,fr_2649_37425_1969293_1_1_1_37425,00.html#1968697, visité le 7 octobre 2006.